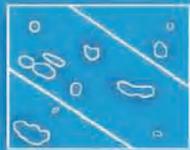


# Interreg III B

Sud-ouest européen

Programme d'Initiative Communautaire

## RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION 2006



CCI N° 2000 RG 16 O PC 006



# SOMMAIRE

1. Introduction.....	2
2. Modification des conditions générales qui affectent l'exécution de l'intervention .....	6
3. État d'avancement du programme par priorités et par mesures.....	8
4. Exécution financière .....	98
5. Dispositions adoptées pour garantir la qualité et l'efficacité du programme.....	137
6. Mesures mises en œuvre pour garantir la compatibilité avec les politiques communautaires.....	166
LISTE DES CARTES.....	172
LISTE DES GRAPHIQUES .....	172
LISTE DES TABLEAUX .....	173
TABLE DES MATIÈRES .....	175

# 1. INTRODUCTION

## Le Programme d'Initiative Communautaire et le complément de programmation

Le 1<sup>er</sup> décembre 2000, les autorités compétentes d'Espagne, de France, du Portugal et du Royaume-Uni ont présenté à la Commission européenne un Programme d'Initiative Communautaire (P.I.C.), appelé INTERREG III B "Sud-ouest européen". En conformité avec les conditions recueillies au chapitre III des Orientations de la Commission européenne adoptées le 28 avril 2000 (Communication JOCE C 143 du 23 mai 2000), ce P.I.C. a été déclaré recevable. En particulier, et selon le point 25 des Orientations citées ci-dessus, une description des axes prioritaires et un plan de financement indicatif ont été présentés. Ce plan spécifiait l'assignation financière prévue à charge du FEDER pour chaque priorité et pour chaque année, ainsi que le montant total du financement public estimé à charge des États membres participants.

Le programme recouvre la totalité des territoires du Portugal et d'Espagne, les zones NUTS II françaises d'Aquitaine, d'Auvergne, du Languedoc-Roussillon, du Limousin, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes ainsi que Gibraltar pour le Royaume-Uni, figurant à l'annexe 3 des Orientations citées auparavant.

Ce Programme d'Initiative Communautaire a été approuvé par la **décision de la Commission C (2001) 2769 du 20 novembre 2001**.

Le coût éligible initial du programme est de 109.899.890 euros, desquels 66.159.734 euros représentent la contribution financière du FEDER pour toute la période. Les contreparties nationales s'élèvent approximativement à 43.740.156 euros.

Au cours de l'année 2004, les États participants ont affecté des Fonds supplémentaires au budget initial du programme conformément à l'indexation prévue dans le Règlement (CE) n°1260/1999 article 7 paragraphe 7. Ainsi, le coût éligible du programme à partir de 2004 s'élève à 111.705.142 euros, la contribution financière du FEDER atteint 67.248.575 euros alors que les contreparties nationales représentent 44.456.567 euros.

Le comité de suivi a été constitué à Santander le 14 février 2002 et a approuvé son règlement interne. Le complément de programmation y a été confirmé dans l'attente des observations a posteriori des services de la Commission européenne.

Le 24 avril 2002, l'autorité de gestion a notifié aux États membres les observations formulées par les services de la Commission et celles-ci ont été incorporées au document final du complément de programmation, approuvé définitivement et formellement par communication écrite datée du 12 juin 2002.

Cette même année 2002, le premier appel à projets a été lancé et 49 projets ont été approuvés. Un nouvel appel à projets a été publié en 2003. Ce dernier était toutefois à caractère extraordinaire dans l'objectif de palier aux effets du naufrage du Prestige. Un projet a été approuvé.

En 2003, conformément à ce établi dans le Règlement Général (CE) n° 1260/1999, l'autorité de gestion, en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, a initié le dispositif pour procéder à la réalisation de l'évaluation intermédiaire. Pour cela, un groupe technique d'évaluation a été constitué. Il était formé de tous les acteurs du programme (États membres, Commission européenne, autorités de gestion et de paiement, secrétariat commun) qui ont étudié l'ensemble des offres reçues. L'évaluation intermédiaire a été réalisée par un évaluateur externe indépendant. Elle a été présentée au comité de suivi du programme et approuvée la même année.

En 2004, le second appel à projets a été lancé. Au cours des années 2004 et 2005, 27 projets présentés lors de cet appel à projets ont été approuvés. Additionnés aux 49 projets en cours de développement, le programme a dès lors fonctionné avec 76 projets approuvés.

Au cours de l'année 2005, conformément à ce établi dans le règlement communautaire, l'autorité de gestion, en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, a initié le dispositif pour procéder à l'actualisation de l'évaluation intermédiaire. Pour cela, la même procédure de travail suivie pour l'élaboration de l'évaluation intermédiaire a été adoptée. Ainsi, un groupe technique d'évaluation a été constitué et a ensuite étudié l'ensemble des offres reçues. L'actualisation de l'évaluation intermédiaire a été réalisée également par un évaluateur externe indépendant. Elle a été présentée au comité de suivi du programme et approuvée par procédure de consultation écrite réalisée en décembre 2005.

En 2005, le groupe de contrôle financier du programme, constitué au cours de l'année 2004, a continué son travail. Il a procédé à l'approbation de ses normes de mode opératoire et à l'étude et approbation des cahiers des prescriptions techniques et administratives nécessaires pour la mise en œuvre du contrôle financier, conformément au ce établi au

chapitre IV du Règlement (CE) n° 438/2001. À la suite de ce travail, la passation de contrat pour la sélection des auditeurs externes a été réalisée fin 2005.

### **Le rapport d'exécution de l'année 2006**

Le présent rapport d'exécution des opérations financées en 2006 à charge du programme INTERREG III B SUDOE a été élaboré conformément à l'article 37, paragraphe 1 du Règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin, qui établit que l'autorité de gestion devra envoyer à la Commission un rapport annuel d'exécution des interventions pluriannuelles cofinancées par les Fonds. Ce rapport recouvre exactement la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2006.

Le **chapitre 2** présente un bilan des conditions générales relatif à l'exécution de l'intervention et fait mention des données importantes et nouvelles par rapport à celles décrites dans le P.I.C.

La situation de chaque priorité et mesure suite à l'approbation des projets est décrite dans le **chapitre 3**. Le premier point de ce chapitre débute par une présentation des 76 projets approuvés dans le cadre du Programme au 31 décembre 2006. Plusieurs éléments généraux sont abordés : la répartition des projets par priorités et mesures, la composition des partenariats, la localisation des bénéficiaires finals et la durée d'exécution des projets approuvés. Ce point permet d'obtenir une vision d'ensemble des opérations cofinancées par le programme avant de les aborder plus en détail à travers la quantification et l'analyse des indicateurs du programme. Cette partie s'articule autour de cinq points qui présentent les résultats obtenus par les priorités au 31 décembre 2006. Les résultats sont détaillés et analysés au niveau des mesures comprises dans chaque priorité. Ce chapitre se termine par la quantification et l'examen des indicateurs globaux du programme.

Le **chapitre 4** apporte des données relatives à l'exécution financière du programme : sont présentées les informations relatives au plan financier du programme au 31 décembre 2006 ; le degré d'exécution financière du programme, à l'aide de tableaux concernant les dépenses certifiées pour l'année 2006 par priorités et mesures, et cumulées depuis 2000 ; la relation entre les prévisions financières et les dépenses déclarées à la Commission européenne pour l'année 2006 ; l'accomplissement de la règle n+2 pour l'année 2006 ; la relation de paiements traités par l'autorité de paiement (demande d'avances, de remboursement et de

solde final traitées) ; et enfin, le bilan financier du programme avec le solde du compte unique du programme au 31 décembre 2006.

Dans le **chapitre 5**, sont reprises les dispositions adoptées pour garantir la qualité et l'efficacité du programme, en mentionnant en premier lieu les activités de suivi (état de l'application FONDOS 2000) et de contrôle (contrôles mis en œuvre conformément aux articles 4, 9 et 10 du règlement (CE) n° 428/2001). Il est également fait référence aux problèmes rencontrés dans la gestion du programme. Par ailleurs, l'assistance technique et la gestion opérationnelle du programme font l'objet d'un point spécifique à travers lequel sont mentionnés les éléments qui ont fait l'objet de procédures écrites auprès des divers comités, ainsi que les actions développées à charge de l'assistance technique du programme durant l'année 2006 (assistance aux journées d'information, travaux des comités de suivi et de programmation, célébration des réunions). Sont enfin exposées les mesures mises en œuvre au cours de cette année pour assurer la publicité de l'intervention (site Internet et l'Extranet, réalisation du second volume de la publication sur les projets approuvés, édition de la newsletter, séminaire à mi-parcours du programme).

Enfin, le **chapitre 6** fait état des dispositions adoptées pour garantir une exécution compatible avec le reste des politiques communautaires.

## **2. MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES QUI AFFECTENT L'EXÉCUTION DE L'INTERVENTION**

Aucun changement significatif dans l'exécution de l'intervention n'est à relever pour l'année 2006 en ce qui concerne l'existence de variations dans les tendances socio-économiques, changements des politiques nationales, régionales ou sectorielles en relation à la situation de départ décrite dans le texte du Programme de l'Initiative Communautaire.

Pendant le comité de suivi qui a eu lieu à Fuente Dé en juin 2006 et sur la base des données connues à cette date, la nécessité d'effectuer une nouvelle reprogrammation financière du programme a été constatée, dû principalement au fait que la dotation prévue dans le plan financier pour la priorité 5 n'allait pas être consommée dans sa totalité.

Pendant le troisième trimestre de l'année 2006, l'autorité de gestion et le secrétariat commun du programme ont œuvré à la préparation d'un nouveau plan financier du programme. Finalement, ce nouveau plan financier a été soumis au comité de suivi par voie de consultation écrite le 5 octobre 2006, puis approuvé le 6 novembre 2006. Postérieurement, le 10 novembre, l'autorité de gestion a présenté officiellement à la Commission la proposition du programme d'un nouveau plan financier par priorités.

La proposition de reprogrammation financière présentée a principalement consisté à augmenter la dotation des priorités 1 et 2 en diminuant la dotation des priorités 4 et 5. Le tableau suivant montre les changements fondamentaux entre priorités. **L'annexe 2.1** présente de manière détaillée le plan financier en vigueur (résultant de la reprogrammation 2004) et le plan financier proposé à la Commission en novembre 2006.

**Tableau 1: Proposition de reprogrammation (FEDER)**

<b>PROPOSITION DE REPROGRAMMATION (FEDER)</b> (en €)	
(montant à ajouter ou retrancher pour l'annualité 2006 au Plan Financier du Programme en vigueur)	
PRIORITÉ 1	<b>496.597,63</b>
PRIORITÉ 2	<b>564.400,54</b>
PRIORITÉ 3	<b>0,00</b>
PRIORITÉ 4	<b>-159.375,17</b>
PRIORITÉ 5	<b>-901.623,00</b>

Finalement et bien que cela se situe en dehors du cadre temporaire du présent rapport, il convient de préciser, que la Commission européenne a adopté cette proposition par Décision du 19 février 2007.

## **ANNEXES**

### 2.1 Plan financier 2000-2006

### **3. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR PRIORITÉS ET PAR MESURES**

Suite à la présentation générale des principaux changements qui se sont produits au sein du programme Interreg III B SUDOE au cours de l'année 2006, ce présent chapitre propose une description des évolutions enregistrées dans les 5 priorités du programme, résultant de son développement et de son exécution opérationnelle au cours de la même période.

Pour cela, le premier point propose un bilan général de l'exécution du programme basé sur la présentation des 76 projets approuvés des 4 priorités opérationnelles. Suite à ces premiers éléments de cadrage, cinq points consécutifs seront consacrés aux résultats atteints par le programme en général et par les projets en particulier d'après les indicateurs obtenus par ces derniers au 31 décembre 2006. La mesure des indicateurs de la priorité 5 « assistance technique » ainsi que les indicateurs globaux du programme clôturent ce chapitre.

#### **3.1. Exécution par priorités et mesures**

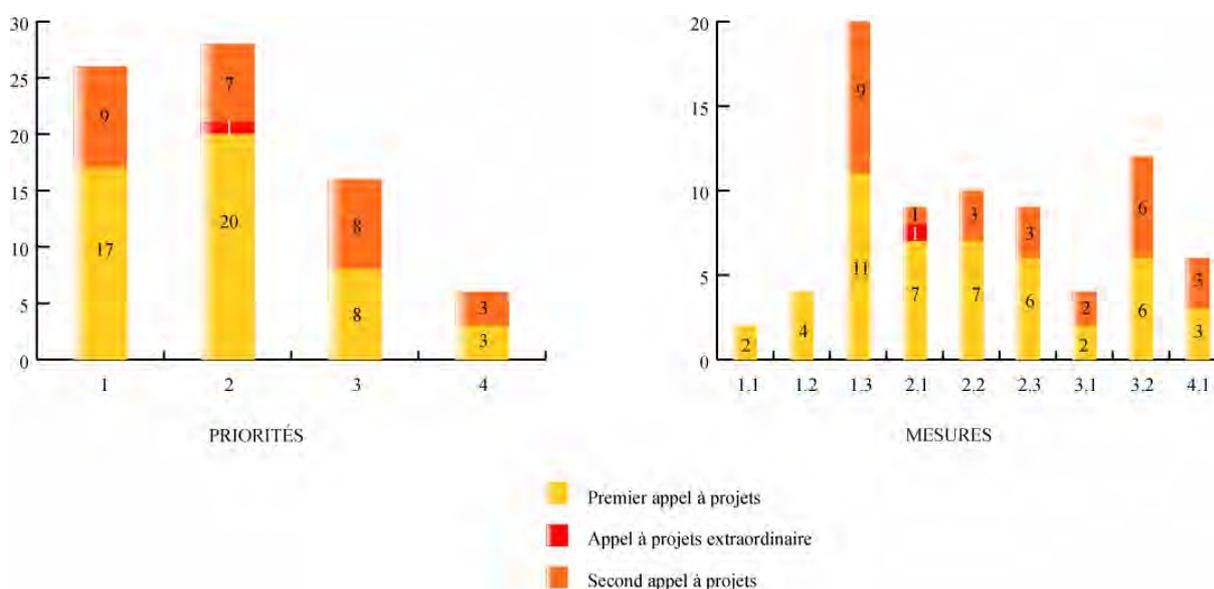
En termes d'exécution par priorités et mesures, l'année 2006 présente une situation constante par rapport à l'année 2005. En effet, le programme INTERREG III B SUDOE a suivi son cours avec le même nombre de projets cofinancés. Depuis le lancement du Programme en 2002, l'année 2006 se singularise puisqu'il s'agit de la première année au cours de laquelle aucun appel à projets n'a été publié d'une part et qu'aucun comité de programmation ne s'est réuni pour approuver de nouveaux projets d'autre part. Par conséquent, la configuration du programme au regard du nombre de projets n'a pas évolué depuis l'année 2005. En guise de préambule, avant de rentrer dans les détails de l'exécution de ces projets, un bref rappel des projets en présence fera l'objet d'une présentation.

Par ailleurs, à la différence des années précédentes également, l'année 2006 marque une nouvelle étape du programme qui sera soulignée dans l'ensemble des chapitres suivants. Suite à l'année précédente où l'on constatait une forte activité au sein du programme, l'année 2006 marque le déclenchement de la phase d'achèvement. En effet, de nombreux projets sont arrivés au terme de leur phase d'exécution. Ce point clôturera cette partie de présentation générale de l'exécution par priorités et mesures.

### 3.1.1. Les projets approuvés du programme INTERREG III B SUDOE

Au 31 décembre 2006, le programme INTERREG III B SUDOE comptait **76 projets cofinancés**. Ces projets découlent des appels à projets lancés au cours des années **2002 (premier appel à projets), 2003 (appel à projets extraordinaire publié suite au naufrage du Prestige)** et **2004 (second appel à projets)**. Suite aux phases de sélection, les différents comités de programmation ont apporté leur validation positive à 48 projets du premier appel à projets, 1 projet de l'appel à projets extraordinaire et 27 projets du second appel à projets.

**Graphique 1: Répartition des projets approuvés par priorités et mesures**



### 3.1.2. La répartition des projets approuvés par priorités et mesures

La répartition des 76 projets approuvés selon les 4 priorités et 9 mesures opérationnelles du programme SUDOE présente, selon un ordre décroissant, **une plus forte proportion de projets approuvés dans la priorité 2 (37 %), suivie de la priorité 1, (34 %), de la priorité 3 (21 %) et enfin de la priorité 4 (8 %).**

La **priorité 2** est celle qui comporte le plus de projets approuvés puisque les trois mesures qui la compose comptent chacune un nombre similaire de projets : les mesures 2.1 (valeur patrimoniale des espaces et ressources naturels, dont les ressources en eau) et 2.3 (gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs) détiennent chacune 9 projets alors que la mesure 2.2 (valorisation créative du patrimoine culturel) englobe 10 projets.

La **priorité 1** est ensuite la seconde dans cette classification grâce à la mesure 1.3 concernant le thème de l'innovation qui additionne 20 projets approuvés. Les deux autres mesures détiennent un nombre nettement moins élevé de projets puisque la mesure 1.1 (système urbain du SUDOE) dénombre 2 projets approuvés et la mesure 1.2 (dynamisation des zones rurales et développement des complémentarités territoriales) se compose de 4 projets. Cette priorité 1 se caractérise ainsi comme étant la priorité qui renferme à la fois le plus grand et le plus petit nombre de projets approuvés avec la situation des mesures 1.3 et 1.1.

La **priorité 3** concernant l'accessibilité figure en troisième position. Dans ce cas également, la mesure 3.2 présente une part importante de projets (12) développant leurs champs d'actions dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La mesure 3.1 relative au thème des transports comporte 4 projets.

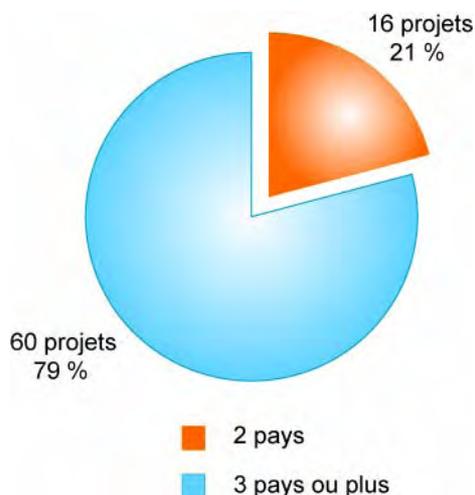
La **priorité 4** enfin ne renferme qu'une mesure dans laquelle 6 projets ont été approuvés autour de la thématique du développement d'un cadre de coopération pérenne par les acteurs du SUDOE.

Comme les indicateurs de réalisation de ces projets permettront de le constater, l'espace SUDOE bénéficie d'un soutien à son développement à la fois sur l'ensemble des types de territoires constituant sa zone géographique mais aussi sur les grands secteurs de développement pour sa compétitivité et son accessibilité au sein de l'Union européenne.

### **3.1.3. La transnationalité des projets approuvés**

La transnationalité des projets approuvés s'analyse à partir de la composition des partenariats, en particulier grâce aux bénéficiaires impliqués dans les projets approuvés. L'analyse des 76 projets approuvés selon cet aspect laisse apparaître une forte transnationalité.

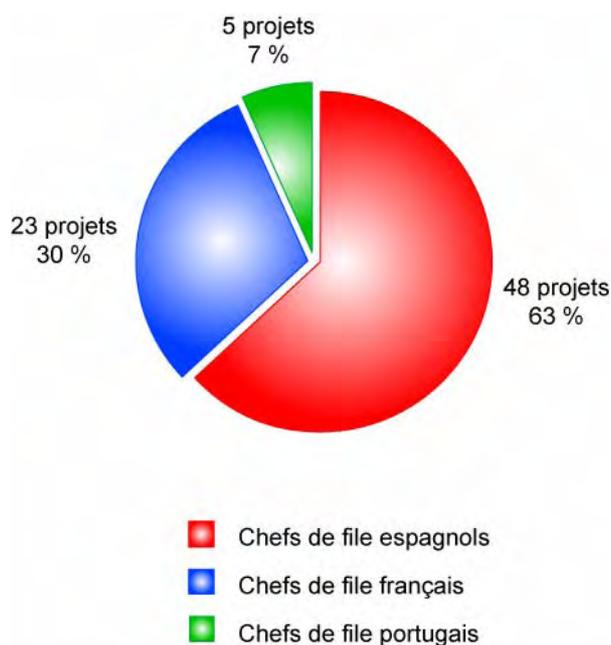
**Graphique 2: La transnationalité des partenariats des projets approuvés**



En effet, **60 projets sur les 76 projets approuvés sont portés par un partenariat constitué d'entités appartenant à 3 pays ou plus de l'espace SUDOE**, ce qui représente un taux de 79 % de projets. Les projets bilatéraux, entre 2 des 4 États membres de l'espace, représentent 21 % du total des projets approuvés, soit 16 projets.

Si l'on analyse la répartition des projets selon la nationalité des chefs de file (graphique 3), il apparaît que plus de la moitié des projets (63 %) sont gérés par un chef de file espagnol, plus du quart par un chef de file français (30 %) et 7 % par un chef de file portugais.

**Graphique 3: La nationalité des chefs de file des projets approuvés**

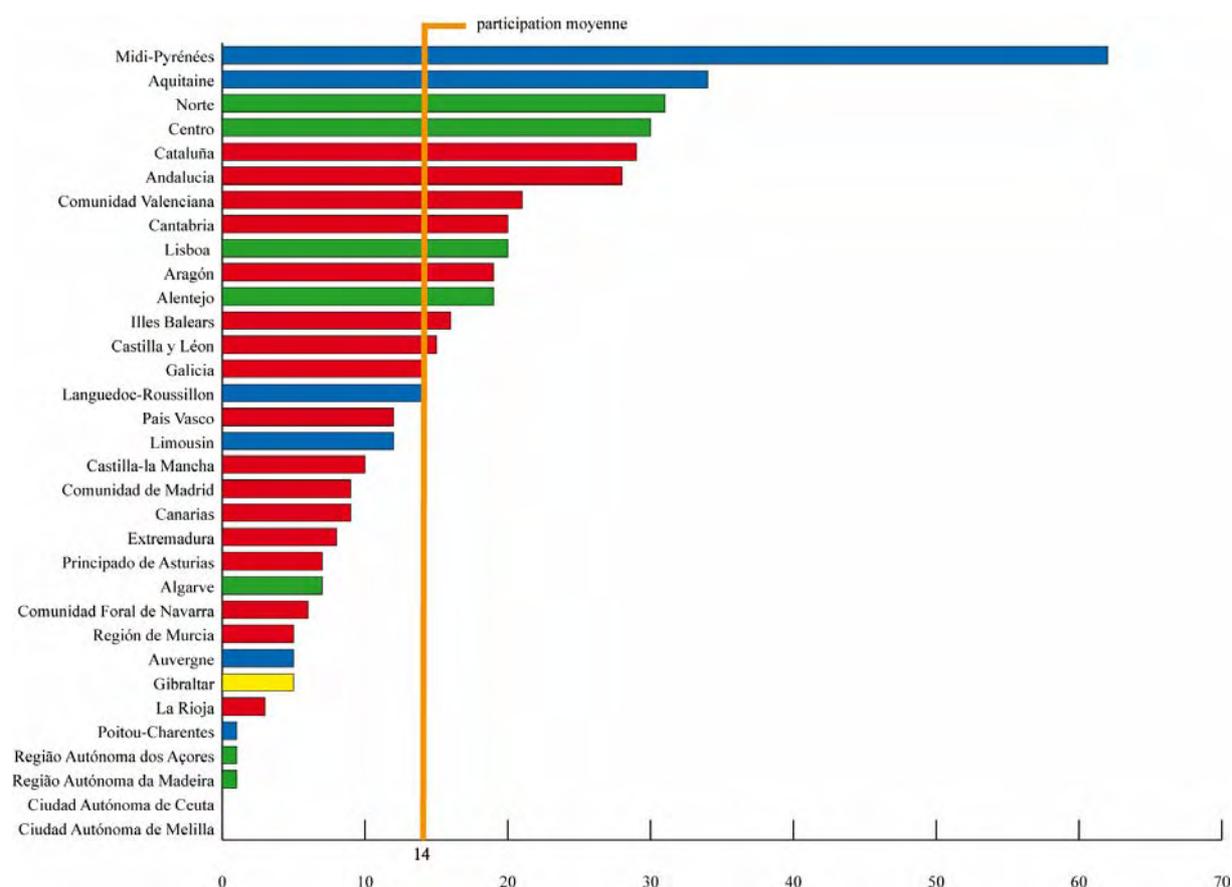


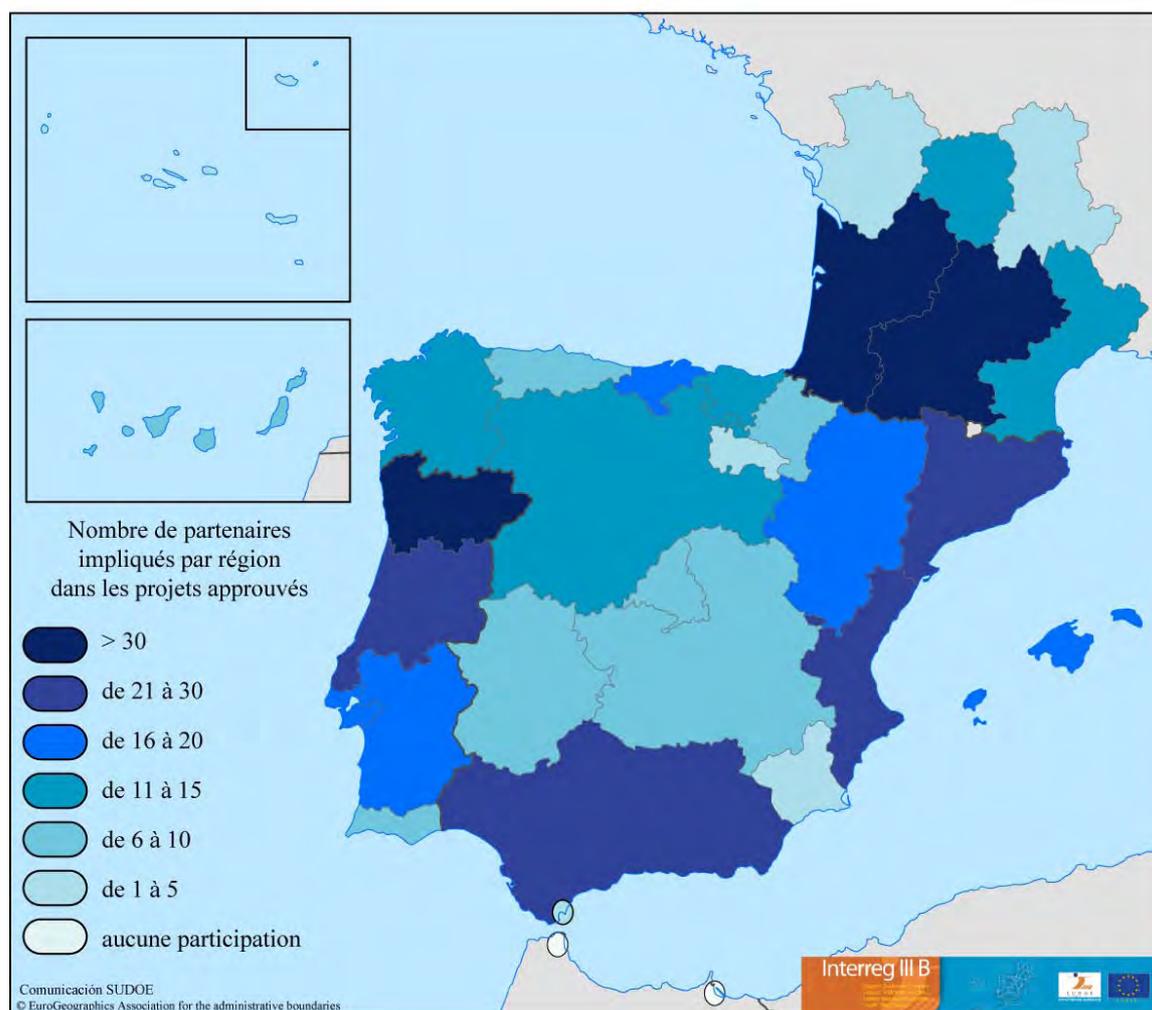
Ces chiffres ne représentent qu'une classification car si l'on s'attarde sur la composition des 76 partenariats constitués, il est possible de constater une **forte participation d'entités des 4 États membres** : on relève la présence de partenaires espagnols dans 99 % des projets, de partenaires français dans 89 % des projets, de partenaires portugais dans 88 % des projets et de partenaires du Royaume-Uni dans 7 % des projets.

### 3.1.4. La localisation des partenaires impliqués dans les projets approuvés au niveau des régions du SUDOE

En analysant ces mêmes données à une échelle inférieure, la répartition des partenaires au niveau des régions (ou NUTS II) de l'espace SUDOE place la moyenne arithmétique à 14 participations par régions (graphique 4 et carte 1).

**Graphique 4: Participation par région des institutions dans les projets approuvés**

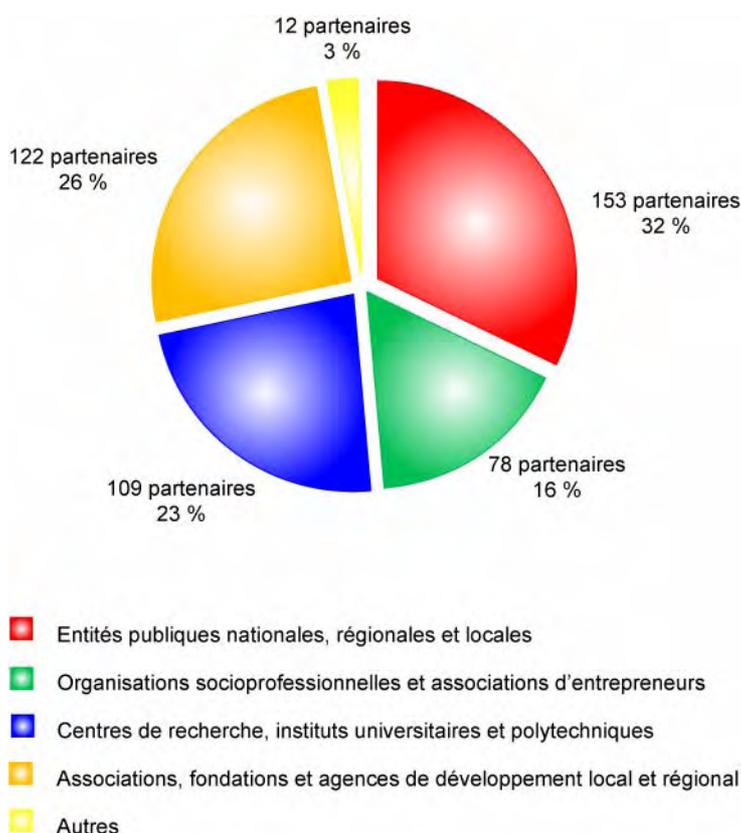


**Carte 1: La localisation des entités impliquées dans les 76 projets approuvés**

Sur les 33 divisions NUTS II qui composent l'espace SUDOE, toutes sont impliquées dans des partenariats constituant les 76 projets approuvés, à l'exception des villes autonomes de Ceuta et Melilla. Dans chaque État membre, des régions se distinguent par un nombre élevé d'entités impliquées dans les projets comme les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées pour la France, les régions Norte et Centro du Portugal ou encore les régions Andalucía, Comunidad Valenciana et Cataluña pour l'Espagne. La situation inverse peut être également analysée puisque les régions Poitou-Charentes et Auvergne pour la France, les régions autonomes de Madeira et Açores pour le Portugal ainsi que La Rioja et Murcia pour l'Espagne détiennent une faible participation d'entités localisées dans leur territoire engagées dans les projets approuvés.

Le dernier point de l'analyse des partenariats constituant les 76 projets approuvés repose sur la composition des institutions impliquées selon le classement établi dans le complément de programmation du programme SUDOE.

**Graphique 5: répartition des partenaires impliqués dans les projets selon leur catégorie**



Sur les **474 partenaires engagés dans les projets approuvés**, près du tiers d'entre eux représentent des entités publiques nationales, régionales et locales du SUDOE. Il s'agit en fait de services déconcentrés de l'État et de collectivités territoriales telles que des régions, des communes et des regroupements de communes. La seconde catégorie d'entités la plus représentée est celle des associations, fondations et agences de développement local et régional (122 partenaires). Ces partenaires sont essentiellement des agences de développement et des associations à but non lucratif. Les centres de recherche, instituts universitaires et polytechniques se classent en troisième position avec 109 partenaires appartenant à cette catégorie. Ces partenaires représentent des laboratoires de recherche et un grand nombre d'universités du SUDOE. La quatrième catégorie compte 78 partenaires et concerne les organisations socioprofessionnelles et associations d'entrepreneurs, soit les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, les chambres d'agriculture, les regroupements de producteurs ou encore les associations d'industriels. Figurent enfin 12

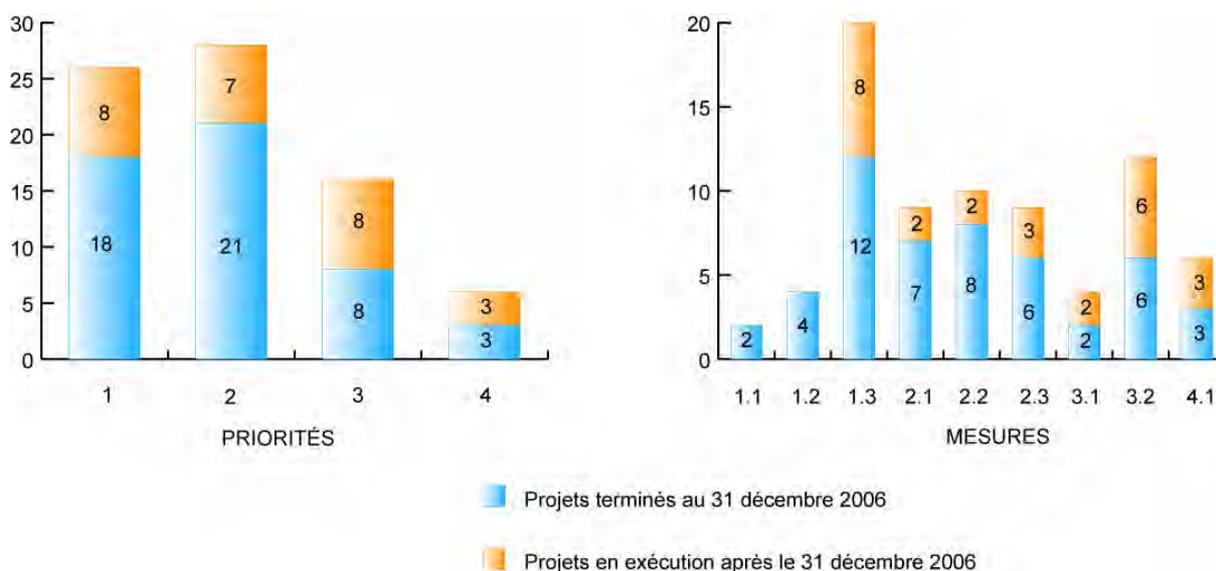
partenaires répertoriés dans une catégorie « autres » qui représentent des partenaires provenant de théâtres ou festivals du SUDOE.

Les 76 projets approuvés sont donc constitués par des **partenariats fortement transnationaux** et représentent un **large panel de bénéficiaires** correspondant à celui stipulé par le programme opérationnel.

### 3.1.5. Bilan sur les phases d'exécution des projets

Comme signalé en introduction de ce point, l'année 2006 se caractérise par la clôture de la phase d'exécution d'un grand nombre de projets.

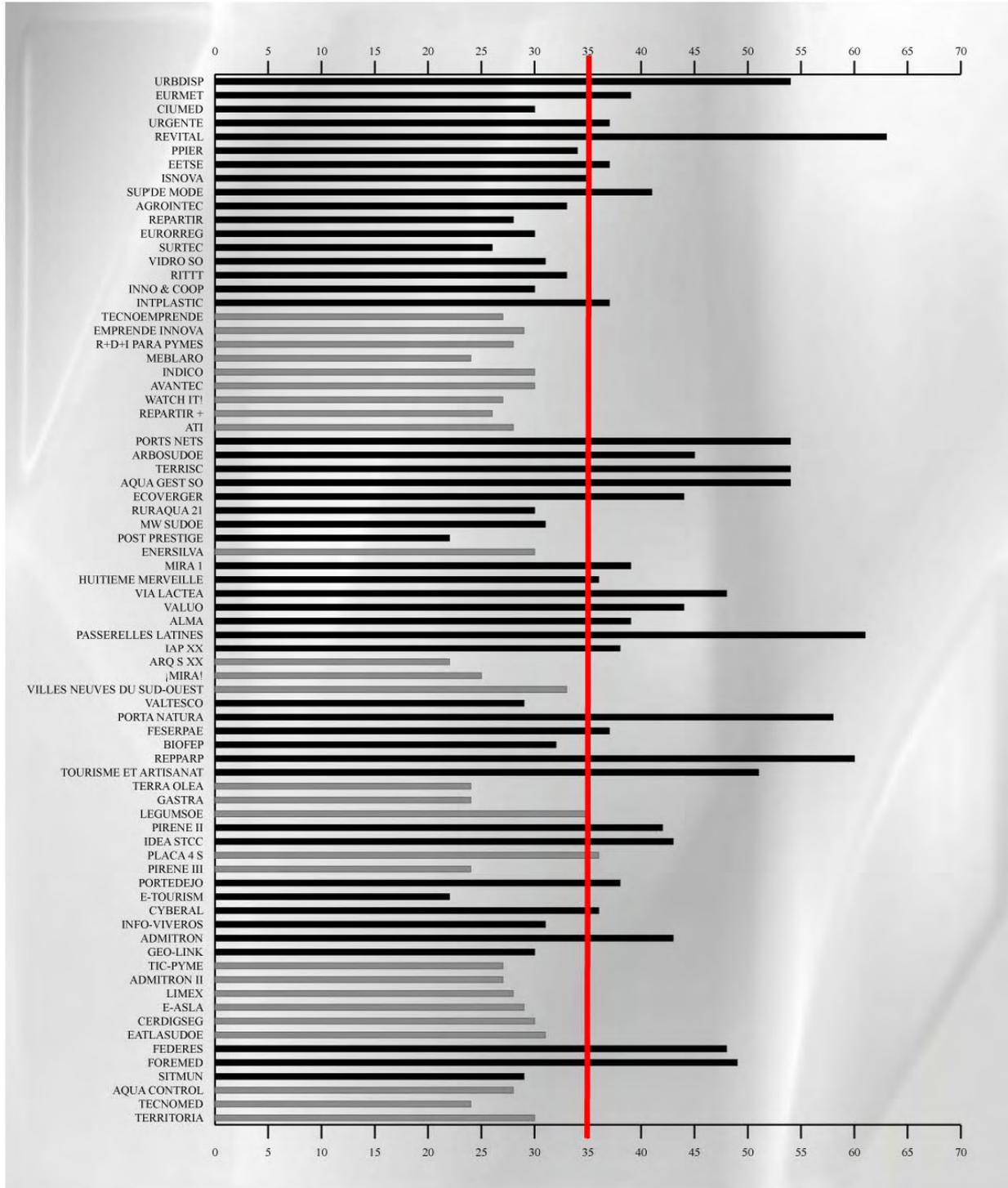
**Graphique 6: répartition des projets terminés et en cours d'exécution par priorités et mesures au 31 décembre 2006**



Ces graphiques permettent de constater que sur les 76 projets approuvés, **50 d'entre eux avaient achevé leur phase d'exécution au 31 décembre 2006** alors que 26 autres poursuivaient leurs activités. En fait, les 50 projets achevés correspondent à ceux qui ont été approuvés au cours des années 2002 et 2003 dans le cadre du premier appel à projets et de l'appel à projets extraordinaire. Les 26 projets en cours d'exécution sont ceux qui se sont mis en œuvre suite au second appel à projets de 2004. Toutefois, trois exceptions doivent être relevées. Le projet AQUA-GEST-SO (mesure 2.1) approuvé dans le cadre du premier appel à projets n'avait pas achevé ses activités au 31 décembre 2006 alors que les projets ¡MIRA ! (seconde phase - mesure 2.2) et MEBLARO (mesure 1.3) approuvés en 2004 ont achevé

leur phase d'exécution au 31 décembre 2006. Concernant les projets en cours, leurs actions seront achevées au cours de l'année 2007.

**Graphique 7: durée des phases d'exécution des 76 projets approuvés**



- Projets approuvés dans le cadre du premier appel à projets et de l'appel à projets extraordinaire
- Projets approuvés dans le cadre du second appel à projets
- Durée moyenne des phases d'exécution des 76 projets approuvés

Étant donné que de nombreux projets sont arrivés au terme de leur phase d'exécution en 2006, il est intéressant de se pencher sur la durée effective de leur activité. Globalement, en considérant les calendriers d'exécution en vigueur au 31 décembre 2006 des 76 projets approuvés, **la durée d'exécution moyenne s'élève à 35 mois, soit près de trois années.** Toutefois, 57 % des projets (43 projets) présentent une durée d'exécution inférieure à 35 mois, alors que 41 % (31 projets) détiennent un calendrier supérieur à trois ans. Seuls deux projets (3 %) présentent un calendrier d'exécution identique à cette moyenne : ISNOVA (mesure 1.3, 1<sup>er</sup> appel à projets) et LEGUMSOE (mesure 2.3, 2<sup>nd</sup> appel à projets). De manière générale, ce graphique laisse clairement apparaître que les projets du premier appel à projets présentent des phases d'exécution plus étendues dans le temps que celles des projets du second appel à projets selon les calendriers d'exécution en vigueur au 31 décembre 2006. Étant donné que les projets approuvés en 2004 et 2005 poursuivaient encore leurs activités à cette date, il est prématuré de tirer des conclusions générales dans cette phase actuelle de développement du programme.

Au 31 décembre 2006, le programme INTERREG III B SUDOE avait donc permis à 76 partenariats transnationaux de développer leurs actions au sein de l'espace dans l'ensemble des priorités et mesures opérationnelles prévues dans le PIC. Au terme de cette nouvelle année d'exécution, les résultats obtenus par les projets se sont amplifiés. Les points suivants vont permettre de mesurer ces avancées.

### **3.2. Quantification et analyse des indicateurs du programme par priorités et par mesures**

Comme indiqué dans le rapport annuel 2005, un travail de révision des indicateurs du complément de programmation a été réalisé au cours du premier semestre 2006. À l'issue de ce processus, **le comité de suivi a approuvé par voie de consultation écrite au mois de mai 2006 la proposition du système d'indicateurs du programme.**

Différentes raisons ont été à l'origine de cette adaptation :

- Dans le rapport final de l'évaluation intermédiaire réalisé en 2003, l'évaluateur avait mentionné parmi ses recommandations, la nécessité de réviser les indicateurs du complément de programmation pour une meilleure cohérence des définitions employées d'une part, et pour la quantification des objectifs d'autre part. Il indiquait par ailleurs que cette révision faciliterait le suivi des activités réalisées.
- Cette recommandation a été de nouveau formulée dans le cadre de l'actualisation de l'évaluation intermédiaire réalisée en 2005, ainsi que dans les observations communiquées postérieurement par la Commission européenne au programme.
- Dans le même ordre d'idée, le secrétariat commun a rencontré certaines difficultés dans la quantification des progrès réalisés par les projets au moment de l'élaboration du rapport annuel d'exécution 2004.

De point de vue de la méthode adoptée, la typologie des indicateurs existante avant la modification a été maintenue :

- un indicateur de ressources<sup>1</sup>, permettant de mesurer l'état d'exécution du budget assigné à chaque niveau de l'intervention ;
- des indicateurs de réalisation pour mesurer les activités développées par l'intervention ;

---

<sup>1</sup> Concernant les indicateurs de ressources, ces derniers ont été obtenus en tenant compte de l'exécution financière par rapport au coût éligible prévu dans le plan financier du programme, et non par rapport au coût éligible des projets approuvés (**annexe 3.1**).

- des indicateurs de résultat, relatifs aux effets directs et à caractère immédiat produits par l'intervention ;
- des indicateurs d'impact, permettant d'apprécier les conséquences du programme au-delà des effets immédiats sur les bénéficiaires directs, à moyen ou long terme.

La modification du complément de programmation a permis d'une part d'élaborer un système d'indicateurs étroitement lié aux objectifs spécifiques du programme, et d'autre part de faciliter l'organisation d'un système de collecte de l'information qualitative des actions réalisées par les projets. Cela permet actuellement de mesurer de façon cohérente et réaliste la progression du programme en termes physiques. De plus, des indicateurs à caractère horizontal ont été introduits qui permettent d'évaluer la contribution des projets du SUDOE aux politiques communautaires.

La quantification des indicateurs au 31 décembre 2006 a été réalisée sur les mêmes bases de travail que celles adoptées pour l'exercice 2005 et dont les modalités sont les suivantes :

- Afin de connaître le degré d'exécution réel atteint en décembre 2006, les chefs de file des 76 projets approuvés ont été consultés et il leur a été demandé d'actualiser les résultats préalablement obtenus ;
- Ces informations ont ensuite été croisées avec l'information contenue dans les rapports d'exécution des projets faisant partie des demandes de paiement reçues ;
- Enfin, la quantification obtenue a été compilée pour l'ensemble des projets et une analyse des conclusions correspondantes a été réalisée.

Dans les points qui suivent et qui concernent la quantification et l'analyse des indicateurs par priorité et par mesure, les chiffres obtenus sont commentés de manière à avoir un aperçu du degré d'exécution physique atteint au terme de l'année 2006. Par ailleurs et dans la majorité des cas, une comparaison avec les indicateurs quantifiés au 31 décembre 2005 est également effectuée.

Enfin et pour une lecture complète de cette analyse il convient de rappeler certains faits inhérents au fonctionnement du programme et dont les incidences sont à prendre en compte :

- Le paiement du FEDER aux projets étant basé sur le principe du remboursement de dépenses effectivement engagées et payées par les dit projets, un certain décalage existe entre le moment où un projet exécute une activité et le moment où

la dépense correspondante est validée par les correspondants nationaux puis certifiée par l'autorité de gestion au niveau de la demande de paiement.

- Le degré d'exécution des projets et des mesures (utilisé au niveau de l'indicateur de ressources) est calculé à partir des dépenses qui ont effectué le circuit financier jusqu'à leur validation par les correspondants nationaux.
  
- Les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact sont quantifiés par les chefs de projets indépendamment du processus de validation des dépenses et en fonction des réalisations achevées à la date où ils sont consultés.

Pour ces raisons et dans tous les cas, les critères qui permettent de mesurer le degré d'exécution physique ont toujours « une longueur d'avance » sur l'évaluation au même moment du niveau d'exécution financière.

### **3.2.1. La priorité 1: structuration polycentrique de l'espace et renforcement de pôles de compétences**

La priorité 1 a pour but de renforcer la cohésion territoriale de l'Espace Sud-ouest européen afin de l'inscrire dans un modèle polycentrique compétitif. Du point de vue stratégique cet objectif se décline en trois volets correspondant aux trois mesures que compte cette priorité :

- Promotion et renforcement de la mise en réseau des villes du SUDOE pour consolider le système urbain ;
- Développement de synergies villes-campagnes pour que de nouveaux dynamismes jaillissent des forces endogènes des acteurs du SUDOE ;
- Valorisation des potentiels de développement et d'innovation du SUDOE constitués par les PME, les laboratoires de recherche et les pôles d'excellence historiques, culturels et scientifiques.

En termes de programmation financière et sur toute la durée du programme, **le budget alloué à la priorité 1 représente 29,27 % du coût total de l'ensemble du programme**, ce qui correspond à un coût total programmé de 32.697.907 € pour une participation FEDER de 19.684.805 €

Au niveau des **3 mesures** qui constituent la priorité 1, ce budget est réparti de la manière suivante : 4.360.000 d'€ pour la mesure 1.1, soit 13,34 % du coût total de la priorité 1 (et 3,9 % du coût total du programme) ; 10.225.337 € pour la mesure 1.2, soit 31,36 % du coût total de la priorité 1 (et 9,15 % du coût total du programme) ; les 18.082.570 € restant étant consacrés à la mesure 1.3, ce qui représente 55,30 % du coût total de la priorité 1 (et 16,19 % du coût total du programme).

Sur les **26 projets** approuvés dans la priorité 1 (17 à l'occasion du 1<sup>er</sup> appel à projets et 9 à l'issue du 2<sup>nd</sup> appel à projets), deux relèvent de la mesure 1.1, quatre s'inscrivent dans la mesure 1.2 et vingt concernent la mesure 1.3. Par conséquent, la répartition par mesure des projets approuvés de la priorité 1 est parfaitement cohérente avec la distribution des moyens financiers correspondants.

Depuis le rapport annuel 2005, le **taux d'exécution budgétaire** de ces 26 projets a nettement progressé et s'élève, au 31 décembre 2006, à **56,37 %** contre 36,56% au 31 décembre 2005 (calculé sur la base du total cumulé des dépenses validées).

Rétrospectivement, et comme c'était déjà le cas en 2005, cela montre que les projets conservent un bon rythme d'exécution. Ce constat est d'ailleurs confirmé par le nombre d'ordres de paiement traités par l'autorité de paiement qui reste stable : 20 au cours de l'année 2005 (la totalité au titre de paiements intermédiaires) et 21 en 2006 (4 soldes finaux et 17 paiements intermédiaires). En équivalent FEDER, le montant payé en 2006 est légèrement supérieur à celui payé en 2005 (respectivement 3.124.852,89 € et 2.920.010,98 €).

Sur le plan de l'**exécution physique** des projets de la priorité 1, 14 ont terminé la réalisation de leurs activités au plus tard le 31 décembre 2006 (dont 13 dès la fin 2005) et 13 se trouvaient en phase d'exécution en 2006. Enfin, parmi les projets achevés, 7 ont procédé à la clôture administrative et financière de leur dossier au cours de l'année 2006 (demande de solde final reçue et certifiée par l'autorité de gestion).

Les points qui suivent sont consacrés à l'analyse des indicateurs de chacune des mesures de la priorité 1 et permettent d'observer les activités mises en œuvre par les projets.

### 3.2.1.1. La mesure 1.1 : renforcer et consolider le système urbain du SUDOE

Tableau 2: Liste des projets approuvés - mesure 1.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 1.1</b>			<b>1.469.518,34 €</b>	<b>731.366,17 €</b>	<b>49,77%</b>
SO/1.1/F1	URBDISP	Analyse comparative des politiques, des outils et des pratiques sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme en Midi-Pyrénées et en Catalogne	544.336,34 €	272.168,17 €	50,00%
SO/1.1/F4	EURMET	Expansion urbaine des métropoles	925.182,00 €	459.198,00 €	49,63%

Cette mesure vise à préciser le rôle et renforcer la position européenne du SUDOE par une plus forte articulation de ses villes, tout comme par le développement d'un maillage entre métropole régionale, réseaux de villes et zones rurales à l'intérieur des régions. Elle prétend également renforcer l'identification et la valorisation des spécificités régionales, afin de constituer des ensembles de dimension européenne.

Comme cela a été dit précédemment, **2 projets ont été approuvés** dans cette mesure et ce dès le 1<sup>er</sup> appel à projets. Portant sur la problématique des espaces urbains, ils s'inscrivent parfaitement dans les objectifs qui viennent d'être cités. Pour le projet **URBDISP** il s'agit, à partir de confrontations d'expériences, d'analyses comparatives et de séminaires réunissant des professionnels de l'urbanisme, de mieux connaître le phénomène de l'étalement urbain puis de proposer des solutions pour de nouvelles formes de développement plus équilibrées. À partir du traitement d'images satellitaires, le projet **EURMET** propose d'élaborer une méthodologie d'extraction automatique des types d'espaces urbains puis de mettre au point une méthode commune de comparaison de ces espaces.

**Tableau 3: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.1**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	24,50%

Avant de commenter l'indicateur de ressources quantifié ci-dessus, il convient au préalable d'apporter une précision quant à son mode de calcul.

Rappelons tout d'abord que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées à la date considérée pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

En appliquant cette règle et conformément à la programmation financière en vigueur, l'indicateur de ressources de la mesure 1.1 s'élève, au 31 décembre 2006, à **24,50 %** (contre 20,94 % au 31 décembre 2005) ce qui, au stade actuel d'avancement du programme, peut paraître faible. Cependant, le calcul de ce même taux de consommation ramené au coût total engagé pour les deux projets approuvés aboutit à un résultat nettement supérieur correspondant à **72,70 %** (contre 62,13 % au 31 décembre 2005) et reflétant davantage la réalité.

Concrètement, ce décalage s'explique par la différence entre le coût total effectivement engagé après approbation des projets (1.469.518,34 €) et le coût total initialement prévu et programmé pour cette mesure. De manière plus générale, ce phénomène affecte toutes les

mesures de la priorité 1 pour lesquelles le calcul du degré d'exécution budgétaire varie en fonction de l'assiette considérée (somme engagée ou somme programmée).

Pour conclure et suite à cette précision, le niveau de consommation budgétaire atteint par les projets approuvés dans la mesure 1.1 est satisfaisant.

**Tableau 4: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.1**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	6	7
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	10	8
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	15	16
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	25	22
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	2	2
Nombre d'outils d'aménagement du territoire créés.	2	2

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.000	870
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	600	660
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	200	103
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	2	4
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	50%
Nombre de personnes ressources impliquées dans les réseaux de compétence (universitaires, chercheurs, experts).	40	38
Nombre d'aires métropolitaines / de villes étudiées et mises en réseau.	15	12

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2006	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	2	3
Nombre de personnes impliquées en dehors du territoire couvert par le partenariat.	150	129
Nombre de villes qui intégreront, à court terme, les réseaux créés.	10	6
Km <sup>2</sup> d'aires métropolitaines étudiées.	30.000	35.700
Contribution à une meilleure connaissance de l'aménagement urbain dans le SUDOE (OUI/ NON).	OUI	OUI

Par rapport au nombre total d'indicateurs référencés, leur quantification au 31 décembre 2006 montre que la moitié est conforme ou dépasse l'objectif fixé, un tiers en est très proche et trois indicateurs atteignent 50% des résultats prévus (deux de résultat et un d'impact). Cette première observation permet d'ores et déjà d'affirmer que les deux projets de la mesure 1.1 ont contribué à atteindre les objectifs initialement fixés.

Au niveau des indicateurs de réalisation, le premier point à souligner concerne le « nombre de réseaux créés ou consolidés » (2) et le « nombre d'outils d'aménagement du territoire créés » (2) pour lesquels l'objectif fixé a été atteint, ce qui confirme la pertinence des deux projets approuvés. Pour les outils élaborés, il s'agit dans le cas du projet **EURMET** d'une « Méthode d'analyse automatique des évolutions des espaces urbains et plus particulièrement des périphéries des grandes villes ». Les activités menées dans le cadre du projet **URBDISP** ont, quant à elles, abouti à la publication d'un document de référence sur la question de l'étalement urbain intitulé « La ville étalée en perspectives ». Le « nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisées » constitue également un indicateur important pour cette mesure. Dans ce domaine, les deux projets ont confronté et/ou transféré des expériences et des connaissances de part et d'autre des frontières internes de l'espace et ont mené des études comparées transnationales (4 sur les 22 travaux d'étude réalisés).

Les deux premiers indicateurs de résultat montrent que ces deux projets ont été actifs en matière de communication et de diffusion. Dans ce domaine, c'est le projet **URBDISP** qui y contribue de manière significative. En effet, l'essentiel des activités réalisées par ce projet a consisté à organiser des séminaires thématiques suivis de deux temps forts : un colloque transnational à Toulouse en décembre 2002 et un séminaire à Barcelone en mai 2004. Ces événements ont permis à près de 700 professionnels de l'urbanisme et de chercheurs d'apporter leur contribution à la mise en œuvre d'un développement durable dans l'aménagement urbain. Par ailleurs, les deux projets ont privilégié, pour diffuser régulièrement les résultats obtenus, l'emploi des sites internet créés à cette occasion. Pour terminer, les deux réseaux de villes créés ont permis de mettre en relation et de faire travailler ensemble 12 aires métropolitaines de l'espace (sur les 15 prévues), auxquelles il convient d'ajouter 2 zones urbaines impliquées dans la dernière phase du projet **URBDISP** (en France et au Portugal). Par conséquent, le bilan en termes d'indicateurs de résultat est tout à fait satisfaisant.

Par rapport aux indicateurs d'impact, la seule évolution observée depuis le rapport annuel 2005 concerne le « nombre de villes qui intégreront, à court terme, les réseaux créés » : de

0, nous sommes passés à 6 villes qui ont entamé cette démarche. Citons le cas du projet **URBDISP** qui s'est élargi dans sa phase de finalisation vers d'autres territoires : le Pays-Basque, mais également le Portugal, pays qui au départ n'était pas impliqué dans le partenariat. Un voyage d'étude a ainsi été organisé à Porto en 2005 afin de procéder à un transfert des savoirs acquis et d'expérimenter d'autres modes d'action. Même si l'objectif fixé n'est pas atteint quantitativement, le fait qu'au cours de l'année écoulée ce chiffre ait évolué, montre que les réseaux de villes créés restent actifs et élargissent leurs champs d'opération.

Pour la mesure 1.1, le bilan quant à l'intégration des politiques horizontales dans la réalisation des activités programmées par les projets approuvés est le suivant:

- 1) Politique environnementale : les projets **URBDISP** et **EURMET** visent, par des approches différentes, à une meilleure compréhension des phénomènes liés à l'étalement urbain et à la configuration d'une nouvelle ville plus diffuse. Ces préoccupations font partie intégrante de cette politique horizontale.
- 2) Politique d'égalité des chances : tout au long de la mise en œuvre des deux projets approuvés les chefs de file ont déclaré avoir pris en considération cette dimension. Pour l'évaluer de manière plus précise les 3 indicateurs de réalisation « participants aux échanges d'expériences et réunions de travail », « emplois créés liés au développement des projets » et « personnes ressources impliquées dans les réseaux de compétence » montrent que la représentation masculine est supérieure à la représentation féminine (89 hommes impliqués pour 56 femmes). L'explication se trouve certainement dans les caractéristiques des métiers liés au secteur d'activité concerné par ces projets, à savoir professionnels de l'urbanisme et chercheurs.
- 3) Politique d'emploi : avec 4 emplois créés pour le développement de deux projets, parmi lesquels 3 ont été maintenus, le bilan de cette mesure est positif sur ce point. Dans ce cas de figure, la majorité des emplois créés sont essentiellement liés à la réalisation technique des activités prévues. La plupart du temps, la gestion administrative et financières de ce type de projets de recherche sont confiés à du personnel déjà existant et couvrent rarement des temps pleins.
- 4) Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : par le type d'activités développées par les deux projets approuvés, seul le projet **EURMET** a eu recours de manière significative à des outils liés aux NTIC autres que

la simple utilisation du courrier électronique. Ceci explique le fait que cet indicateur n'ait pas atteint les 100% escomptés.

Avant de conclure et dans la mesure où ces deux projets ont achevé la réalisation de leurs activités dès la fin décembre 2005, il convient de préciser que la quantification des indicateurs à cette date est quasiment définitive et que ces observations sont proches du bilan qui sera fait ultérieurement (sous réserve de recevoir et d'examiner les rapports d'exécution finaux).

Les travaux réalisés et les résultats obtenus permettent d'ores et déjà d'affirmer que les projets **URBDISP** et **EURMET** ont apporté leur contribution à l'un des principaux enjeux du Sud-ouest européen, à savoir une plus grande harmonisation du développement spatial. Centré sur une réflexion qui a abouti à une **meilleure compréhension du phénomène de l'étalement urbain**, **URBDISP** répond parfaitement au premier objectif spécifique de la mesure 1.1 cité dans le Programme opérationnel : « *identifier la dynamique globale du système urbain* ». Spécifiquement dédié à l'élaboration d'une **méthode transférable de différenciation des aires métropolitaines**, le projet **EURMET** répond au deuxième objectif spécifique de la mesure : « *construire des éléments de différenciations territoriales prenant en compte la spécificité de chaque espace* ».

### 3.2.1.2. Mesure 1.2 : dynamiser les zones rurales et développer les complémentarités territoriales pour l'aménagement durable du SUDOE

Tableau 5: Liste des projets approuvés - mesure 1.2

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 1.2</b>			<b>5.951.252,20 €</b>	<b>3.404.082,94 €</b>	<b>57,20%</b>
SO/1.2/E1	CIUMED	Polycentrisme à travers les villes moyennes	1.506.707,60 €	977.974,64 €	64,91%
SO/1.2/P4	URGENTE	Urbain - Rural: Générer des engagements nouveaux entre les territoires de l'Europe	1.556.379,60 €	901.836,80 €	57,94%
SO/1.2/E6	REVITAL	Etude et mise en marche d'une stratégie pour la revitalisation de sous-régions fragilisées du Sud-ouest européen en Espagne (Teruel) et en France (la Creuse)	2.066.937,00 €	1.000.970,50 €	48,43%
SO/1.2/F8	PPIER	La Pierre et le Patrimoine, Innovation, Environnement et Recherche	821.228,00 €	523.301,00 €	63,72%

Cette mesure est destinée, d'une part, à valoriser les potentialités des espaces ruraux, notamment ceux qui sont qualifiés de fragiles et, d'autre part, à préciser le rôle des métropoles, des villes moyennes ou petites et de leur tissu économique dans le maillage urbain et l'organisation territoriale des zones de faible densité.

Les projets inscrits dans cette mesure sont au nombre de **4 projets**, approuvés à l'issue du 1<sup>er</sup> appel à projets. Leurs intitulés permettent de vérifier qu'ils sont en phase avec un bon nombre de domaines d'intervention identifiés au niveau du programme pour cette mesure : polycentrisme à l'échelle des villes moyennes, mise en place de nouvelles formes d'engagement favorisant les relations ville-campagne, revitalisation de zones fragilisées de l'espace et promotion des complémentarités de compétences dans le domaine de la formation sur des savoir-faire spécifiques.

Tableau 6: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.2

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	43,72%

Tout comme pour la mesure 1.1, la somme effectivement engagée pour les quatre projets approuvés dans la mesure 1.2 (5.951.252,20 €) est inférieure à la somme initialement prévue et programmée (10.255.337 €). Avant de commenter l'indicateur de ressources quantifié dans le tableau ci-dessus, il convient dans ce cas également d'apporter quelques précisions.

Ramené au total cumulé des dépenses validées pour les projets approuvés (4.483.416,39 €) le degré d'exécution budgétaire de la mesure 1.2 est passé de 28,15% à la fin décembre 2005 à **43,72%** au 31 décembre 2006. Calculé sur la base du coût total engagé par les quatre projets approuvés ce même taux de consommation financière s'élève à **75,34 %** (contre 48,50% au 31 décembre 2005).

La progression enregistrée au niveau de la mesure 1.2 entre fin 2005 et fin de 2006 est donc importante. Cela confirme qu'après être entré en pleine phase de développement en 2005, ces projets ont conservé, en 2006, un bon rythme d'exécution. Par ailleurs, et comparé aux autres mesures du programme, le chiffre de 75,34 % place la mesure 1.2 en deuxième position dans le classement du degré d'exécution budgétaire atteint à cette date.

**Tableau 7: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.2**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	35	36
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	40	42
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	35	41
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	20	21
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	6	5
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	15	14
Nombre d'actions de formation organisées.	20	21
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	9
Nombre d'outils d'aménagement du territoire créés.	6	6
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	5.000	6.074
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	80.000	75.866
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	120	124
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	5	8
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	75%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	50	43
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	500	345
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	15	15
Nombre d'initiatives pour le développement de produits et la valorisation du patrimoine historique.	20	11
Nombre de bourgs ruraux fragiles et de centres urbains mis en réseau.	80	58
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	10	14
Augmentation du taux de croissance de la population des petites villes et des villes moyennes du SUDOE.	8%	6%
Amélioration du temps d'accès aux villes moyennes.	10%	-
Nombre de nouvelles activités et de services développés dans les villes moyennes du SUDOE.	50	15
Nombre de nouvelles personnes installées dans les zones rurales impliquées.	20	22
Contribution au maintien ou à la création de services dans les zones rurales concernées (OUI/NON).	OUI	OUI
Augmentation des jeunes inscrits aux modules de formation améliorés.	5%	3%

De manière générale, la majorité de ces indicateurs a atteint ou légèrement dépassé les objectifs initialement fixés. Ceci s'explique notamment par le calendrier d'exécution des projets au moment de l'élaboration du présent rapport annuel. En effet, deux des quatre projets approuvés dans cette mesure ont achevé leurs activités dès fin 2005, dont un a été clôturé du point de vue administratif au cours de l'année 2006 (**PPIER**). Les projets **REVITAL** et **URGENTE** ont, quant à eux, finalisé leur exécution au terme du premier semestre 2006, contribuant ainsi à la progression des indicateurs qui les concernent depuis le 31 décembre 2005.

Les deux premiers indicateurs de réalisation révèlent le dynamisme des projets approuvés dans cette mesure en matière de communication et de diffusion. Avec 24 « actions de communication organisées » sur les 36 quantifiées, **URGENTE** et **REVITAL** sont les plus actifs dans ce domaine, suivis de près par le projet **CIUMED**.

Pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixé, l'ensemble des projets a consacré une part importante de son programme d'activité à la réalisation d'études (5 en moyenne), à la mise en œuvre de projets pilotes (14 au total) et à l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire. En matière d'études il s'agit, pour l'essentiel, de pré diagnostics concernant les neuf territoires sur lesquels portent les projets et d'analyses, sur ces mêmes territoires, de questions identifiées comme étant susceptibles de contribuer au maintien d'un dynamisme économique, social et environnemental de ces zones (fonctions urbaines des villes moyennes, tourisme actif, ressources naturelles et culturelles endogènes, agriculture durable, métiers anciens et artisanat, commercialisation éthique, ...). Sur la base de ces travaux préalables, tous les partenaires impliqués dans les projets ont mis en œuvre au moins un projet pilote.

Depuis fin 2005, l'indicateur de réalisation qui a le plus progressé concerne le nombre de « petites infrastructures aidées ou créées » qui a quasiment doublé. Ainsi, deux Centres de gestion urbaine ont vu le jour dans la région de Valence en Espagne ; trois Centre d'interprétation ont été mis en place dans le Parc naturel du Maestrazgo (concernant la géologie, le patrimoine architectural et un savoir faire dans le secteur agro-alimentaire) et un Centre d'information, d'innovation et de développement (C2ID) a été implanté dans le Val d'Adour en France.

Enfin, et même si cet indicateur n'a pas augmenté depuis fin 2005, il convient de souligner le nombre significatif de « réseaux créés ou consolidés » qui se maintient au nombre de cinq. Dans ce sens, la mesure 1.2 apporte sa contribution à l'un des principaux effets attendus par

le programme qui est de « *promouvoir et activer les réseaux entre institutions, villes petites, moyennes et grandes* ». Le projet **CIUMED** et son « Réseau pour la promotion des villes moyennes du sud-ouest européen » en est une parfaite illustration. Tout d'abord, le « Réseau CIUMED » possède une existence juridique. C'est une association sans but lucratif créée en juillet 2004 à l'initiative de trois des partenaires impliqués dans le projet, inscrite au registre espagnol des associations et basée à Huelva. C'est également l'aboutissement d'un ensemble d'opérations ayant impliqué toutes les catégories d'acteurs qui vivent et travaillent sur ces territoires. C'est enfin un réseau qui se veut pérenne et dont les objectifs s'inscrivent au-delà de la durée du programme. En effet un formulaire de pré adhésion est disponible sur la page Internet créée pour toute ville moyenne intéressée et souhaitant rejoindre ce réseau.

Le « nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication » et la quantité « de documents et d'outils de diffusion » élaborés confirment au niveau des indicateurs de résultat la volonté des projets approuvés de se faire connaître et de diffuser leurs résultats auprès d'un large public. Une lecture plus approfondie montre que ce sont les activités menées à l'échelle locale (campagnes de sensibilisation, rencontres, journées débat, expositions, ...) qui contribuent le plus à atteindre ces chiffres et témoignent du souci des partenaires d'impliquer non seulement les institutions et les professionnels mais également la population directement concernée par les effets attendus par ce type d'initiatives.

Parmi les indicateurs de résultat qui n'ont pas encore atteint l'objectif fixé figure le « nombre de personnes formées dans le domaine ». **PPIER** et **URGENTE** sont les deux projets qui ont mené ce type d'opérations et contrairement à ce qui pourrait être attendu, à hauteur de 20% seulement au titre du projet **PPIER**. En effet, bien que la formation soit au cœur de la problématique abordée par ce projet, son objectif fondamental est de combattre le déficit d'image et les difficultés de recrutement de la filière « Pierre » au travers d'actions de recherche et d'innovation, de la mutualisation durable d'informations techniques, de la transmission de savoir faire et d'actions de sensibilisation et de promotion. L'accroissement des personnes formées et plus particulièrement des jeunes est attendu à plus long terme et permettra de vérifier si l'objectif stratégique fixé par ce projet a été atteint.

Pour terminer, et sur le plan de résultats tangibles, les projets de la mesure 1.2 enrichissent, au travers des 15 « méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données » élaborés les outils à disposition des acteurs de l'espace SUDOE pour initier ou poursuivre des dynamiques de développement équilibrées. A titre d'exemple, le projet **CIUMED** a développé une collection d'outils et de méthodes pour travailler sur le thème des villes moyennes

(Manuel pour l'élaboration d'un pré diagnostic technique en matière de fonctions urbaines ; Manuel de création d'un espace pour la participation sociale), ainsi qu'un Guide de bonnes pratiques également disponible sur le site du projet sous la forme d'une base de données. Dans le cas du projet **REVITAL** c'est une batterie commune d'indicateurs de revitalisation des zones rurales qui a été conçue.

Pour ce qui est des indicateurs d'impact, le résultat enregistré en matière « d'emplois créés et maintenus » et de « nouvelles personnes installées dans les zones rurales impliquées » est très positif. Le projet **CIUMED** a permis de créer deux des 14 emplois quantifiés correspondant aux postes de gestion des deux Centres urbains créés. Les 12 autres emplois ont été mis en place à l'issue d'actions réalisées par le projet **URGENTE**. C'est notamment le fruit de l'un des projets pilotes développés dans ce projet ayant abouti à la création d'une exploitation agricole d'insertion de jeunes en situation d'échec ou d'exclusion, par l'apprentissage de savoir-faire agricoles de type « maraîchage bio ». La Ferme Aurensan est aujourd'hui reconnue comme un lieu ressource autour des problématiques d'insertion en milieu rural et d'approche territoriale des problématiques agricoles. Par ailleurs, les emplois créés en 2005 ont été reconduits pour l'année 2006. C'est également le projet **URGENTE** qui, dans la cadre d'une opération intitulée « Commercialisation éthique », a permis à 22 nouvelles personnes de s'installer en zone rurale dans le secteur agricole. Enfin, et bien qu'il soit encore inférieur à l'objectif fixé le nombre de « nouvelles activités et de services développés dans les villes moyennes » a triplé entre fin 2005 et fin 2006.

Pour les quatre projets approuvés dans la mesure 1.2, la prise en compte des politiques horizontales dans le développement de leurs activités a été la suivante :

- 1) Politique environnementale : de manière générale les quatre projets approuvés ont pour ambition d'œuvrer pour un développement territorial équilibré et sont plus particulièrement centrés sur les zones rurales et les villes moyennes. A titre d'exemple, le partenaire portugais du projet **CIUMED** (mairie de Vila Real de S. António) cherche à diversifier l'offre touristique en mettant notamment en valeur la zone naturelle "Mata Nacional das Dunas Litorais de Vila Real de S. António". Cette dernière étant classée zone protégée, la mairie a dû garantir le respect de certaines normes auprès de l'Institut de Conservation de la Nature, organisme qui tutelle cette zone, en signant un protocole. Le Guide des bonnes pratiques des villes moyennes contient quant à lui de nombreux exemples d'actions de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. Le projet **URGENTE** consacre également une part

importante à la dimension environnementale, notamment utilisée comme support d'échanges entre jeunes du monde rural et jeunes des villes.

- 2) Politique d'égalité des chances : tout comme indiqué dans le rapport annuel 2005, les indicateurs pour lesquels la répartition par genre a été spécifiée montrent que les hommes sont en majorité (de l'ordre des 60% pour les trois indicateurs de réalisation concernés). Ceci est d'autant plus marqué dans le cas des projets **URGENTE** et **PPIER** dont les domaines d'intervention (emplois agricoles et métiers de la pierre) enregistrent traditionnellement cette tendance.
- 3) Politique d'emploi : comme cela a déjà été signalé, le bilan de cette mesure en matière de contribution à la création d'emplois est particulièrement positif et les objectifs initialement fixés ont été dépassés.
- 4) Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : dans la mesure où les sites Internet créés dans le cadre des projets approuvés sont utilisés au-delà de la simple promotion (support pour élargir et pérenniser un réseau créé, lieu d'accès aux bases de données et aux outils interactifs élaborés), il peut être considéré que ces projets ont apporté leur contribution au développement de la société de l'information dans l'espace SUDOE.

Pour conclure, rappelons que cette mesure a enregistré une importante progression de son degré d'exécution budgétaire qui atteint aujourd'hui un niveau satisfaisant. Bien que la quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact ait progressé de manière moins importante, un grand nombre d'objectifs ont d'ores et déjà été atteints ou légèrement dépassés. En ce qui concerne la **problématique abordée dans la mesure 1.2, les quatre projets approuvés couvrent l'ensemble des objectifs spécifiques fixés : développement des coopérations au sein et entre villes moyennes pour CIUMED ; nouvelles pratiques territoriales associant acteurs ruraux et acteurs urbains dans le cas d'URGENTE ; revitalisation d'espaces ruraux à faible densité de population pour REVITAL et utilisation d'une ressource naturelle comme vecteur d'aménagement et de dynamisation des territoires dans le cas de PPIER.**

**3.2.1.1. Mesure 1.3 : valoriser le potentiel de développement et d'innovation du SUDOE****Tableau 8: Liste des projets approuvés – mesure 1.3**

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 1.3</b>			<b>24.910.490,43 €</b>	<b>15.511.343,49 €</b>	<b>62,27%</b>
SO/1.3/E1	EETSE	EADS et les stratégies territoriales dans le Sud-ouest européen	610.748,00 €	342.563,00 €	56,09%
SO/1.3/E3	ISNOVA	Articulation des petites infrastructures d'appui à l'innovation: définition d'un projet pilote pour l'articulation de mécanismes pour promouvoir la coopération interrégionale en matière d'innovation dans le SUDOE, visant à l'établissement de bases pour la	1.093.419,06 €	727.179,90 €	66,51%
SO/1.3/F2	SUP' DE MODE	Constitution d'un partenariat des institutions d'enseignements et de formations aux métiers de la mode du Sud-ouest de l'Europe	2.326.079,00 €	1.163.039,50 €	50,00%
SO/1.3/E6	AGROINTEC	Promotion d'entreprises d'innovation et de technologie agroalimentaire et création d'un réseau de connaissance technologique agroalimentaire dans le Sud-ouest d'Europe	2.301.217,00 €	1.476.704,50 €	64,17%
SO/1.3/F7	REPARTIR	Réseau de Prospective et d'Animation visant à Renforcer les Pôles Technologiques d'Innovation et de recherche et organiser leur complémentarité dans le SUDOE	566.000,00 €	333.000,00 €	58,83%
SO/1.3/E13	EURORREG	Les micro entreprises PME-PMI et les régions frontalières face à la coopération et les nouvelles technologies	1.102.452,00 €	592.621,00 €	53,75%
SO/1.3/E15	SURTEC	L'Innovation Technologique comme élément de cohésion et de renforcement du Sud-ouest européen: promotion de la coopération entre agents et développement d'une stratégie d'ensemble de R&D et transfert de technologie	1.458.276,50 €	1.088.770,40 €	74,66%
SO/1.3/P21	VIDROSO	Les chemins de l'excellence du verre dans le Sud-ouest européen	1.018.000,00 €	756.000,00 €	74,26%
SO/1.3/F23	RITTT	Réseau innovation et transfert de technologies transnational	362.460,00 €	207.923,00 €	57,36%
SO/1.3/E35	INNO & COOP	Innovater en coopérant : la recherche et l'innovation sources du développement compétitif européen	915.521,60 €	606.876,20 €	66,29%
SO/1.3/E36	INTPLASTIC	Initiative pour l'amélioration du potentiel de développement et innovation des entreprises du secteur de transformés plastiques espagnol, portugais et du Sud de la France moyennant l'usage des TIC	2.254.974,61 €	1.319.002,08 €	58,49%
SO2/1.3/E39	TECNOEMPRENDE	Création des entreprises de base technologique du Sud-ouest européen	1.395.344,37 €	920.434,26 €	65,96%
SO2/1.3/E41	EMPRENDE + INNOVA	Réseau transnational de l'espace SUDOE pour l'identification, la valorisation et la définition du profil d'entrepreneur	1.565.688,18 €	1.064.754,48 €	67,85%
SO2/1.3/E55	R+D+I PARA PYMES	Initiatives nouvelles dans la recherche, le développement et l'innovation pour les petites et moyennes entreprises	1.401.273,23 €	844.830,14 €	60,29%

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
SO2/1.3/E56	MEBLARO	L'ergonomie, les nouvelles technologies, la qualité et la gestion de la connaissance comme moteurs de l'innovation dans l'industrie traditionnelle du meuble	375.068,51 €	228.513,34 €	60,93%
SO2/1.3/E59	INDICO	Innovation, dynamisation et compétitivité dans le secteur de la chaussure	1.125.152,79 €	777.591,80 €	69,11%
SO2/1.3/E62	AVANTEC	Nouvelles voies en matière de gestion de la coopération entre les agents d'innovation du Sud-ouest de l'Europe : progresser depuis la recherche scientifique jusqu'au service technologique spécialisé et adressé aux entreprises et la création d'entreprises	1.203.783,01 €	791.975,04 €	65,79%
SO2/1.3/E72	WATCH IT!	Watch it ! promotion de pôles d'innovation et de transfert technologique dans les régions du SUDOE	1.754.952,02 €	1.008.645,67 €	57,47%
SO2/1.3/F37	REPARTIR+	Réseau de prospective et d'animation visant à renforcer les pôles technologiques, d'innovation et de recherche et organiser leur complémentarité dans le Sud-ouest européen	813.248,20 €	468.458,97 €	57,60%
SO2/1.3/F53	ATI	Attractivité du territoire et innovation : le cas des villes moyennes	1.266.832,35 €	792.460,21 €	62,55%

La création d'activités nouvelles, l'innovation et le développement du capital humain sont les principaux objectifs de cette mesure qui permettront d'inciter un développement économique accru du SUDOE tout en valorisant ses potentiels de développement qui ne sont pas encore suffisamment affirmés face au reste de l'Europe.

Avec un total de **20 projets** approuvés, la mesure 1.3 est celle qui compte le plus grand nombre de projets. Un peu plus de la moitié, 11 exactement, ont été approuvés à l'occasion du 1<sup>er</sup> appel à projets ; les 9 autres ayant été sélectionnés à l'issue du 2<sup>nd</sup> appel à projets. Parmi les 11 premiers projets approuvés, il convient de signaler que deux d'entre eux font l'objet d'une suite en cours de développement dans le cadre de projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets. Il s'agit du projet **REPARTIR+** qui s'inscrit dans le prolongement des activités initiées par **REPARTIR** et du projet **AVANTEC** qui prétend approfondir les résultats obtenus par **SURTEC**. Par conséquent, et en termes d'objectifs stratégiques, ces quatre projets n'en constituent réellement que deux.

Pour avoir une idée globale des thèmes abordés par ces 20 projets, ils peuvent être classés en quatre familles :

- neuf sont spécifiquement centrés sur l'innovation et le transfert de technologies : **ISNOVA, REPARTIR et REPARTIR+, AVANTEC et SURTEC, RITTT, INNO&COOP, R+D+I PARA PYMES et WATCH IT!** ;

- six abordent l'innovation dans des secteurs d'activité bien définis : comme son acronyme l'indique la mode dans le cas du projet **SUP' DE MODE** ; l'agroalimentaire pour **AGROINTEC** ; la transformation du verre pour **VIDRO SO** ; les matériaux plastiques pour **INPLASTIC** ; l'industrie du meuble pour **MEBLARO** et le secteur de la chaussure pour **INDICO** ;
- trois observent et élaborent des méthodes d'appui à destination des petites et moyennes entreprises, en les incitant à élargir leurs marchés, à augmenter leur niveau d'intégration technologique et en identifiant le profil de l'entrepreneur : **EURORREG, TECNOEMPRENDE et EMPRENDE+INNOVA** ;
- enfin, les projets **EETSE** et **ATI** ont une approche plus territoriale.

Tableau 9: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.3

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint (% de fonds engagés).	100%	71,23%

Contrairement aux mesures 1.1 et 1.2 et compte tenu de l'afflux de candidatures reçues au titre de la mesure 1.3, le coût total finalement engagé pour les 20 projets approuvés (24.910.490,43 €) est nettement supérieur au coût total initialement prévu et programmé pour la mesure (18.082.570 €).

Au niveau de l'indicateur de ressources indiqué dans le tableau ci-dessus et en suivant les mêmes principes de calcul que ceux précédemment exposés, le degré d'exécution budgétaire de la mesure 1.3 s'élève au 31 décembre 2006 à **71,23%** par rapport au coût total programmé et à **51,71%** par rapport au coût total engagé pour les projets approuvés. En fin d'année 2005 ces deux chiffres s'élevaient respectivement à 45,10 % et 32,73 %.

La mesure 1.3 est donc la mesure de la priorité 1 qui enregistre le taux de consommation financière réel le plus bas. Ceci s'explique par le fait que la moitié des projets approuvés font partie du 2<sup>nd</sup> appel à projets et se trouvaient, en 2006, en pleine phase de développement. Cependant et dans la mesure où le degré d'exécution budgétaire a bien augmenté entre fin 2005 et fin 2006 (passant de 32,73 à 51,71 %) le résultat affiché à cette date est tout à fait positif.

**Tableau 10: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.3**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	250	219
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	175	186
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	225	214
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	150	144
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	15	16
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	20	21
Nombre d'actions de formation organisées.	240	145
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	20	17

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	200.000	186.264
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	35.000	49.280
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	1.500	1.273
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	10	15
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	55%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	40	42
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	3.500	3.042
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	130	112
Nombre d'entreprises bénéficiaires et/ou ayant utilisé les outils conçus dans le cadre des projets.	1.500	1.054
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	220	119
Nombre de concours d'idées innovantes technologiques organisés.	15	13

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2006	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	25	21
Nombre de nouveaux partenaires qui ont incorporé les réseaux de coopération créés ou existants.	120	52
Nombre d'entreprises créées à partir du transfert des produits réalisés.	150	36
Nombre de rencontres avec les Autorités publiques pour améliorer leurs politiques en matière d'innovation technologique et de développement de l'esprit d'entreprise.	40	51
Contribution à l'augmentation des budgets des Autorités publiques en matière de soutien à l'innovation découlant des projets (OUI/NON).	OUI	–
Nombre d'offres technologiques identifiées ou élaborées contribuant à l'amélioration du niveau technologique des entreprises.	180	168

Compte tenu du nombre conséquent de projets approuvés dans cette mesure et de leur date respective d'approbation, le panorama général au regard de l'exécution des projets présente une situation tout à fait différente par rapport aux mesures 1.1 et 1.2. En effet, cohabitent dans la mesure 1.3 des projets qui se trouvent à des stades d'avancement très divers. Avant de rentrer dans le détail des indicateurs, il semble donc opportun de donner quelques éléments de cadrage de la situation actuelle.

Sur les 11 projets du 1<sup>er</sup> appel à projets, 9 ont terminé la réalisation de leurs activités au plus tard à la fin du mois de décembre 2005, parmi lesquels 3 ont reçu le paiement FEDER correspondant au solde final en 2006 (**SUP' DE MODE**, **SURTEC** et **INNOCOOP**), et 3 dont la demande de solde final a été présentée, examinée et communiquée à l'autorité de paiement au cours du dernier trimestre 2006 (**REPARTIR**, **VIDRO SO** et **RITTT**). Par rapport à la quantification des indicateurs cela signifie que la situation de ces 9 projets n'a pas évolué entre fin 2005 et fin 2006. La progression des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact est donc essentiellement due aux 9 projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets et dans une moindre mesure aux 2 projets du 1<sup>er</sup> appel à projet qui se trouvaient en phase finale d'exécution en 2006. Précisons enfin que 2 projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets ont achevé leur programme d'activités à la fin décembre 2006, la finalisation des 7 autres étant prévue, à la date d'élaboration du présent rapport, au cours du premier semestre 2007.

Les résultats annoncés par les projets au niveau des indicateurs de réalisation sont d'ores et déjà très positifs dépassant même légèrement l'objectif fixé pour trois d'entre eux. Ainsi et comme cela peut s'observer dans quasiment toutes les mesures du programme, un grand nombre de « documents et d'outils de communication et de diffusion » ont été élaborés par les projets. Ayant déjà atteint l'objectif fixé, le « nombre de réseaux créés ou consolidés » est passé, entre fin 2005 et fin 2006, de 13 à 16. Dans la plupart des cas chaque projet est à l'initiative de la création d'au moins un réseau de ce type constitué à minima par les partenaires principaux. Quelques rares projets ont pour objet la création de plusieurs réseaux. C'est notamment le cas des deux phases successives du projet **REPARTIR** puis **REPARTIR+** qui ont contribué à mettre sur pied trois réseaux thématiques, ainsi que du projet **WATCH IT!** qui en a déjà lancé deux (l'un consacré au transfert de technologie au niveau interrégional et l'autre à la gestion de pôles intersectoriels). Dans ces circonstances, il est donc fort probable que le nombre de réseaux qui sera créé par les 20 projets approuvés d'ici la fin du programme soit largement dépassé. Compte tenu de la thématique abordée dans cette mesure, il n'est pas surprenant de remarquer que le « nombre de projets pilotes mis en œuvre » ait déjà été atteint. En la matière et dans les projets les plus récents citons

l'exemple du projet **ATI** qui prétend mettre en place un maillage de plateformes et d'antennes technologiques dans l'objectif de favoriser l'attractivité des villes moyennes.

Le « nombre d'actions de formation organisées » est l'indicateur de réalisation qui a enregistré la plus forte progression en 2006. Au total, 145 sessions ont été réalisées dont 70% sont le fruit d'un seul projet : **R+D+I PARA PYMES**. Les acteurs de ce projet considèrent que l'innovation et l'utilisation des technologies sont les facteurs clés de la compétitivité des entreprises à long terme. La formation de ces entreprises est l'une des voies choisies par ce projet pour élever leur niveau technologique et faciliter l'incorporation d'activités de recherche et développement aujourd'hui insuffisantes. Les 144 « diagnostics et études réalisées » confirment que le type d'activités développées par les projets sont en phase avec les effets attendus par cette mesure, à savoir mieux identifier et connaître les pôles de compétence de l'espace. Pour se faire, plus de la moitié des projets ont choisi de procéder à des enquêtes et des entretiens sur le terrain. Ces méthodes ont notamment permis d'identifier des expériences remarquables en matière d'innovation. Enfin et avec une moyenne de 10 échanges d'expériences et de réunions de travail par projet, il convient de remarquer que les partenaires se rencontrent avec fréquence, ce qui devrait en principe contribuer au bon fonctionnement des projets et à l'enrichissement mutuel.

Dans le tableau des indicateurs de résultats et en relation avec les domaines spécifiques d'intervention de la mesure 1.3, les chiffres les plus remarquables concernent les cinq derniers indicateurs.

Conformément au nombre important d'actions de formation organisées signalé précédemment, le nombre de personnes qui ont assisté à ces sessions est très positif. En plus du projet **R+D+I PARA PYMES** qui contribue pour plus de la moitié à l'obtention de ce résultat, les projets **SUP' DE MODE**, **AGROINTEC**, **EURORREG**, **VIDRO SO**, et **MEBLARO** ont également mis en place ce type d'activité. Les thèmes abordés ont notamment porté sur l'expérimentation des outils développés dans le cadre même de ces propres. C'est notamment le cas du projet **SUP' DE MODE** qui a abouti à la création de 3 programmes communs de formation supérieure dans le secteur de la mode « Stylisme – Modélisme », « Créateurs Design Mode » et « Management des entreprises de la Mode » qui ont été préalablement testés en collaboration avec des entreprises. Ayant pour objectif central la promotion autochtone de technologies dans le secteur agro-alimentaire, le projet **AGROINTEC** a quant à lui proposé des formations sur le e-commerce, l'assistance technique on-line et l'innovation auprès de chefs d'entreprises. Également centré sur un secteur d'activités bien spécifique, l'industrie du meuble, le projet **MEBLARO** compte parmi

ses objectifs la création d'une formation on-line dans les trois langues du partenariat portant sur les différents thèmes traités par le projet (ergonomie, qualité, nouvelles technologies, ...). Un peu plus de 100 élèves ont d'ores et déjà suivi cette formation.

Les projets de cette mesure ont également élaboré un nombre important de « méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données » (112 sur les 130 attendus). Dans ce domaine, et à titre d'exemple, le projet **ISNOVA** a élaboré un catalogue de solutions et d'applications technologiques ; **R+D+I PARA PYMES** un guide sur l'innovation ; **EMPRENDE+INNOVA** envisage de mettre sur pied un plan de transfert de bonnes pratiques qui auront été détectées dans une phase préalable d'étude ; **REPARTIR+** poursuit sa réflexion sur les stratégies à mettre en place qui permettront au SUDOE de faire face aux enjeux de l'Espace européen de la recherche ; **WATCH IT** est centré sur des aspects méthodologiques pour le développement d'observatoires de transfert technologique et d'innovation pour les PME et l'implantation de systèmes de gestion de recherche, développement et innovation.

Portés en majorité par des centres de recherche, des universités et des fondations et au vu des 1.054 « entreprises bénéficiaires et/ou ayant utilisé les outils conçus dans le cadre des projets » il peut être affirmé que les projets approuvés dans cette mesure contribuent pleinement à l'un de ses objectifs stratégiques, à savoir : « *organiser et optimiser au niveau transnational les transferts de technologies et de savoir entre établissements d'enseignement, laboratoires de recherche et entreprises* ». Parmi les projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets ce sont les projets **INDICO**, **AVANTEC** et **WATCH IT** qui ont principalement contribué à l'augmentation de cet indicateur depuis fin 2005 et qui représentent à ce jour 40% des entreprises quantifiées.

Depuis fin 2005, la situation au regard des indicateurs d'impact a notablement évolué. Cela est notamment dû au fait que parmi les 20 projets approuvés la moitié a d'ores et déjà dressé un bilan des effets qu'ils ont générés de ce point de vue. Néanmoins et tout comme dans le précédent rapport annuel, l'indicateur relatif à « la contribution des projets à l'augmentation des budgets des autorités publiques en matière de soutien à l'innovation » est encore difficile à évaluer et un nombre très réduit de projets s'est prononcé en la matière. Pour atteindre cet objectif, le « nombre de rencontres organisées avec les autorités publiques compétentes en matière d'innovation technologique » montre que la volonté des projets de voir les choses évoluer positivement se maintient et devrait apporter ces fruits d'ici la fin du programme.

Globalement, nous pouvons affirmer que dans cette mesure les politiques horizontales ont été prises en considération, chacune à des degrés plus ou moins importants en fonction des projets concernés. Les résultats les plus marquants se déclinent de la manière suivante :

- 1) Politique environnementale : de par la nature des actions soutenues dans cette mesure celle-ci n'est pas la plus significative du programme en matière de gestion et de préservation de l'environnement. Ainsi, la majorité des projets approuvés sont neutres par rapport à cette politique horizontale. Les projets les plus concernés sur ce point sont **AGROINTEC** (promotion des technologies à destination de l'agriculture, de la pêche et de l'agro-alimentaire) et **ISNOVA** (mise en place une action pilote intitulée : « *Biotourism, réconciliation de l'activité touristique et de la biodiversité des espaces naturels* »).
- 2) Politique d'égalité des chances : sur le total de « participants aux échanges d'expériences et réunions de travail » et de « personnes formées dans le domaine » la proportion hommes/femmes est d'environ deux tiers / un tiers, ce qui montre que dans les secteurs de la recherche, de l'innovation et du développement technologique, les hommes sont encore les plus représentés.
- 3) Politique d'emploi : les deux indicateurs permettant d'apprécier ce point montrent que les emplois créés pour le développement des projets sont supérieurs de moitié à l'objectif fixé (10 espérés et 15 créés) et que les emplois créés et maintenus à l'issue des projets sont en voie d'être atteints. Concernant le premier point, 3 emplois supplémentaires ont été créés au cours de l'année 2006 et compte tenu du degré bien avancé des projets le nombre quantifié risque de se maintenir au même niveau d'ici la fin du programme. Ce qu'il sera alors intéressant d'examiner c'est la chiffre définitif d'emplois maintenus et d'analyser les circonstances favorables à la création de ces emplois.
- 4) Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : l'un des indicateurs de résultat permet d'évaluer la contribution de la mesure à cette dernière politique horizontale. Le taux de 55% signifie que plus de la moitié des projets approuvés a eu recours aux NTIC au-delà de l'usage habituel qui en est fait : mise en place de plateformes NTIC, d'espaces virtuels de collaboration, de formations on-line, etc.

Compte tenu du nombre très important de candidatures reçues pour la mesure 1.3 dans le cadre des deux appels à projets lancés par le programme puis du nombre élevé de projets approuvés, l'un des premiers enseignements à tirer est le succès qu'elle a rencontré auprès des acteurs du SUDOE. Les thèmes liés à la recherche, au transfert de technologies et à l'innovation au service des entreprises, et plus particulièrement des PME, sont donc fortement mobilisateurs. Ce constat est d'autant plus important et positif que le développement économique du SUDOE repose fortement sur la capacité de ces PME à évoluer dans leur contexte actuel. Par ailleurs, la classification des projets établie en introduction montre que **ces derniers répondent bien aux principaux objectifs spécifiques fixés dans le programme, avec un accent fortement marqué sur les trois suivants : organiser et optimiser au niveau transnational les transferts de technologies et de savoir faire ; renforcer les pôles d'excellence pour organiser leur complémentarité ; promouvoir les alliances et les coopérations entre acteurs économiques et sociaux de l'espace SUDOE.**

### **3.2.2. La priorité 2: gestion du patrimoine culturel et naturel et promotion de l'environnement**

Cette priorité a pour but la valorisation des ressources naturelles et environnementales et du patrimoine naturel et historique du SUDOE dans le but de garantir son développement durable. Le patrimoine de l'espace de coopération est multiple (il réunit à la fois des ressources naturelles et des ressources culturelles) et sa richesse constitue l'un des ses facteurs d'attrait. Les principaux effets attendus de la priorité sont les suivants :

- Renforcement de la capacité d'attraction du SUDOE,
- Amélioration de la structuration et rééquilibre du territoire,
- Développement d'une nouvelle forme de gestion du patrimoine et de l'environnement.

Pour la période 2000-2006, **le budget alloué à la priorité 2 représente 32,90% du coût total de l'ensemble du programme**, ce qui correspond, en volume financier, à un coût total programmé de **36.752.937€** pour une participation du FEDER de 22.125.705€.

La priorité 2 s'articule autour de **3 mesures** dont la mesure 2.1 qui, avec un budget de 17.113.615€ (46,56% du coût total de la priorité et 15,32% du coût total du programme) est la plus dotée. La mesure 2.3 représente presque le quart de la dotation de la priorité avec 8.427.139€ (22,92% du coût total de la priorité et 7,54% du coût total du programme). Enfin, la mesure 2.2 a un budget programmé de 11.212.183€ (30,52 % du coût total de la priorité et 10,04% du coût total du programme). En ce qui concerne le nombre de projets approuvés dans chaque mesure, il est sensiblement le même, entre 9 et 10 projets.

Dans le cadre de cette priorité, **28 projets** ont été approuvés (21 lors du 1<sup>er</sup> appel à projets et 7 lors du 2<sup>nd</sup>). Au 31 décembre 2006, le taux d'exécution budgétaire cumulé (c'est-à-dire les dépenses éligibles validées – 25.285.444,72€ - par rapport au coût total programmé - 36.752.937€) atteint **68,80%**, face aux 52,97% en fin d'année 2005. Ce taux d'exécution budgétaire a donc nettement progressé.

De manière générale, les projets de la priorité 2 se trouvent en pleine exécution et leurs actions sont très avancées. Du point de vue de **leur niveau d'exécution physique** au 31 décembre 2006, il convient de préciser que 21 projets étaient clôturés (contre 12 en 2005). Ainsi, les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact quantifiés en termes d'actions

achevées affichent des quantités assez importantes. Par contre, **en ce qui concerne la clôture administrative et financière**, ces projets ont pris un certain retard et seulement 5 sur ces 21 (2 en 2005 et 3 en 2006) ont accompli une telle clôture. Au cours de l'année 2006 l'autorité de paiement a exécuté 27 ordres de paiement (3 soldes finaux et 24 paiements intermédiaires). Comparés aux 26 exécutés en 2005, cela montre que le nombre total de paiements effectués reste quasiment identique. En termes de FEDER, la somme payée en 2006 atteint 2.690.330,34€ (12,16% du FEDER programmé pour la priorité) tandis que le FEDER payé en 2005 était de 3.135.859,90€ (14,17% du FEDER programmé pour la priorité).

Les actions développées dans le cadre de cette priorité consistent à établir des échanges d'expériences et de savoir-faire, ainsi qu'à la mise en œuvre de projets pilotes et à l'intégration en réseau des acteurs pour assurer la préservation et la qualité environnementale de l'espace, des milieux naturels, la biodiversité des paysages, spécialement des ressources hydriques, la promotion de l'image culturelle du SUDOE et la gestion créative et productive du patrimoine par les acteurs économiques.

Les parties suivantes présentent l'analyse de chacune des trois mesures de cette priorité.

**3.2.2.1 La mesure 2.1 : préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau: actions relatives à la protection de l'environnement, dérivées de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention**

Tableau 11: Liste des projets approuvés - mesure 2.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 2.1</b>			<b>16.729.945,86 €</b>	<b>9.734.433,05 €</b>	<b>58,19%</b>
SO/2.1/E1	PORTS NETS	Ports propres	3.073.628,00 €	1.223.926,90 €	39,82%
SO/2.1/E2	ARBOSUDOE	Réseau des jardins du Sud-ouest européen	1.529.186,67 €	1.083.090,00 €	70,83%
SO/2.1/E6	TERRISC	Récupération des champs de terrasses et prévention des risques naturels	826.500,00 €	495.900,00 €	60,00%
SO/2.1/F12	AQUA-GEST-SO	Gestion intégrée des rivières de l'Espace Sud-ouest européen	1.450.685,00 €	837.876,00 €	57,76%
SO/2.1/F13	ECOVERGER	Développement économique et environnemental des vergers de haute tige dans le SUDOE	611.305,00 €	391.480,50 €	64,04%
SO/2.1/E14	RURAQUA 21	Promotion et mise en oeuvre de l'Agenda 21 local dans des territoires ruraux présentant des espaces naturels aquatiques de haute valeur	360.662,16 €	270.460,56 €	74,99%
SO/2.1/P20	MW-SUDOE	Inventaire, évaluation et suivi pour la gestion des zones humides	694.797,33 €	508.548,00 €	73,06%
SO/2.1/E27	POST-PRESTIGE	Programme d'intervention Post-Prestige	7.166.667,00 €	4.300.000,00 €	60,00%
SO2/2.1/E39	ENERSILVA	Promotion de l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques dans le Sud-ouest européen	1.016.514,70 €	623.151,09 €	61,30%

Les projets approuvés dans cette mesure contribuent aux objectifs fixés étant donné qu'ils ont pour but le développement d'actions pour préserver la richesse naturelle de l'espace SUDOE, principalement dans le secteur de l'eau, de la forêt, de l'énergie et du traitement de résidus. L'amélioration de la valeur patrimoniale des espaces a été développée dans de

nombreux cas, à travers la promotion de l'environnement en vue d'un développement touristique et économique. Dans le cadre de la mesure 2.1, **9 projets ont été approuvés**, dont 8 à l'issue du 1<sup>er</sup> appel à projets et un lors du 2<sup>nd</sup> appel à projets (**ENERSILVA**).

**Tableau 12: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.1**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	82,24%

En ce qui concerne l'indicateur de ressources, il faut tout d'abord préciser que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées au 31 décembre 2006 pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

Cet indicateur a atteint **82,24%** ce qui, comparé avec le chiffre de l'année précédente (**72,23%**) laisse apparaître un degré modéré d'avancement de l'exécution financière de la mesure. Néanmoins et tout comme l'an passé, cette mesure continue d'afficher le pourcentage le plus élevé du programme. L'explication se trouve dans les raisons suivantes :

- d'une part, il convient de signaler que ce chiffre a été fondamentalement atteint grâce à l'exécution et à la clôture du projet **POST PRESTIGE**, dont le financement FEDER atteint une somme importante (4.300.000€).
- d'autre part, il est également important d'indiquer que parmi les 9 projets approuvés, il y en a 7 dont l'exécution physique des actions programmées était achevée au 31 décembre 2006 : **ARBOSUDOE, ECOVERGER, MW-SUDOE, PORTS NETS, POST-PRESTIGE, RURAQUA 21 et TERRISC** (2 projets clôturés du point de vu administratif : POST PRESTIGE en 2005 et RURAQUA 21 en 2006 et présentation de la demande de Solde final en cours pour le reste).

En effet, il n'y a que 2 projets en cours d'exécution après le 31 décembre 2006 : **AQUA-GEST-SO** et **ENERSILVA** finalisant tous deux le 30 juin 2007 et appartenant respectivement au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>nd</sup> appel à projets. Tous les deux se trouvent à un stade d'avancement très significatif mais un nombre important d'activités ne sera accompli qu'en 2007.

Tableau 13: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.1

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	50	51
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	50	64
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	60	57
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	30	34
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	8	7
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	20	16
Nombre d'actions de formation organisées.	20	17
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	11
Nombre d'espaces naturels récupérés ou réhabilités.	5	4
Nombre d'actions de nettoyage environnemental.	3	4
Nombre d'actions de protection et de gestion des ressources hydriques.	5	4
Nombre d'actions dans le domaine des énergies renouvelables.	5	4
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.500	2.000
Nombre d'exemplaires des documents et outils de communication et de diffusion élaborés.	2.000	2.400
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	180	165
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	15	19
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	0%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	200	148
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	100	130
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	30	21
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	10	12
Tonnes de résidus recueillis et éliminés.	10.000	11.914
Km <sup>2</sup> de littoral décontaminés.	125	125,30
Km <sup>2</sup> récupérés et réhabilités.	20	11
Nombre de rivières, zones humides ou autres zones sensibles protégées.	5	4
Puissance dégagée par les énergies renouvelables développées dans le cadre les projets (Kw).	500	0
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	20	21
Nombre d'actions de coopération transnationale dans le domaine des stratégies environnementales intégrées.	7	6
Nombre d'initiatives publiques et privées impulsées.	5	3
Nombre de visiteurs des espaces réhabilités.	5.000	6.200
Nombre d'espaces sensibles préservés de la pollution.	20	19
Nombre de pratiques pour la lutte contre les activités contaminantes.	5	4
Nombre de personnes bénéficiaires des actions de protection des ressources hydriques.	5.000	5.500
Nombre de producteurs et d'agents économiques intéressés par les avantages des énergies renouvelables.	500	193

En tenant compte du fait que 4 projets, sur les 9 approuvés, ont développé des activités en 2006 (les 5 autres ayant achevé leurs activités avant le 31 décembre 2005) les résultats obtenus pour la majorité des indicateurs de réalisation montrent que les objectifs proposés sont sur le point d'aboutir. En effet, il ressort que les projets ont fait de grands efforts en matière de communication et de diffusion ce qui reste évident dans les indicateurs « nombre d'actions de communication et de diffusion » et « nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés ». À titre d'exemple, il faut souligner le projet **ENERSILVA** qui a organisé des rencontres pour favoriser la discussion en matière de promotion de la biomasse forestière avec des finalités énergétiques, ainsi que le projet **TERRISC** qui a profité d'un nombre important d'événements de communication en matière de prévention des risques naturels - tels que des séminaires, des congrès et des journées de travail organisées dans les différentes régions concernées - pour prendre la parole et participer de manière très active. En général, de telles actions de communication ont eu une incidence directe sur l'indicateur « nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés » lequel a dépassé légèrement le nombre prévu au début du programme. Au nombre important de « projets pilotes mis en œuvre » dès 2005, s'ajoute un projet pilote supplémentaire réalisé en 2006 par le projet **ARBOSUDOE**, lequel a consisté à récupérer un quatrième jardin en France. Cet indicateur est à mettre en relation, d'une part, avec le « nombre d'espaces naturels récupérés ou réhabilités » dans des milieux ruraux pour créer des espace sous la forme de jardins botaniques peuplés par des arbres et des espèces caractéristiques du sud-ouest européen et, d'autre part, avec le « nombre d'actions de nettoyage environnemental ». Signalons enfin, le « nombre d'infrastructures de petite envergure » développées principalement par le projet **TERRISC** au travers de parcelles expérimentales pour mesurer le phénomène d'érosion et procéder à l'installation de stations d'évaluation du débit des torrents.

Il est inévitable que l'ampleur des actions citées précédemment en matière de diffusion et de communication se répercute au niveau des indicateurs de résultat. À titre d'exemple, le « nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion » est considérable (2.000) surpassant ainsi le chiffre prévu. Sur ce point, il faut souligner les actions développées par le projet **TERRISC** qui s'est fortement engagé dans la sensibilisation en matière de récupération de terrasses et la prévention des risques environnementaux dans les localités engagées du partenariat, ainsi que le projet **ENERSILVA** qui a mené d'importantes campagnes de promotion dans des foires et des expositions ainsi qu'auprès des organisations professionnelles et des entrepreneurs des territoires concernés. Il en va de même pour le « nombre de documents et d'outils de diffusion et de sensibilisation élaborés ». En effet, le projet **AQUA-GEST-SO** a largement

contribué à cet indicateur en menant une importante campagne en matière de préservation des fleuves et des ressources hydriques dans l'espace. Les « personnes formées dans le domaine » dans le cadre des projets a évolué très favorablement (130) et a même dépassé la chiffre prévu (100). Les projets exemplaires sont, dans ce cas, **RURAQUA 21**, **AQUA-GEST-SO** et **MW SUDOE**. Par contre, il faut éclaircir que l'indicateur « puissance dégagée par les énergies renouvelables développées dans le cadre des projets (Kw) » est encore inaccompli étant donné qu'un seul projet y contribue : **ENERSILVA** et que l'exécution des actions prévues n'est pas encore terminée. Ce projet a pour but le développement des énergies renouvelables au travers de la biomasse et d'après les informations fournies, les travaux engagés sont très positifs.

En ce qui concerne les indicateurs d'impact, le degré d'accomplissement est en général très satisfaisant, spécialement au regard de l'indicateur « nombre de visiteurs des espaces réhabilités », d'une part, qui a fortement progressé grâce aux projets **ARBOSUDOE** (récupération de quatre jardins de l'espace : à Vila Nova de Paiva, La Chaise Dieu, Guarda et Burgos) et **AQUA-GEST-SO** (organisation de visites des rivières de l'Adour et du Trait) et de l'indicateur « nombre de producteurs et d'agents économiques intéressés par les avantages des énergies renouvelables », d'autre part, acteurs qui ont été contactés et mobilisés par le projet **ENERSILVA**. Il est à noter que le nombre de 5.500 « bénéficiaires des actions de protection des ressources hydriques » reste inchangé : qui correspondent au projet **RURAQUA 21** pour ceux localisés dans les 18 petites municipalités concernées et au projet **PORTS NETS** pour les 500 personnes ayant bénéficié directement des actions environnementales développées dans les ports partenaires. En définitive, tous ces chiffres démontrent que l'impact des actions menées par les projets sur l'espace est très positif.

Concernant les politiques horizontales de la Commission européenne, la mesure 2.1 y a contribué de la manière suivante :

- 1) Politique environnementale : étant donné qu'il s'agit de l'un des principaux objectifs de la priorité 2 en général et de la mesure 2.1 en particulier, l'accomplissement de la réglementation communautaire en matière d'environnement et la contribution positive à son égard est clairement démontré. En effet, tous les projets de la mesure se sont, entre autres, donné comme priorité la gestion intégrée des ressources hydriques (**RURAQUA 21**, **AQUA-GEST-SO** et **MW SUDOE**), la réduction de la pollution marine et fluviale (**POST PRESTIGE** et **PORTS NETS**), la prévention de risques environnementaux (**TERRISC**), la récupération créative d'espaces naturels

(**ECOVERGER** et **ARBOSUDOE**) ou la promotion de l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques (**ENERSILVA**).

- 2) Politique d'égalité des chances : à cet égard, tous les projets déclarent respecter, dans la mesure du possible, le principe de non discrimination et d'égalité de chances. Toutefois et de manière générale, aucun d'entre eux n'a apparemment entrepris des initiatives spécifiques pour la promotion de la parité et dans les faits, les femmes sont en nette minorité quant à leur participation.
- 3) Politique d'emploi : les projets ont réussi à créer 19 emplois liés au développement des projets, dépassant ainsi légèrement le chiffre initialement prévu.
- 4) Utilisation des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication : dans ce domaine, la contribution de cette mesure est assez faible. En effet, aucun des projets ne déclare avoir utilisé les NTIC au-delà de l'utilisation quotidienne des courriers électroniques et de la création de sites Internet. Ceci est compréhensible compte tenu du domaine d'intervention des projets approuvés dans cette mesure.

En conclusion il apparaît très nettement que les projets de la mesure 2.1 prétendent répondre aux questions stratégiques de protection et de gestion des ressources hydriques, de récupération d'espaces naturels, ainsi que de protection de l'environnement, en général, et de propreté environnementale, en particulier. Se vérifie encore cette année une claire **contribution à la politique environnementale de la Commission européenne comme thème transversal intégré dans l'ensemble des orientations du programme et ce dans une perspective de développement durable**. Il convient enfin de souligner que la problématique de l'eau, particulièrement importante dans le SUDOE, a été un thème qui a fortement mobilisé que ce soit en ce qui concerne la gestion intégrée des rivières de l'espace (**AQUA-GEST-SO**), la régulation hydrique dans les zones de terrasses (**TERRISC**), l'inventaire, l'évaluation et le suivi de la gestion de zones humides (**MW-SUDOE**) ou la promotion de la politique locale de protection de ressources hydriques dans des zones rurales (**RURAQUA 21**).

**3.2.2.2 La mesure 2.2 : dynamiser la valorisation créative du patrimoine culturel****Tableau 14: Liste des projets approuvés - mesure 2.2**

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 2.2</b>			<b>12.328.199,40 €</b>	<b>7.072.735,64 €</b>	<b>57,37%</b>
SO/2.2/F7	MIRA	Développement de la coopération artistique entre professionnels, institutions et acteurs du spectacle vivant de l'espace SUDOE	1.595.303,35 €	745.990,26 €	46,76%
SO/2.2/F12	HUITIEME MERVEILLE	Etude – action entre acteurs culturels euro-méditerranéens et formation dans le Sud-ouest européen	1.175.622,00 €	370.000,00 €	31,47%
SO/2.2/E18	VIA LACTEA	Un projet pilote pour un territoire pilote: réseau pour la gestion créative du patrimoine sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle	468.598,70 €	234.299,35 €	50,00%
SO/2.2/E19	VALUO	Evolution du marché immobilier dans les zones d'intervention publique dans les centres-villes anciens	1.181.039,92 €	798.392,19 €	67,60%
SO/2.2/P20	ALMA	Alliance de métiers d'art	1.980.324,99 €	1.279.105,54 €	64,59%
SO/2.2/F21	PASSERELLES LATINES	Passerelles Latines	1.933.176,06 €	1.215.290,35 €	63,87%
SO/2.2/P22	IAP-XX	Enquête sur l'architecture du XX <sup>ème</sup> siècle au Portugal	1.150.066,67 €	845.050,00 €	73,48%
SO2/2.2/E32	ARQ.S.XX	L'architecture du XX <sup>ème</sup> siècle en Espagne, Gibraltar et les régions françaises d'Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes	644.240,00 €	322.120,00 €	50,00%
SO2/2.2/F35	¡MIRA!	Développement de la coopération artistique entre professionnels, institutions et acteurs du spectacle vivant de l'espace SUDOE	1.288.069,78 €	708.544,06 €	55,01%
SO2/2.2/F40	VILLES NEUVES DU SUD-OUEST	Espaces et patrimoine: le monde des Villes Neuves Médiévales du Sud-ouest	911.757,93 €	553.943,89 €	60,76%

L'espace SUDOE dispose d'une richesse patrimoniale exploitée de manière inégale. La valorisation de ce patrimoine passe par l'application de mesures d'appui aux actions culturelles et à la bonne gestion des espaces patrimoniaux représentant un intérêt spécial pour le SUDOE et dans le but d'en renforcer son attrait. De cette manière, les **10 projets approuvés dans la mesure 2.2** ont une forte incidence sur la valorisation du patrimoine

culturel de l'espace. Trois d'entre eux ont été approuvés suite au 2<sup>nd</sup> appel à projets et les 7 autres au cours du 1<sup>er</sup> appel à projets. Il est à noter qu'un projet du 1<sup>er</sup> appel à projets a présenté une suite dans le cadre du 2<sup>nd</sup> appel à projets, au titre d'une deuxième phase de développement. Il s'agit du projet **MIRA II** qui est la suite de **MIRA I**.

**Tableau 15: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.2**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	66,85%

En ce qui concerne l'indicateur de ressources, il faut tout d'abord préciser, comme pour les autres mesures, que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées au 31 décembre 2006 pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

L'indicateur de ressources pour la mesure 2.2 atteint un degré d'exécution de **66,85%** par rapport au coût total programmé (et 60,80% par rapport au coût total engagé). Comparé au taux affiché en fin d'année 2005 (39,12%) ce chiffre est très important. Parmi tous les projets approuvés, il convient de préciser que seul **MIRA I** a terminé son exécution et qu'il était administrativement clos à la date d'élaboration du présent rapport. Les 7 autres projets ont achevé les activités prévues (**PASSARELLES LATINES** et **HUITIÈME MERVEILLE, ALMA, IAP XX, VALÚO, VÍA LÁCTEA, MIRA II**) mais ne sont pas encore clôturés sur le plan administratif. Toutefois, les projets approuvés dans cette mesure sont très dynamiques et leur degré d'exécution avance de façon adéquate et dans les délais prévus, ce qui peut être vérifié au niveau des indicateurs de résultat, de réalisation et d'impact commentés ci-après.

**Tableau 16: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.2**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	30	47
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	60	58
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	60	60
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	20	22
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	5	7
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	5	7
Nombre d'actions de formation organisées.	12	18
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	9
Nombre de manifestations publiques en faveur de l'émergence culturelle du SUDOE.	150	150
Nombre de représentations publiques en fin de stages et d'ateliers.	150	159
Nombre d'oeuvres du patrimoine culturel recensées/classifiées/documentées.	1.000	1.105
Nombre d'oeuvres communes écrites, éditées, traduites et sous-titrées.	20	20
Nombre de circuits touristiques en relation avec le patrimoine culturel conçus.	10	8
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	3.000	3.100
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	4.000	4.700
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	180	190
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	20	30
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTIC.	100%	40%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	50	49
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	120	180
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	20	20
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	5	7
Nombre de bonnes pratiques adoptées.	10	11
Nombre de rencontres et d'échanges professionnels réalisés.	12	12
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	15	18
Émergence d'un marché du spectacle : nombre de spectacles et de tournées émergents suite à la mise en oeuvre des projets.	14	20
Amélioration de la visibilité du SUDOE comme un espace culturel et réaffirmation de sa propre identité.	100%	80%
Nombre de spectateurs et de participants aux manifestations pour l'émergence culturelle du SUDOE.	200.000	230.000
Nombre de visiteurs aux espaces touristiques valorisés.	15.000	15.000

L'analyse des indicateurs de réalisation démontre le grand dynamisme des projets de la présente mesure ainsi que l'importante quantité d'actions réalisées aboutissant à une meilleure visibilité du patrimoine culturel de l'espace. « Les actions de communication et de diffusion » mises en œuvre sont au nombre de 47, chiffre très important qui dès la fin 2005 avait déjà dépassé l'objectif prévu (30). En effet, la plupart des projets se sont beaucoup impliqués dans la diffusion de leurs activités et ont considéré comme prioritaire de faire connaître les actions menées, leurs objectifs et réussites. En d'autres termes, l'année 2006 a été très riche en matière de communication et de diffusion, ce qui est cohérent compte tenu du fait que la plupart des projets se trouvaient en 2006 dans leur phase finale d'exécution. Dans le même ordre d'idées et corrélativement «les documents et outils de diffusion et de communication » sont nombreux et très variés. D'autre part, le projet **VILLES NEUVES** a contribué à l'indicateur « nombre d'analyse, de diagnostics et d'études réalisés » en réalisant des inventaires des Villes neuves de l'Espace SUDOE, ainsi que leur cartographie. Ces coopérations ont abouti à la création de 7 «réseaux stables» parmi lesquels, ressort encore une fois celui créé par le projet **ARQ.S.XX**. Ce dernier a constitué des équipes nationales pour la réalisation du travail de terrain consistant à inventorier et étudier des bâtiments historiques dans le but de constituer une base de données et éditer une publication regroupant le patrimoine architectural du XX<sup>ème</sup> siècle.

L'indicateur de résultat « nombre d'accords et protocoles de collaboration transnationale signés» est une conséquence logique de la constitution des réseaux. Il convient également de faire ressortir l'importance des 18 «actions de formation» engagées et des 180 «personnes formées», résultat qui a été dépassé par rapport aux prévisions et ce grâce aux projets **MIRA II** et **ALMA**. Dans le premier cas, l'objectif principal est l'échange d'artistes et la création d'actions liées au patrimoine culturel comme les arts vivants, la mise en scène ambulante ou les festivals. Pour le projet **ALMA** de nombreuses sessions de formation dans les métiers d'art tels que la mosaïque traditionnelle, la chaussure, la poterie et l'osiericulture avaient déjà été organisées en 2005

Il faut relever que ce sont les projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets, **MIRA II** et **ARQ.S.XX**, les projets qui ont le plus contribué aux indicateurs tant de réalisation que de résultat. En effet, les projets qui ont commencé plus tardivement se trouvent en pleine exécution et sont les plus actifs par rapport aux projets du 1<sup>er</sup> appel à projets, dont la plupart se trouve en phase de finalisation et leurs activités se sont concentrées dans le champ de la communication.

D'autre part, au nombre satisfaisant de « projets pilotes» menés en 2005, s'ajoute un projet pilote engagé par **MIRA II** : programme d'aide à la mobilité des artistes. Rappelons, à titre

d'exemple, d'autres projets pilotes mis en place par **VÍA LÁCTEA** (installation de mobilier urbain et signalétique), **PASSARELLES LATINES** (élaboration des programmes d'aide à la mobilité d'artistes) et **VALUO** (méthodologie pour la réhabilitation des centres historiques urbains).

Les résultats des indicateurs spécifiques à cette mesure sont très intéressants et nous donnent une idée plus concrète des réalisations. Il s'agit notamment des « représentations publiques en fin de stages et d'ateliers » qui, grâce au projet **MIRA II** a dépassé le chiffre prévu. Ressort également le « nombre des circuits touristiques en relation avec le patrimoine culturel conçus » qui a énormément évolué du fait des routes conçues dans les régions impliquées du projet **IAP XX**. Reste à souligner, par son importance dans la mesure, le nombre d'«œuvres de patrimoine culturel qui ont été inventoriées, classées et documentées» qui n'a pas augmenté par rapport à l'année 2005 mais qui dès cette date dépassait déjà légèrement les résultats prévus. Dans ce sens et à titre d'exemple, le projet **IAP XX** a réussi de manière très satisfaisante à inventorier et étudier près de 800 œuvres du patrimoine culturel. Il s'agit en effet du principal objectif de ce projet, qui consiste en la construction d'une base de données de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle.

Finalement, les indicateurs d'impact prouvent que les projets de la mesure 2.2 ont eu une répercussion non négligeable dans l'espace SUDOE. Ceci est notamment confirmé par le «nombre de spectateurs et de participants aux manifestations pour l'émergence culturelle du SUDOE» qui atteint 230.000 personnes, chiffre beaucoup plus positif que celui initialement prévu et qui montre encore une fois son succès. Cet indicateur a fondamentalement progressé grâce aux projets **MIRA II** et **PASARELLES LATINES**, par exemple au travers du festival itinérant Convivencia, évènement à la fois touristique et culturel qui s'adresse à un large public tout le long du Canal des Deux Mers, mais aussi de diverses programmations musicales et d'échanges d'artistes. Il en va de même pour les 15.000 «visiteurs aux espaces touristiques valorisés» recensés par le projet **VÍA LÁCTEA** en relation avec la valorisation et la promotion du patrimoine naturel et culturel du chemin de Saint Jacques de Compostelle.

Par rapport à l'analyse des politiques horizontales de la Commission européenne, les conclusions suivantes peuvent être dressées :

- 1) Politique environnementale : de manière générale, n'étant pas l'objet principal de cette mesure et par conséquent des projets qui y sont approuvés, tous les chefs de file de projets assurent avoir travaillé de manière respectueuse en matière environnementale, et plus spécialement les projets qui développent leurs actions

pour la valorisation des paysages urbains et ruraux (**VALÚO**), du patrimoine collectif des villes médiévales de l'espace (**VILLES NEUVES**) ou des routes culturelles telles que celles du Chemin de Saint Jacques de Compostelle (**VÍA LÁCTEA**).

- 2) Politique d'égalité des chances : tous les projets déclarent accomplir le principe de non discrimination et respecter l'égalité des chances dans la mesure du possible. À titre d'exemple, c'est dans le champs de la formation aux disciplines artistiques (projet **MIRA**) ou dans la promotion de l'artisanat (**ALMA**) que le nombre de femmes est deux fois supérieur au nombre hommes.
- 3) Politique d'emploi : les projets ont contribué positivement à la création d'emplois liés au développement des projets, en dépassant le chiffre initialement prévu. Il en est de même pour les emplois créés et maintenus.
- 4) Utilisation des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication : dans l'année 2006 quatre des dix projets que compte la mesure ont fait usage des NTIC, soit en créant des plates-formes de technologies de l'information ou un portail de gestion des contenus, soit en offrant des formations au travers des NTIC (projets **IAP XX**, **VILLES NEUVES**, **VALÚO** et **HUITIÈME MERVEILLE**).

À mode de conclusion pour la mesure, **le degré d'exécution technique a expérimenté une évolution très positive, ayant comme conséquence des résultats très satisfaisants, tant par le nombre d'actions menées à bien, comme par les domaines couverts par les projets, qui mettent en exergue les objectifs clefs de cette mesure** : la valorisation du patrimoine collectif des villes neuves médiévales du SUDOE (**VILLES NEUVES**), l'analyse de l'évolution du marché immobilier dans la zone d'intervention publique dans les centres historiques (**VALUO**), la préservation et la valorisation du patrimoine architectural du XX<sup>ème</sup> siècle (**ARQ.S.XX** et **IAP XX**), et enfin la promotion d'échanges artistiques, la coopération culturelle, les actions entre des acteurs culturels euro méditerranéens et la formation dans le SUDOE (**HUITIÈME MERVEILLE**, **PASSARELLES LATINES**, **MIRA I** et **MIRA II**). Comme cela a été indiqué précédemment, ce sont les projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets qui, du point de vue de l'exécution des activités et des réalisations concrètes ont été les plus productifs durant l'année 2006. En phase finale d'exécution, les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets se sont quant à eux essentiellement consacré à des activités de diffusion et de communication.

### 3.2.2.3. La mesure 2.3: favoriser une nouvelle approche de la gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs

Tableau 17: Liste des projets approuvés - mesure 2.3

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 2.3</b>			<b>8.042.755,74 €</b>	<b>5.003.962,07 €</b>	<b>62,22%</b>
SO/2.3/E1	VALTESCO	Valorisation des territoires d'Europe du Sud-ouest par les caprins et les ovins	334.223,00 €	226.577,75 €	67,79%
SO/2.3/E3	PORTA NATURA	Nouvelles demandes, nouveaux espaces et nouveaux produits touristiques pour le milieu rural du Sud-ouest européen	2.000.000,00 €	1.324.750,00 €	66,24%
SO/2.3/E10	FESERPAE	Création d'une fédération Sud européenne des races porcines autochtones extensives	621.470,00 €	409.089,00 €	65,83%
SO/2.3/F11	BIOFEP	Comparaison des modes d'organisation, de production et de commercialisation des productions animales biologiques en France, Espagne et Portugal	426.910,00 €	252.427,50 €	59,13%
SO/2.3/E14	REPPARP	Réseau de développement territorial pour la gestion et la mise en valeur des sites archéologiques d'art préhistorique et des premiers peuples	636.800,00 €	432.150,00 €	67,86%
SO/2.3/F17	TOURISME ET DÉCOUVERTE DE L'ARTISANAT	Tourisme et découverte de l'artisanat	1.180.483,50 €	590.242,00 €	50,00%
SO2/2.3/E19	TERRA OLEA	Marque de qualité touristique de la culture de l'olive	838.842,48 €	550.719,36 €	65,65%
SO2/2.3/E32	GASTRA	La gastronomie traditionnelle comme élément moteur du patrimoine culturel	1.235.787,11 €	752.397,27 €	60,88%
SO2/2.3/F47	LEGUMSOE	Valorisation des légumes secs de qualité du Sud-ouest européen	768.239,65 €	465.609,19 €	60,61%

La valorisation des espaces naturels et des lieux d'intérêt culturel comporte la mobilisation de différents acteurs, institutionnels ou économiques (touristiques, agricoles...) et en ce sens, cette mesure est complémentaire aux deux précédentes. Dans le cadre de cette mesure, **9 projets ont été approuvés**, dont 6 lors du 1<sup>er</sup> appel à projets et 3 au 2<sup>nd</sup> appel à projets. De manière générale et jusqu'à la date de clôture du présent rapport, les projets ont contribué clairement à favoriser l'organisation territoriale des acteurs, ce qui leur a permis de

développer des actions pour une meilleure valorisation du patrimoine culturel et naturel de l'espace SUDOE. La valeur ajoutée de ces projets consiste à ce que les acteurs soient capables de partager leurs pratiques et d'échanger leurs expériences.

**Tableau 18: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.3**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	44,08%

En ce qui concerne l'indicateur de ressources, il faut tout d'abord préciser, comme dans le cas des mesures précédentes, que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées au 31 décembre 2006 pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

L'indicateur de ressources a atteint un degré d'exécution de **44,08%** par rapport au coût total programmé pour cette mesure. Il s'agit de la mesure avec le niveau d'utilisation des ressources le plus modéré de la priorité 2. Dans tous les cas, celui-ci a progressé de manière satisfaisante depuis la fin de l'année 2005 qui s'élevait alors à 32,27%.

Pendant l'année 2006 et sur les 9 approuvés dans la mesure, deux ont achevé l'exécution physique des actions prévues (**PORTA NATURA** et **REPPARP**) et viennent s'ajouter aux quatre projets exécutés en 2005 (**BIOFEP**, **FESERPAE**, **TOURISME ET ARTISANAT** et **VALTESCO**). Les projets approuvés dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets ont ainsi tous terminé leurs activités. Et parmi eux, 2 projets seulement sont financièrement et administrativement clôturés.

**Tableau 19: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 2.3**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	15	26
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	10	19
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	50	50
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	20	18
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	5	6
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	3	3
Nombre d'actions de formation organisées.	15	20
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	10
Nombre d'actions ayant des répercussions touristiques réalisées.	25	23
Nombre de produits touristiques élaborés et/ou améliorés.	10	8
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	5.000	6.000
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	10.000	9.500
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	150	150
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	5	3
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	11%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	75	72
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	200	180
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	20	16
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	5	8
Nombre de bonnes pratiques adoptées.	5	6
Nombre d'entreprises offrant des prestations de services touristiques impliquées.	200	180
Nombre d'actions qui valorisent la qualité des produits naturels et culturels du SUDOE.	10	11
Projets qui valorisent la qualité des produits agricoles locaux et de l'artisanat local.	50%	67%
Nombre de rencontres et d'échanges professionnels réalisés.	10	8
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	20	10
Nombre d'initiatives publiques et privées impulsées.	5	5
Nombre d'unités productives impliquées.	40	35
Nombre de visiteurs attirés par les actions touristiques réalisées.	1.000	8.000

Une première analyse des indicateurs de réalisation de cette mesure montre que dans la majorité des cas, les quantités prévues sont presque atteintes voire dépassées pour quelques unes. La lecture de ces résultats ne peut être que positive, étant donné que cela signifie, d'une part, que le degré d'exécution est très avancé et, d'autre part, que les attentes ont été dépassées. En effet, pendant cette période 6 des 9 projets approuvés ont été achevés et 3 autres sont à un stade d'exécution de leurs activités très avancé.

L'attention peut être attirée sur le nombre « d'actions de communication et de diffusion » qui a augmenté significativement et principalement par le concours des projets **GASTRA** et **TERRA OLEA**, deux projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets qui se trouvent en pleine exécution. Le premier d'entre eux, dont l'objectif est le développement du tourisme gastronomique dans l'Espace SUDOE s'est concentré sur la promotion de rencontres et d'échanges professionnels (centrés sur la réflexion quant au rôle et à la structuration des organisations professionnelles collectives). En outre, le projet **TERRA OLEA** a participé à des expositions et des foires gastronomiques portant sur l'huile d'olive au cours desquelles des discours de sensibilisation ont été prononcés. Dans le même temps, ce projet a inséré des références dans différents médias. Les « documents et outils de communication et de diffusion élaborés » par **TERRA OLEA** se trouvent en cohérence avec ces activités. Il s'agit par exemple de l'étude de l'image corporative du projet ou des stands modulaires pour la présence aux foires.

La consolidation des 6 « réseaux stables entre experts et acteurs qui partagent des pratiques et échangent des expériences » constitués au long de l'année 2005 doit être soulignée, étant donné qu'il s'agit de l'un des moyens stipulés par la mesure 2.3 pour l'accomplissement des objectifs. En guise d'exemples figurent les réseaux créés par le projet **FESERPAE**, qui a constitué une fédération des races porcines autochtones extensives du SUDOE, ou le réseau de formation constitué par le projet **PORTA NATURA** ou encore, le réseau de tourisme culturel lié à la culture de l'olive et de l'huile d'olive promu par le projet **TERRA OLEA**. Le « nombre d'analyses, diagnostics et études » a évolué d'une façon satisfaisante grâce aux études techniques et de marchés élaborées par **LEGUMSOE**, ou les diagnostics élaborés dans un nombre important d'entreprises du secteur touristique dans le cadre du projet **TOURISME ET ARTISANAT**. Parmi les indicateurs spécifiques à la mesure se trouvent « les produits touristiques élaborés » tels que des routes dans les territoires de tourisme intérieur tracées par le projet **PORTA NATURA**, ou les panneaux routiers de signalisation des zones de la Lentille Verte du Puy, du Haricots Tarbais, de la Lentille de la Armuña et du Pois chiche de Fuentesauco dans le cadre du projet **LEGUMSOE**.

Il est indéniable que le niveau important de quantification de certains indicateurs de réalisation a des répercussions directes sur les indicateurs de résultat. Tel est le cas du « nombre de personnes sensibilisées » (6.000 personnes recensées) et des 9.500 « exemplaires des documents et outils de communication et diffusion élaborés ». Parmi les actions de communication engagées, le projet **REPPARP** ressort par son originalité, qui a organisé dès 2005 une exposition muséographique itinérante ainsi que des visites de gisements rupestres situés en milieu rural. Il est à souligner que sur 9 projets de la mesure, 6 ont « valorisé la qualité des produits agricoles locaux ainsi que l'artisanat local » : **BIOFEP** (visant à valoriser indirectement les produits issus de l'agriculture bio), **FESERPAE** (valorisation du secteur porcin), **LEGUMSOE** (pour les légumes secs), **TERRA OLEA** (de l'huile d'olive), **TOURISME ET ARTISANAT** (métiers d'art et de l'alimentaire) et **VALTESCO** (élevage caprin et bovin). Aux 6 « accords de coopération et protocoles signés » au 31 décembre 2005, viennent s'ajouter ceux conclus par les projets **GASTRA** et **LEGUMSOE**. Cela a impliqué la conception de 16 « méthodes de travail, stratégies, guides pratiques et bases de données », ce qui peut être considéré comme un succès. Dans ce sens, il faut souligner de manière spéciale les manuels de bonnes pratiques du projet **LEGUMSOE** visant à la mise en commun de bonnes pratiques de caractérisation, conservation et sélection des légumes secs.

Les indicateurs d'impact n'ont pas énormément évolué par rapport à l'année 2005, mais cela est compréhensible dans la mesure où les projets n'ont pas encore eu le temps d'évaluer leur impact. Dans tous les cas, les résultats obtenus à ce jour ne sont pas négligeables au vu des 8.000 « visiteurs attirés par les actions touristiques effectuées », parmi lesquels figurent les participants aux ateliers internationaux de dégustation d'huile d'olive (projet **TERRA OLEA**). De plus, 35 « unités productives impliquées » ont été bénéficiaires des actions exécutées directement ou indirectement par les projets. À titre d'exemples, le projet **LEGUMSOE** a permis d'impliquer des coopératives de variétés locales de légumes secs, des exploitations agricoles et des entreprises de transformation agroalimentaire et le projet **TOURISME ET ARTISANAT** s'est concentré sur les entreprises des métiers d'art et les entreprises de l'alimentaire.

L'analyse des politiques horizontales de la Commission européenne permet de dresser les conclusions suivantes :

- 1) Politique environnementale : bien que cette politique ne soit pas au cœur des projets approuvés il est à noter que la plupart d'entre eux se montrent respectueux de l'environnement et ont même apporté leur contribution en la matière. Les projets

**BIOFEP** et **LEGUMSOE** qui interviennent dans le domaine de l'agriculture biologique, ainsi que les projets **PORTA NATURA**, **TOURISME ET ARTISANAT**, **GASTRA** ou **TERRA OLEA** qui opèrent dans le secteur du tourisme durable, culturel et de qualité, en sont une parfaite illustration.

- 2) Politique d'égalité des chances : en termes généraux, la parité hommes/femmes est quasiment équilibrée avec un léger avantage pour la représentation masculine au niveau des échanges d'expériences et des réunions de travail et au contraire, un avantage des femmes dans les actions de formation. Tous les projets déclarent respecter ce principe de non discrimination et d'égalité dans la mesure du possible.
- 3) Politique d'emploi : tout comme l'année précédente, la contribution de cette mesure sur ce point continue d'être très modérée. En effet, aucune progression n'est observée par rapport à l'année 2005 et les 10 emplois (sur les 20 prévus) créés antérieurement sont maintenus.
- 4) Utilisation des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication : de par le type d'activités développées par les projets approuvés dans cette mesure, seul le projet **PORTA NATURA** a eu recours de manière significative à des outils liés aux NTIC autre que la simple utilisation du courrier électronique comme moyen de communication au quotidien et la création d'un site Internet pour la promotion du projet.

À mode de conclusion et **dans leur grande majorité, les indicateurs ont progressé** et atteint l'objectif fixé pour 2008. Ils témoignent des actions réalisées par les projets approuvés en 2005 qui viennent s'ajouter aux réalisations des projets du 1<sup>er</sup> appel à projets dont les actions sont terminées. De manière générale et tel que cela a déjà été indiqué en 2005, les 9 projets approuvés couvrent la thématique propre de la mesure et se sont exécuté avec grand succès ; notamment au travers de leur contribution au développement d'outils de promotion économique et d'identification des produits agricoles régionaux, à la formation d'acteurs, à la création de réseaux et de stratégies intégrées pour le développement du tourisme durable. Plus concrètement, ces projets ont eu pour but la transformation fromagère artisanale basée sur le cheptel caprin et ovin de l'espace (**VALTESCO**), la création d'une fédération de races porcines autochtones du SUDOE (**FESERPAE**), la valorisation des légumes secs de qualité (**LEGUMSOE**), l'agriculture biologique dans des zones défavorisées (**BIOFEP**) ou la culture de l'olive et sa transformation en huile en créant une marque de qualité touristique (**TERRA OLEA**). Dans ce domaine, les projets contribuent au développement du tourisme intérieur et

du tourisme rural (**PORTA NATURA**) et à son renforcement en se basant sur l'artisanat et la gastronomie (**TOURISME ET ARTISANAT** et **GASTRA**) ou en créant un réseau qui a pour objectif la valorisation des gisements archéologiques et d'art préhistorique (**REPPARP**).

### **3.2.3. La priorité 3: développement de systèmes de communication efficaces et durables et amélioration de l'accès à la société de l'information**

La priorité 3 s'intéresse aux systèmes de communication efficaces et durables pour permettre l'intégration territoriale du SUDOE et la compétitivité des entreprises grâce à des actions innovantes comme le préconise le SDEC. Dans ce cadre et afin d'améliorer la circulation que ce soit celle des personnes et des biens ou encore celle liée à l'information, les principales actions à entreprendre devront, en particulier, permettre :

- D'impulser l'articulation entre les réseaux transeuropéens de transports et les connexions régionales ;
- De développer la répartition modale des transports;
- De promouvoir des modes de transports respectueux de l'environnement, et ;
- D'améliorer les infrastructures, notamment dans les territoires à faible densité.

Pour la période 2000-2006, un montant de **26.162.179€ a été programmé sur cette priorité**, soit un montant FEDER de 15.750.422€. Cette quantité représente **23,42%** du budget total du programme.

La priorité 3 est composée de deux mesures traitant des aspects spécifiques de l'accessibilité au sein de l'espace SUDOE. La première concerne l'optimisation des réseaux et des systèmes de transport de l'espace et le développement de l'intermodalité (mesure 3.1), et l'autre l'amélioration de l'accès à la société de l'information (mesure 3.2). Ces deux mesures assument un poids quasiment analogue dans la priorité. Cela se vérifie par la répartition du montant global entre les deux mesures. En effet, 12,40% (soit 13.856.370€) du budget total programmé a été attribué à la mesure 3.1 et 11,02% (soit 12.305.809€) à la mesure 3.2.

Le taux d'exécution de la priorité équivaut à **52,39%** du budget total programmé, soit une croissance de 17,08 points par rapport à l'an passé. La croissance de ce taux reste constante même si elle est légèrement moins importante que l'année précédente.

Par ailleurs, le nombre de projets approuvés pour la mesure 3.1 est de **quatre** contre **douze** pour la mesure 3.2.

Du point de vue de l'exécution physique, sur les deux priorités huit projets avaient finalisé leurs actions. Ceci se traduit par l'accomplissement des objectifs fixés par le programme au niveau des indicateurs d'exécution. En fait, le nombre de demande de paiements

intermédiaires traitée - 8 en 2006 (1.386.417,32€) contre 12 en 2005 (2.365.766,50€) – ne garde pas de relation avec l'exécution physique des projets.

En dépit de cela, seulement deux projets, appartenant à la mesure 3.2, ont procédé à une demande de solde final, ce qui pourrait justifier la stagnation observée au niveau des indicateurs d'impacts. Un examen des principaux aboutissements des actions entreprises par les partenariats dans ce domaine jusqu'à fin 2006 est effectué par la suite.

### 3.2.3.1 La mesure 3.1: optimiser les réseaux et les systèmes de transport du SUDOE et développer l'intermodalité

Tableau 20: Liste des projets approuvés - mesure 3.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 3.1</b>			<b>11.043.616,52 €</b>	<b>6.207.224,68 €</b>	<b>56,21%</b>
SO/3.1/E1	PIRENE II	Besoins d'interconnexion des régions du Sud-ouest européen. Optimisation des réseaux d'infrastructures sous une approche multimodale	3.946.481,00 €	2.134.685,75 €	54,09%
SO/3.1/E2	IDEA-STCC	Impulsion et développement de zones de transport collectif coordonné dans un domaine supra-régional	2.564.809,54 €	1.473.456,13 €	57,45%
SO2/3.1/E7	PLACA 4S	Préparation de lignes de courte distance (sustainable short sea shipping, ssss)	1.614.376,46 €	1.129.645,04 €	69,97%
SO2/3.1/F5	PIRENE III	Nécessités d'interconnexion des régions du Sud-ouest européen et d'optimisation du réseau d'infrastructures par l'approche multimodale	2.917.949,52 €	1.469.437,76 €	50,36%

L'existence de moyens fonctionnels permettant de faire la liaison entre les différentes régions est la clef d'un essor économique prospère basé sur l'élargissement des marchés. C'est pourquoi, la mesure 3.1 met l'accent sur la nécessité d'assurer le développement des modes de transports en articulant ces derniers entre eux par la mise en place de plateformes intermodales, et sur l'amélioration des réseaux de transports publics pour faciliter l'accès aux zones rurales.

Pour répondre à cette question, **quatre projets ont été approuvés** sur cette mesure lors des deux appels à projets lancés. Comme indiqué dans le rapport de l'année 2005, ces derniers envisagent de favoriser le développement d'infrastructures liées à l'intermodalité, de

promouvoir une gestion appropriée du trafic que ce soit au niveau des marchandises ou des personnes, et de trouver des solutions pour une circulation respectueuse avec l'environnement.

**Tableau 21: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.1**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	37,72%

Pour l'année 2006, l'indicateur de ressource atteint 37,72% du budget programmé sur cette mesure 3.1. La progression vis-à-vis de l'an passé est de 10,74 points.

La somme des budgets des 2 projets du 1er appel à projets correspond à 58,96% du budget programmé, alors que la somme des 2 projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets équivaut à 41,04%.

Par ailleurs, les deux projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets n'ont pas présenté de demande de validation de dépenses en 2006 puisque la plus grande partie de leurs actions seront définitivement clôturées après cette période. C'est pourquoi, la progression garde une certaine constance vis-à-vis de l'an dernier, bien qu'elle soit légère.

Néanmoins, sur un plan individuel, le projet **PIRENE II** a consommé 90,89% de son budget. Le projet **IDEA STCC** n'avait, à la fin de l'année 2006, réussi à faire valider que 63,92% des dépenses engagées.

Finalement, les deux projets du 1er appel à projets ne consommeront pas la totalité de leur budget, bien que toutes les activités programmées aient été réalisées. Cependant, ces deux partenariats ont tout de même mis en place des actions qui se sont ancrées dans le territoire; preuves en sont les aboutissements auxquels renvoient les indicateurs d'exécution physique.

**Tableau 22: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 3.1**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	40	51
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	20	20
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	10	11
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	40	43
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	3	3
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	6	0

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.000	1.186
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	20	9
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	25%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	5	8
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	5	8
Nombre d'outils et de bases de données conçues/développées pour optimiser les transports dans le SUDOE.	1	3
Nombre de tracés identifiés.	3	3
Nombre de nouveaux itinéraires routiers transnationaux conçus pour connecter de nouveaux points.	1	1
Nombre de nouvelles plateformes intermodales identifiées.	3	5
Nombre d'études d'impact environnemental réalisées.	3	1

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	10	4
Aires géographiques du SUDOE pour lesquelles les accès ont été améliorés.	35%	0
Nombre de bénéficiaires potentiels des nouveaux itinéraires	40.000	1.800
Utilisation des moyens de transports terrestres ou des accès multimodaux (augmentation du pourcentage du nombre de voyageurs des transports publics).	10%	10%
Augmentation du niveau d'utilisation des systèmes de transport ferroviaires.	5%	5%
Nombre de projets de recherche liés à l'amélioration des systèmes de transports.	10	10
Augmentation des opérations économiques dans les zones cibles des projets.	3%	0%

Les indicateurs de réalisation concernant cette mesure ont très peu évolué au cours de cette dernière année.

Cela tient à la nature même de la mesure qui ne comporte que quatre projets.

Ainsi, une progression est visible au niveau du «nombre d'actions de communication et de diffusion», lesquelles sont, à cet instant du programme, davantage liées au projet **PIRENE III** et **PLACA 4S**.

Néanmoins, les actions entreprises par **PIRENE III** sont un prolongement des actions initiées au cours du projet **PIRENE II**. En particulier, il y a : le maintien du site internet dans lequel sont actualisés les contenus en fonction des résultats, l'édition d'une newsletter et du magazine «alternativas». Ce dernier est réalisé en collaboration avec la *Fundación Transpirenaica* et *Eurosud Transport*. Il synthétise les informations obtenues au cours du projet et explique également les avancées auxquelles ce dernier a contribué. Par ailleurs, un colloque franco-espagnol intitulé «Pyrénées 2006 -transport et logistique» s'est tenu à Toulouse fin novembre. Quant au Gouvernement d'Aragon partenaire du projet, il a édité une plaquette sur la traversée centrale des Pyrénées intitulée « construire une nouvelle Europe du transport ».

L'attention peut-être également attirée sur l'indicateur : «nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés», lequel représente les objectifs et le fruit des actions engagées et qui sont partagés entre les membres du partenariat ou d'autres organismes ayant les mêmes centres d'intérêts. Par exemple, le chef de file du projet **PLACA 4S**, c'est-à-dire l'Autorité Portuaire de Gijon, a participé à une session de brainstorming intitulée «journée de gestion stratégique», à laquelle ont assisté 28 entités portuaires. Le débat était centré sur la planification au sein des ports espagnols au niveau du transport. Il apparaît essentiel de trouver une réponse efficace et compétitive à la croissance de l'inter modalité. L'une des solutions envisagée est un outil informatique désigné comme «*Cadre de Commande Intégral*» qui servirait à améliorer la gestion et la planification. Or, à l'issue de ces échanges et dans le cadre du projet, l'Autorité Portuaire de Gijon va mettre en place une infrastructure dénommée «e-portuario» sur la base du dit outil afin d'améliorer les services qu'elle prête à ses clients.

Enfin, le «nombre d'analyse, de diagnostics et d'études réalisées» enregistre également une avancée. Il est indéniable que les projets de cette mesure, lesquels prétendent améliorer les moyens de communications que ce soit pour la population ou bien encore pour les marchandises, doivent avant d'entrer en matière, examiner la situation de départ. A titre d'exemple, le projet **IDEA STCC** a, entre autre, effectué une étude sur la sécurité, la signalétique et l'info-gestion pour renforcer les actions entreprises au sein du projet pilote

ayant pour but d'inciter la population à faire usage des transports publics grâce à la mise en place d'un système de transport collectif intégré. Il en est ressorti de cette dernière qu'il serait avantageux d'installer des panneaux d'informations où les horaires et les caractéristiques du parcours par voie fluviale étaient indiqués très clairement au public cible.

Il faut encore ajouter que le projet **IDEA STCC** a soigneusement mis en place une stratégie de communication afin de faire connaître ses réalisations et, en particulier, son propos final au plus grand nombre d'habitants possible. Ainsi, ce projet a inéluctablement contribué à l'indicateur de résultat: «nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion». Pour se faire, un des outils communément utilisé pour atteindre cet objectif fut la mise en place d'un site web. Dans ce cas précis, le site est pourvu d'un gestionnaire de contenu qui permettra de le maintenir et de l'actualiser au-delà de la vie du projet. D'autres méthodes traditionnelles comme les séminaires, un tour cycliste, la distribution de produits marketing et de dépliants ont également été utilisés.

En ce qui concerne «Le nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes», le projet **PIRENE II** est celui qui mobilise le plus grand nombre d'organismes. En particulier, il compte autant sur les administrations publiques comme sur les entreprises publiques telles que la Société Nationale des Chemins de Fer – SNCF. Par conséquent, il peut exercer une réelle influence positive au sein du groupe responsable des politiques relatives aux transports et aux communications au niveau national. Comme mentionné antérieurement, d'autres partenaires telle que la *Fundación Transpirenaica* se sont également associés à l'initiative du partenariat. Cette fondation joue, surtout, un rôle d'organe de diffusion. Cependant, d'autres organismes déconcentrés de l'État, notamment les Centres d'Ingénierie et de Gestion du Trafic, les centres opérationnels, le centre de control du tunnel de Somport, les centres régionaux d'information et de coordination routière d'un côté et de l'autre des Pyrénées ont pris part, quant à eux, à des activités plus techniques comme la gestion des infrastructures routières dans un contexte de saturation pour lesquelles ils ont facilité le calcul des flux passagers et de marchandises.

Les «nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés» dans le cadre de cette mesure permet de définir quelle est l'alternative qui compense le plus l'utilisateur qui utilise le moyen de communication considéré.

Ainsi, le projet **IDEA STCC** a mis en place de nombreuses stratégies suite aux études effectuées. Dans leur ensemble, elles préconisent le parcours, le moyen de communication à utiliser et la fréquence avec lequel le service devrait être assuré. Aussi, elles définissent le chemin qui permet de réaliser le parcours à moindre prix pour l'usager et les différents

moyens de transports que celui-ci devra emprunter. De plus, les données recueillies au cours des études ont permis d'alimenter des bases de données des systèmes d'informations géographiques mis en place que ce soit au point de départ ou sur le web.

Le projet **PIRENE III** a concouru à l'augmentation du «nombre de nouvelles plateformes intermodales identifiées». En effet, le partenaire portugais : la *Comissão de Coordenação e Desenvolvimento Regional do Alentejo* a notamment procédé à l'analyse DAFO pour l'affirmation de la plateforme intermodale de Sines, comme élément catalyseur de nouvelles dynamiques pour le développement local, régional et national, et a également examiner quelles sont les actions à mener pour mener à bien cette mission.

L'impact produit par la mesure 3.1 sur le territoire au cours de la dernière année n'a pas pu se matérialiser au niveau des indicateurs du programme. Pourtant, deux projets ont totalement achevé leurs activités: l'un est **PIRENE II**, et l'autre **IDEA STCC**. En ce qui concerne le premier, les études entamées au cours de la période janvier 2002 - juin 2005 se sont traduites par des débats publics en France en rapport avec la ligne Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Relativement au second, les retombées se sont concrétisées par un flux de voyageurs constant sur les nouveaux trajets développés. A ce titre, il faut rappeler ici les réalisations et résultats des projets pilotes d'IDEA-STCC qui ont amélioré la qualité de vie des citoyens :

- mise en place de lignes de bus régulières entre les polygones industriels de la ville de Getafe et les stations de métro ou de trains de banlieue, créant ainsi une sorte de plateforme intermodale urbaine qui facilite le trajet travail-maison ;
- création de la ligne de bus ZH pour desservir le centre historique de la ville de Porto où la population est âgée, par conséquent a mobilité réduite, ou défavorisée ; et ;
- aménagement d'un service bateau assurant la traversée de la rivière entre Ferrol et Murgados hors période estival.

Les politiques horizontales ont été observées, notamment pour:

La politique environnementale: où une étude, ayant trait à l'impact produit par la traversée centrale des Pyrénées, a été réalisée par le projet **PIRENE II**.

Néanmoins, il faut souligner que le partenaire portugais du projet **IDEA STCC** a testé dans le cadre de la mise en place du projet pilote, l'utilisation d'un minibus électrique sur la précitée ligne ZH.

La politique d'égalité des chances: qui se poursuit empruntant différentes formes que ce soit à travers la recherche d'un équilibre au sein des équipes de gestion des projets indépendamment du type de fonction, en passant par l'usage d'un langage non discriminatoire, jusqu'à la réalisation d'actions contemplant comme public cible des personnes souffrant d'un handicap.

La politique d'emploi: par la création d'un poste supplémentaire à travers le projet **PLACA 4S** au cours de l'année 2006. Toutefois, il n'est pas possible, pour le moment, de savoir s'il s'agit d'un emploi permanent ou temporaire.

L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : laquelle reste malgré tout peu répandue au-delà de l'usage traditionnel e-mail/recherche internet.

En conclusion, des solutions ont été trouvées aux nécessités présentées par certaines régions du territoire. Les partenaires du projet **IDEA STCC** ont mis en place des **moyens durables** pour rendre **compatible les âpretés du territoire avec la vie des citoyens**. Quant aux projets en cours, ils travaillent activement pour la mise en place d'outils favorisant l'intermodalité que ce soit en faveur des marchandises ou de la population en général. D'ailleurs, le projet **PLACA 4S** se propose pour cela d'utiliser un autre moyen de communication considéré également comme une composante stratégique pour ce programme (mesure 3.2) : un système ayant trait aux nouvelles technologies de l'information.

**3.2.3.4. La mesure 3.2: améliorer l'accès à la société de l'information****Tableau 23: Liste des projets approuvés - mesure 3.2**

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 3.2</b>			<b>14.573.265,99 €</b>	<b>9.533.194,93 €</b>	<b>65,42%</b>
SO/3.2/E7	PORTEDEJO	Développement de la société de l'information en éducation et jeunesse	1.545.600,00 €	1.159.200,00 €	75,00%
SO/3.2/F9	E-TOURISM	Ebusiness relay centres for levering up "Tradition & Tourism"	1.294.100,00 €	808.075,00 €	62,44%
SO/3.2/E11	CYBERAL	Haut débit pour les zones rurales	1.049.530,00 €	696.867,00 €	66,40%
SO/3.2/E12	INFOVIVEROS	Réseau européen d'info-pépinières virtuelles	1.790.459,50 €	1.267.844,61 €	70,81%
SO/3.2/E15	ADMITRON	Administration électronique	1.402.464,52 €	799.372,09 €	57,00%
SO/3.2/E18	GEO-LINK	Système d'Information géographique municipal	421.000,00 €	215.375,00 €	51,16%
SO2/3.2/E24	TIC PYME	Implantation de services avancés d'information et de communication à des collectifs de PME des zones périphériques du Sud-ouest européen	1.408.451,77 €	987.650,44 €	67,35%
SO2/3.2/E34	ADMITRON II	Administration électronique II	1.059.613,65 €	659.903,83 €	62,28%
SO2/3.2/E40	LIMEX	Leveraging infostructure models across exchanges	579.272,34 €	346.692,25 €	59,85%
SO2/3.2/E41	e-ASLA	E-administration framework for small local authorities	1.651.155,31 €	1.120.206,50 €	67,84%
SO2/3.2/P23	CERDIGSEG	Certificat digital et soutien des zones sensibles	1.163.533,52 €	810.419,01 €	69,65%
SO2/3.2/F43	e-ATLASUDOE	Un réseau d'observatoires pour la société de la connaissance	1.208.085,38 €	661.589,20 €	54,76%

La mesure 3.2 a pour finalité le renforcement et la diversification des offres en matière de technologies de l'information et de la communication sur le territoire du SUDOE. Ainsi la teneur des opérations doivent promouvoir :

- des actions pour l'accès aux services avancés d'information et de communication, en particulier dans les domaines de l'éducation ;
- la sensibilisation des utilisateurs notamment au travers de points publics d'accès au multimédia ou encore par la constitution de réseaux d'animation et d'acteurs ;
- des mesures visant au développement de réseaux d'offres de services spécialisés pour aider au renforcement des économies locales, plus particulièrement pour la promotion de produits de qualité ;
- des initiatives de recherche et de développement communes orientées vers la fourniture de services, particulièrement dans les régions à faible densité ;
- le soutien au développement de la mise en réseaux de pépinières d'entreprises et d'actions de promotions communes ;
- le développement de l'e-gouvernement en dotant les administrations publiques des infrastructures pertinentes, assurant ainsi l'authenticité des informations transmises en toute sécurité, et en formant aussi bien les utilisateurs internes qu'externes.

Pour se faire, **12 projets ont été sélectionnés** sur cette mesure ; la première moitié lors du 1<sup>er</sup> appel à projets et l'autre moitié à l'occasion du 2<sup>nd</sup> appel à projets.

**Tableau 24: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.2**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	68.90%

La mesure 3.2 a enregistré une progression de quasiment 24 points sur l'année antérieure, c'est-à-dire qu'elle présente, au terme de l'année 2006, un taux d'exécution équivalent à 68,90% du budget programmé.

Les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets représentent 51,49% du budget de cette mesure, tandis que ceux du 2<sup>nd</sup> appel à projets n'y concourent que pour 48,51%.

Or, les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets se sont clôturés avec, pour la grande majorité d'entre eux, une consommation supérieure à 90% du budget qui leur avait été alloué. Ce qui explique la performance obtenue dans cette mesure.

Quant à la consommation des projets appartenant au 2<sup>nd</sup> appel à projets, elle est hétéroclite. A un projet près, ils ont tous validés pour plus de 15% du budget programmé, mais se trouvent en dessous de 40%, bien qu'il ne manque que six mois pour la finalisation de leurs actions. Ce chiffre aurait pu s'avérer préoccupant. Toutefois, l'expérience nous a enseigné que les projets qui investissent dans les info-structures, et de manière plus générale, dans la recherche technologique consomment le budget qui leur a été assigné avec une certaine aisance, et en particulier en fin de parcours, en raison des contractualisations réalisées. D'ailleurs, cette théorie s'appuie sur la quantification indiquée par les indicateurs liés à l'activité physique.

**Tableau 25: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 3.2**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	45	51
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	40	60
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	70	76
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	100	118
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	20	26
Nombre d'actions de formation organisées.	50	52
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	20	20
Nombre de nouveaux bourgs ruraux dotés de services.	10	10
Nombre de nouvelles applications/software libres étudiés et/ou développés.	45	50
Nombre de solutions software libres intégrées.	20	34
Nombre de nouveaux services publics disponibles on-line ou de produits innovants accessibles.	15	23
Nombre de lignes ADSL installées.	5	4
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.500	1.083
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	150	111
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTIC.	100%	100%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	200	322
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	2.000	1.699
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	25	38
Nombre de serveurs installés.	5	4
Nombre de technologies à large bande identifiées.	5	3
Nombre de plateformes avec signature digitale.	3	3
Nombres d'entreprises mobilisées dans le secteur des NTIC.	300	384
Nombre d'organismes qui bénéficieront des résultats.	200	156
Nombre d'entreprises qui ont intégré une vitrine virtuelle suite aux projets.	60	81
Nombre d'installations de softwares libres.	500	42
Nombre de connexions en réseau.	15	23
Nombre de visiteurs des sites internet et/ou de consultations informatiques.	7.000	6.590
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	75	62
Km <sup>2</sup> du SUDOE dans lesquels l'accès aux NTIC se sont améliorés.	175.000	182.488
Nombre d'infrastructures auto-suffisantes.	10	10
Nombre de nouveaux utilisateurs des NTIC implantées.	1.200	1.531
Nombre d'utilisateurs des NTIC pour effectuer des démarches administratives.	50.000	1.756
Nombre d'entités publiques avec des activités développées grâce à l'introduction des NTIC.	200	177
Nombre d'entreprises qui amélioreront leur potentiel d'innovation grâce aux applications développées.	100	241
Nombre d'entités qui utiliseront le software libre.	150	230
Nombre de nouveaux projets qui utiliseront les plateformes implantées.	300	23
Contribution au développement et à la consolidation de solutions en e-learning (OUI/NON).	OUI	OUI

Dans leur grande majorité, les indicateurs de réalisation ont progressé et atteint l'objectif fixé pour 2008. En plus des projets du 1<sup>er</sup> appel à projet dont les actions sont clôturées, les porteurs des projets approuvés en 2005 ont également réalisé une grande part des activités programmées.

De fait, le nombre de mise en place de projets pilotes a doublé depuis l'an passé et a dépassé ce qui avait été prévu. Aussi, il est envisagé de former les bénéficiaires finals aux outils issus de ces projets pilotes, ce qui s'est donc traduit par une forte augmentation du nombre de formations organisées.

Ce cas peut-être illustré en partie grâce au projet **E-ASLA**, lequel s'est proposé de réaliser un projet pilote qui consiste à créer un logiciel qui jouera le rôle d'une interface consolidant différentes applications dans un système unique. Ce prototype s'adresse en particulier aux petites communes ; à ce titre, une formation sur l'usage de cet outil est en train d'être dispensée au personnel de 9 administrations locales.

Cependant, ces différentes formations ne sont pas nécessairement liées aux projets pilotes mais ont essentiellement pour but d'enseigner les populations cibles à se servir des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ces populations peuvent être classées en trois catégories : les habitants de la localité du partenaire ; les chefs des petites et moyennes entreprises, et enfin les fonctionnaires des propres organismes qui participent au projet.

Ainsi dans le projet **ADMITRON I et II**, neuf actions de formation ont été réalisées à l'aide de logiciels libres pour permettre à la population, susceptible d'être exclue de l'«alphabétisation digitale», l'apprentissage des instruments liés aux nouvelles technologies.

Le nombre de personnes intéressées par cette offre a été bien supérieur à ce qui avait été initialement prévu par les organisateurs. Afin de ne pas consterner les intéressés, il est envisagé d'installer une plateforme d'e-Learning ; de la sorte personne ne sera privée de l'enseignement proposé.

En outre, 25 entreprises contactées par le projet **TIC PYME** ont pu bénéficier de deux formations ayant trait à l'initiation informatique et à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication- NTIC.

Et enfin, les partenaires du projet **INFO VIVEROS** ont fourni deux sortes de formation ; l'une qui s'adressait aux personnes chargées de conseiller les entrepreneurs potentiels, et l'autre qui avait pour objectif de former les entrepreneurs à l'utilisation des NTIC.

Aussi faut-il souligner que ces réalisations n'ont pu avoir lieu que grâce à la forte communication effectuée autour des projets en interne ou en externe. Cette communication s'alimente de la mise en avant des objectifs des projets ou encore de l'échange d'expériences entre partenaires. A présent, elle s'occupe également de faire connaître les *outputs* mis à la disposition du public cible.

De plus, l'amélioration de l'accès à la société de l'information dans le SUDOE a été possible par la naissance ou l'aide de petites infrastructures et par la création de nouvelles applications ainsi que par la mise à disposition de nouveaux services on-line.

Dès lors, cette croissance rencontrée au niveau de la réalisation se répercute au niveau des indicateurs de résultat.

De fait, les « échanges d'expériences entre partenaires » ainsi que « les analyses et études réalisées » dans les divers domaines sous-jacents à la société de l'information ont introduit dans le SUDOE de « nouvelles méthodes, stratégies, guides pratiques, et notamment des bases de données ».

A titre d'exemple, dans le cadre du projet **GEO-LINK** des bases de données, renfermant des informations sur la propriété des terrains urbains ou ruraux, les espèces végétales, ou encore les infrastructures municipales, ont servi à la mise en place de Systèmes d'Information Géographique permettant d'assurer la gestion des ressources territoriales.

Par ailleurs, le nombre de « lignes à haut débit identifiées » a augmenté de façon significative, et notamment grâce à la contribution du projet **LIMEX**. En effet, celui-ci a détecté trois réseaux potentiels, un pour chacune des régions suivantes : Limousin, Catalogne et Extremadura. Ces réseaux permettront de mettre en place des infrastructures adéquates pour conduire des opérateurs à fournir des services à des prix concurrentiels et réduire ainsi la fracture numérique.

Ce dernier a également concouru à l'augmentation du « nombre de connexion en réseau ». Néanmoins, **CYBERAL** est le projet qui, dans le cadre du programme a permis la mise en

place du plus grand nombre de connexions. En effet, il a assuré la connexion d'environ une centaine de localités rurales via satellite et ADSL.

Il nous faut également signaler ici que 6 entreprises de la région du Lot, non impliquées initialement se sont intéressé aux réalisations de ce projet et ont demandé à s'associer à l'expérience mise en place. Ainsi, **CYBERAL** a contribué à l'indicateur «nombre d'entreprises mobilisées dans le secteur des NTIC» au-delà des prévisions initiales.

Cela dit, cet indicateur s'est bénéficié des actions entreprises par d'autres projets, et de manière significative par **TIC-PYME et e-TOURISM**. Ce dernier a donné la possibilité à 175 entreprises du secteur touristique de pouvoir proposer leurs services au sein d'une plateforme WEB. Cette dernière permettrait la réalisation de réservations en ligne.

Cependant, ils sont moins d'un quart des chefs d'entreprises sensibilisés à se manifester sur le web par le biais de leur entreprise, et ce bien que l'indicateur «nombre d'entreprises qui ont intégrée une vitrine virtuelle» ait atteint l'objectif espéré.

Aussi, le projet **TIC-PYME** interpelle certes les entrepreneurs pour qu'ils prennent part aux nouvelles technologies et leur propose d'incorporer leur catalogue de produits en ligne, mais **TIC-PYME** offre également la possibilité aux chefs d'entreprise de construire leur propres pages internet grâce à l'installation d'un logiciel libre.

La forte croissance obtenue au niveau des réalisations et des résultats se répercute au niveau des indicateurs d'impact. Aussi, l'admission de nouveaux projets a permis d'élargir l'aire d'influence géographique des actions entreprises. Et, ce bien que l'impact ne soit normalement mesurable qu'en fin de cycle.

Ainsi, le «nombre d'entités qui utiliseront les softwares libres» mis à leur disposition a quasiment été multiplié par 8 au cours de la dernière année. Cela tient au fait que le projet **LIMEX** a étudié plusieurs logiciels libres, et a rassemblé les plus intéressants sur son site web où tout un chacun peut télécharger le logiciel qui lui convient le mieux.

De plus, l'indicateur «nombre d'entreprises qui améliorent leur potentiel d'innovation grâce aux applications développées» a également connu une forte croissance, puisqu'il a quintuplé pendant la période analysée. De cette catégorie émane, en particulier dans le cadre du projet **TIC-PYME**, l'utilisation par les entreprises cibles de software libre mis à leur disposition pour gérer leur réservation.

Par ailleurs, le « nombre de projets qui utiliseront les plateformes » mises en place sont également en hausse, même s'il reste bien en deçà de ce qui est programmé. A cet égard, la mission opérée par les projets : **ADMITRON, E-TOURISM et INFO VIVEROS** peut être retenue. En ce qui concerne ce dernier projet, il faut également retenir que 11 nouvelles mairies ont adhéré à la plateforme créée, et que celle-ci a en définitive pour but de promouvoir l'auto-emploi.

En somme, les indicateurs s'enchevêtrent entre eux et démontrent tout simplement que l'accès à l'information dans le SUDOE a connu une envolée considérable au cours des derniers 12 mois.

Malgré tout, le « nombre d'utilisateurs des NTIC pour effectuer des démarches administratives » se maintient stable.<sup>2</sup> En effet, le projet E-ASLA, toujours en cours, correspond au projet qui a prévu d'inciter une majorité de bénéficiaires à réaliser des démarches administratives par le biais d'internet.

Par ailleurs les politiques horizontales ont fait l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne :

1. La politique environnementale : qui bien qu'elle ne soit pas en lien direct avec les actions entreprises dans cette mesure, a été intégrée par certains projets aux outils développés dans le domaine de la société de l'information. Ainsi, le partenaire portugais AFLOPS du projet **GEO-LINK** a développé une base de données relative aux espèces végétales et zones naturelles dans le but de promouvoir une meilleure gestion des ressources naturelles.
2. La politique d'égalité des chances : qui se maintient grâce à plusieurs actions dans ce domaine. En particulier, et au même titre que l'an passé grâce à l'initiation aux NTIC de la population la plus défavorisée dans **ADMITRON I et II**, alors que dans **INFO VIVEROS**, les incubateurs d'entreprises virtuelles permettent, en particulier, aux femmes des zones rurales de concilier leur travail avec leur vie familiale.

---

<sup>2</sup> Une erreur s'est glissée dans le rapport de l'année 2005. L'objectif 2008 pour le « nombre d'utilisateurs des NTIC pour effectuer des démarches administratives » est de 50.000 personnes.

3. La politique d'emploi : qui reste la plus favorisée dans cette mesure. A titre d'exemple, le projet **FOREMED**, lequel a mis en place des outils pour une gestion responsable de la forêt, participe à l'augmentation du nombre de postes en milieu rural.
  
4. L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : comme il ne pouvait en être autrement ici, tous les partenariats ont déclaré faire un large usage des outils liés aux NTIC dans le cadre des projets. Il est d'ailleurs à noter que le projet **e- ATLASUDOE** a mis en place une plateforme de e-learning.

En bref, à la fin de l'année 2006, **le bilan** concernant le développement des **infrastructures** dans l'espace **Sud-ouest européen est positif**. Quasiment tous les domaines ont fait l'objet d'une opération concrète que ce soit **l'e-administration, l'éducation, l'offre de service ou la gestion des ressources existantes**.

Aussi, les projets se trouvant clôturés se maintiennent en éveil et actualisent les outils très hautement périssables qu'ils ont mis en place. De plus, nombreux sont ceux d'entre eux qui continuent de promouvoir les services dont peut se bénéficier la population cible.

### **3.2.4. La priorité 4 : développement d'un cadre de coopération pérenne par les acteurs du SUDOE à travers la mise en place de démarches territoriales communes**

«Renforcer la connaissance du territoire par des démarches communes dans l'optique de l'identité du SUDOE» ; voici l'objet de la priorité 4 du programme. C'est par cette voie que l'opportunité est donnée aux régions du SUDOE de se doter d'outils appropriés d'une part, et de s'offrir une nouvelle visibilité, d'autre part.

Contrairement aux autres priorités du programme, la priorité 4 ne concerne qu'une seule et unique mesure. Cette dernière est dotée d'un budget de **7.300.127€** sur la période de programmation 2000-2006. En définitive, il s'agit d'un montant FEDER de 4.394.864€, **soit 6,54% du budget total du programme.**

La progression observée au cours de la dernière année est positive. En effet, l'écart enregistré est de **16,29 points<sup>3</sup>**, soit plus du double par rapport à la différence vérifiée l'année antérieure.

En raison de la particularité de la priorité, l'analyse de cette dernière ainsi que celle de la mesure s'effectue simultanément.

---

<sup>3</sup> En 2005, l'indicateur de ressource équivalait à 34,37% contre 50,66% en 2006.

### 3.2.4.1. La mesure 4.1 : promouvoir des méthodes, des structures et des outils territoriaux communs et renforcer l'identité du SUDOE

Tableau 26: Liste des projets approuvés - mesure 4.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
<b>Mesure 4.1</b>			<b>7.137.660,45 €</b>	<b>4.394.864,00 €</b>	<b>61,57%</b>
SO/4.1/F3	FEDERES	Formation et développement de l'expertise des ressources en Europe du Sud	2.547.000,00 €	1.449.150,00 €	56,90%
SO/4.1/E5	FOREMED	Organisation de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne	1.148.278,80 €	751.406,20 €	65,44%
SO/4.1/E11	SITMUN	Système territorial d'information municipal	882.050,00 €	490.100,00 €	55,56%
SO2/4.1/E14	AQUA-CONTROL	Mise en place d'un système d'indicateurs pour une gestion durable de la ressource eau dans l'espace SUDOE	874.818,39 €	556.060,77 €	63,56%
SO2/4.1/E23	TECNOMED	Création de réseaux et d'actions de coopération à travers l'implantation des nouvelles technologies dans la forêt méditerranéenne	936.373,64 €	657.280,22 €	70,19%
SO2/4.1/E20	TERRITORIA	Une nouvelle orientation pour la politique de développement dans le territoire rural	749.139,62 €	490.866,81 €	65,52%

La mesure 4.1, revêt un caractère plus transversal et recherche l'affirmation de l'identité SUDOE à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne. Pour ce faire, il est recommandé aux acteurs du SUDOE de resserrer leurs liens par la mise en place de stratégies et de structures communes ainsi que par le développement d'outils novateurs en aménagement du territoire.

C'est pourquoi, les **6 projets approuvés** sur celle-ci prévoient non seulement de partager l'expérience à acquérir tout au long du projet avec d'autres participants du réseau à créer, mais encore avec des organismes intervenant dans le même secteur d'activité. Les instruments à mettre en place grâce à des réflexions interrégionales se réfèrent à des systèmes de gestion territoriale ou d'économie durable. Les thèmes abordés sont : la formation, la gestion des ressources naturelles ou hydriques ainsi que les territoires.

**Tableau 27: Quantification de l'indicateur de ressources – mesure 4.1**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	50.66%

La **mesure 4.1** finalise l'année 2006 sur un taux d'exécution qui équivaut à **50,66%** du budget programmé. Le budget des projets du 1<sup>er</sup> appel et du 2<sup>nd</sup> appel à projets représente respectivement 62% et 35% du budget programmé pour cette mesure.

Les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets cessaient l'exécution de leur activité au cours du dernier semestre 2005. En ce qui concerne les projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets, ils ont planifié de débiter leur activité au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005. Par conséquent, au cours de l'année 2005, tous les projets approuvés étaient en activité.

Comme il était à prévoir, la consommation de l'ensemble des projets est hétérogène.

Il existe deux lectures possibles : considérer les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets d'une part, et les projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets, d'autre part, ou examiner la progression moyenne individuelle de chaque projet.

Dans le premier cas, les 3 projets du 1<sup>er</sup> appel à projets enregistrent une consommation de 47,12% du budget programmé, tandis que ceux du 2<sup>nd</sup> appel à projets n'ont accompli qu'une consommation équivalente à 3,54% de ce même budget.

Cependant, si la progression est examinée à titre individuel, il apparaît que les deux projets qui se sont clôturés du point de vue administratif ont consommé, en moyenne, 35% de leur budget sur la dernière année. Par ailleurs, deux des projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets ont déjà, au cours du 1<sup>er</sup> tiers de leur exécution, validé un peu plus du dixième du budget qui leur a été alloué.

Ainsi, il est possible d'affirmer qu'une progression constante a eu lieu au cours du programme. Celle-ci revêt une apparence différente qu'il s'agisse des projets du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> appel à projets. De fait, malgré un début légèrement difficile, les premiers projets clôturés ont atteint un pourcentage d'exécution supérieur à 80% de leur budget. Quant aux projets du 2<sup>nd</sup> appel à projets, et contrairement à ce qui s'opère actuellement sur les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets, la progression est davantage visible sur le plan physique.

Tableau 28: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 4.1

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	45	50
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	40	44
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	130	140
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	180	218
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	5	5
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	30	41
Nombre d'actions de formation organisées.	5	7
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	1	1
Nombre d'outils d'aménagement du territoire créés.	65	18
Nombre de nouveaux produits créés.	15	2
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	2.500.000	18.753
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	60	20
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	33,33%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	35	36
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	450	443
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	10	14
Km <sup>2</sup> sur lesquels les projets se sont développés.	275.000	40.697
Nombre de produits valorisant l'identité du SUDOE installés.	5	5
Nombre d'études d'impact environnemental réalisées.	2	1
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	10	11
Nombre de nouveaux partenaires impliqués dans les réseaux.	20	8
Nombre de pratiques innovantes liées à l'identité du SUDOE.	5	5
Nombre de produits utilisés par les bénéficiaires finaux.	5	4
Nombre de pratiques adoptées par des entités externes au partenariat.	5	2
Km <sup>2</sup> sur lesquels les projets ont eu une répercussion.	170.000	20.499

L'objectif poursuivi par les 6 projets de cette mesure implique la mise en place d'une large gamme d'instruments de communication pour discerner les particularités qui existent au sein des territoires adhérant aux opérations et pour inciter la participation des bénéficiaires finals. Ainsi, la communication faite autour des projets a notamment permis d'approfondir la connaissance du SUDOE grâce à l'élaboration de diagnostics préliminaires, mais surtout en effectuant des études ayant une ample portée. En effet, même si une grande majorité a trait à un lieu géographique précis, certaines études revêtent, par la suite, un caractère transnational.

Ces faits ne pouvaient que se voir refléter dans les réalisations obtenues au cours de cette année 2006. Et par conséquent, il n'est point surprenant qu'une majorité des seuils fixés pour l'année 2008 soient franchis.

En effet, l'an passé la stratégie menée par le projet **FOREMED** pour créer des jumelages technico-territorial dans le domaine de la gestion forestière avait déjà été mise en évidence. Ce principe même, lié à la mobilisation des bénéficiaires grâce à des visites sur le terrain en établissant un contact direct avec les acteurs du territoire, permet d'appréhender de manière plus objective les besoins et donc de mettre en place des outils spécifiques, parfois même, cela peut amener à recadrer ou encore à consolider le projet. De la sorte, les échanges d'expériences et d'informations, les modèles de gestion intégrée et durable des forêts effectués par les partenaires du projet FOREMED ont permis d'organiser les propriétaires en réseau.

Au cours de ce projet, la détection des besoins non identifiés dans un premier temps a donné naissance au projet **TECNOMED**. Ce dernier fortifie la coopération et, de surcroît, donne continuité aux travaux sur le terrain, à la formation des titulaires des terres et met en place de nouveaux canaux de distribution grâce à de nouveaux projets pilotes.

En revanche, certains indicateurs ont stagné ou se trouvent encore bien éloignés de l'objectif proposé. En effet, le « nombre d'outils d'aménagements du territoire » reste bien en deçà de ce qui était espéré. L'explication réside dans le fait que les desseins formulés par les porteurs de projets dans leur formulaire de candidature ont finalement pris une tournure différente que ce soit pour des questions de calendrier ou de réalités.

Aussi, certaines réalisations qui s'inscrivent dans la mesure et qui permettent la concrétisation des objectifs fixés dans le programme, comme par exemple la création d'un observatoire des pouvoirs locaux dans le cadre du projet **FEDERES**, ne renvoient à aucun des indicateurs proposés. Par conséquent, la quantification initiale des indicateurs ainsi que leur accomplissement varie en fonction d'éléments circonstanciels imprévisibles.

Par ailleurs, l'indicateur de résultat « nombre de personne sensibilisées par le thème d'outils territoriaux » en faveur du renforcement de l'identité du SUDOE a quasiment triplé au cours

de cette dernière année. Cette donnée se rattache, bien évidemment, à la prolifération d'actions de communication et de diffusion.

De plus, le nombre de personnes formées a presque doublé. Celles-ci ont participé à des actions qui reposent sur des centres d'intérêts distincts. Ainsi, le projet **FEDERES** a proposé à des enseignants et à des étudiants de participer à des échanges, à coopérer et à mettre en place des projets de recherche et d'expertise. Dans le cas de **FOREMED**, la formation était orientée vers les membres des partenariats et avait pour finalité la spécialisation des techniciens en contact permanents avec les bénéficiaires finals. Quant au projet **SITMUN**, la formation était indispensable puisqu'elle avait pour objet la formation des futurs administrateurs à l'outil développé, soit au système d'information géographique SITMUN.

De même la quantification du «nombre de méthodes, stratégies, guide pratiques et bases de données élaborées» a également évolué positivement. Bien que l'objectif proposé ait été légèrement dépassé, il est peu probable que cet indicateur s'accroisse démesurément d'ici la fin du programme. En effet, tous les projets ont déjà fait état de leurs réalisations dans ce domaine. **TERRITORIA**, projet du 2<sup>nd</sup> appel à projets est venu renforcer les contributions existantes en la matière, en réalisant notamment des guides pratiques et des plans d'actions.

En ce qui concerne l'indicateur de «produits valorisant l'identité du SUDOE», l'objectif proposé a été atteint, principalement, grâce à deux projets appartenant à chacun des appels à projets. Ce sont : **SITMUN** avec la mise en place de deux systèmes d'information géographique et **AQUACONTROL**, qui par le biais d'outils pédagogiques et de sensibilisation mobilisent les bénéficiaires finals pour une gestion durable des ressources hydriques. L'indicateur relatif aux «organismes impliqués dans les projets approuvés» est, à un organisme près, lui aussi conforme à la prévision initiale. Les organismes ayant un compromis avec les projets appartiennent à des univers différents et ne sont pas forcément membre des partenariats de départ.

Enfin, la stagnation des indicateurs d'impact ne surprend pas et s'explique du fait que seuls deux projets sont réellement clôturés du point de vue administratif et par conséquent font état d'impact immédiat sur cette mesure.

Ainsi, le projet **SITMUN** a produit un Système d'Information Territorial, lequel peut être intégré dans le système des municipalités ayant peu de ressources. Ce projet a réussi à mettre en place un réseau et a établi des liens avec les destinataires finals. A l'heure actuelle, le porteur de projet a déclaré qu'il existe 151 organismes qui se sont montrés intéressés par la mise en place du produit. Aussi, les partenaires ont, au cours du projet, pensé à normaliser un «protocole» permettant la cession de l'outil à des tiers, et ont également rédigé un document régissant les droits de propriété intellectuelle. Par conséquent, l'outil SITMUN est un succès puisque des municipalités du SUDOE sont en train de l'intégrer, et ce bien que cela ne soit pas perceptible dans ce tableau.

Concernant les politiques horizontales, la mesure 4.1 a contribué à la :

1. Politique environnementale: où ces différents domaines sont contemplés par chacun des projets suivants : **AQUA CONTROL**, **FOREMED**, **TERRITORIA**. A titre d'exemple, mention peut-être faite au projet **AQUA CONTROL**, lequel s'efforce de

sensibiliser les citoyens pour une utilisation responsable de l'eau en contrôlant la consommation de cette ressource naturelle ;

2. Politique d'égalité des chances : laquelle, que ce soit par rapport au nombre de personnes employées ou formées, au vu des données disponibles, continue à être respectée ;
3. Politique d'emploi : qui a permis l'embauche de 20 personnes pendant la durée du programme, et dont un peu plus de la moitié a conservé leur poste à la fin des projets. De plus, le projet **FOREMED** présente la particularité de créer des postes en zones rurales, ce qui représente une valeur ajoutée pour la politique de développement régional.
4. L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. En effet, l'utilisation de cette dernière a suscité l'intérêt du projet **AQUA-CONTROL** qui est en train de mettre en place une plate-forme sur le web pour assurer la gestion du projet.

En conclusion, les projets de la mesure 4.1 poursuivent leurs objectifs et de très bons résultats sont attendus autant sur le plan financier que physique. De plus, il est d'espérer que plus de la moitié suivront l'exemple du projet **SITMUN**. **Ce dernier a démontré avoir constitué un partenariat solide et dont le produit de ses actions continue non seulement d'être divulgué mais également adopté aussi bien par les régions démarchées pendant la vie du projet, comme par d'autres qui ont pris, par la suite, connaissance de l'outil développé.**

### 3.2.5. La priorité 5: assistance technique

Les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact pour la priorité 5 concernent d'une part, la gestion opérationnelle du programme et d'autre part les actions de communication et diffusion mises en œuvre conformément à ce stipulé dans le Règlement (CE) n° 1159/2000.

**Tableau 29: Quantification de l'indicateur de ressources - priorité 5**

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2006
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	46,66%

Le degré d'exécution budgétaire de cette priorité au 31 décembre 2006 atteignait 46,66 % des fonds engagés. Ce pourcentage d'exécution, comme exposé dans le tableau XX, est inférieur au taux moyen d'exécution du programme (58,77 %). Cette situation est une conséquence directe de l'approbation tardive du programme dont la répercussion immédiate s'est traduite par une mise en marche décalée des activités par rapport au calendrier initial, notamment les actions de diffusion. Néanmoins, le degré d'exécution budgétaire atteint au 31 décembre 2006 se détache nettement si l'on analyse son évolution depuis le début du programme. Son rythme de croissance n'a cessé de s'accroître. En effet, par rapport à l'année 2005, ce pourcentage d'exécution a augmenté de 12,4 points, contre 8,63 points entre 2004 et 2005 et 5,71 points entre 2003 et 2004.

**Tableau 30: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - priorité 5**

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2006
Nombre d'actions et d'outils de communication et de diffusion élaborés à destination du public en général.	10	8
Nombre d'actions et d'outils de communication et de diffusion élaborés pour les projets.	5	3
Nombre de réunions par Comité (10 par Comité).	20	12

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2006
Nombre de participants aux séminaires de communication et de diffusion réalisés pour le public en général.	5.000	1.874
Nombre de personnes sensibilisées par les actions et les outils de communication et de diffusion réalisés pour les projets.	500	618
Nombre d'exemplaires des documents et outils de communication et de diffusion élaborés.	50.000	18.850
Niveau de satisfaction des gestionnaires de projets au regard de l'assistance et de l'appui reçus (de 1 à 10).	10	7,6
Participation paritaire hommes/femmes aux réunions et Comités des organes de suivi et de gestion du Programme (OUI/NON).	OUI	OUI

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2006
Contribution à la consolidation et à la valorisation des organes de suivi et de gestion du Programme (OUI/NON).	OUI	OUI
Contribution à la consolidation et à la valorisation des résultats des projets (OUI/NON).	OUI	OUI

### Indicateurs de réalisation

Les indicateurs de réalisation concernent les actions de diffusion et communication mises en œuvre au sein du programme. Depuis le début, ces actions ont été réalisées en fonction des objectifs auxquels elles devaient répondre, au fur et à mesure de l'avancement de ce dernier. Ainsi, en 2006, deux actions et outils supplémentaires de communication et de diffusion ont été élaborés à destination du public en général. Il s'agit d'une part du séminaire à mi-parcours qui s'est tenu en janvier 2006 et de la newsletter du programme, SUDOE NEWS, qui a commencé à être éditée au cours de cette même année. Par conséquent, le panel d'actions et d'outils de communication s'est étoffé et se compose à présent du site Internet, d'une brochure de présentation générale, d'un CD-rom « appel à projets », de séminaires de lancement d'appels à projets ou encore de conférences de presse.

Concernant les deux autres indicateurs, le nombre d'actions et d'outils élaborés pour les projets n'a pas varié depuis 2005 alors que le nombre de comités s'est accru d'un seul. En effet, aucune réunion du comité de programmation ne s'est tenue alors qu'une réunion du comité de suivi, la sixième depuis le début du programme, a eu lieu en juin 2006. Cette réunion traduit l'application du règlement interne dudit comité, qui stipule qu'une réunion doit être organisée au moins une fois par an. Par ailleurs, il convient de préciser que pour faciliter la gestion du programme, des consultations écrites des deux comités ont également été opérées au cours de l'année 2006 selon les règlements respectifs de ces deux organes de gestion opérationnelle du programme.

#### Indicateurs de résultat

Conséquence directe de la réalisation des deux actions et outils de communication réalisés en 2006, les indicateurs relatifs au nombre de participants aux séminaires pour le public en général et le nombre d'exemplaires des documents et outils de communication réalisés ont enregistré une hausse notable. Près de 300 personnes (272) ont assisté au séminaire à mi-parcours, ce qui engendre, de façon cumulée, que 1874 personnes ont participé aux séminaires organisés dans le cadre du programme depuis 2002. Quant au nombre d'exemplaires des documents et outils de communication réalisés, il a atteint 18 850 unités au 31 décembre 2006. Concrètement, cet accroissement résulte de l'édition des 3 000 exemplaires du second volume de la publication « les projets approuvés » d'une part et des 3 600 exemplaires des deux premiers numéros de la newsletter d'autre part. Les trois autres indicateurs figurant dans cette catégorie n'ont pas varié au cours de l'année 2006. Le nombre de personnes utilisant l'extranet est resté stable (indicateur de personnes sensibilisées par les actions et outils élaborés pour les projets), la participation paritaire hommes/femmes aux réunions et comités est maintenue et le degré de satisfaction s'élevant à 7,6 points sur une échelle de 10 (chiffre fourni par l'actualisation de l'évaluation intermédiaire de 2005).

#### Indicateurs d'impact

Malgré que l'évaluation de ces deux indicateurs dans cette priorité s'avère difficile du fait de la complexité d'établir une relation causale à long terme, des indices peuvent toutefois être repérés. Ils laissent présager que les activités menées dans cette priorité contribuent efficacement tant à la consolidation et valorisation des organes de suivi et de gestion du programme comme à la consolidation et valorisation des résultats des projets.

### 3.2.6. Les indicateurs globaux

L'objectif global du programme est de garantir un développement social et économique équilibré qui soit à la fois cohérent et durable pour l'espace Sud-ouest européen dans son ensemble, tout particulièrement par la coopération en matière de planification spatiale. La réalisation de cet objectif peut être mesurée par les **indicateurs globaux** suivants:

1. Amélioration de l'intégration de la politique de planification spatiale et mise en œuvre via une augmentation du nombre de stratégies conjointes développées.
2. Développement d'une culture de coopération transnationale et interrégionale, grâce à une augmentation du nombre de partenariats et de procédures de collaboration.

Ces indicateurs globaux ont été mesurés en utilisant les cibles et les indicateurs suivants :

**Tableau 31: Quantification des indicateurs globaux**

INDICATEURS GLOBAUX	OBJECTIF 2008	REALISE 2006
Nombre de stratégies spatiales conjointes développées	30	21
Nombre de nouveaux réseaux de collaboration ou de partenariats créés*	45	67
Nombre de projets approuvés en continuité avec le travail d'Interreg II C ou avec des réseaux constitués dans ce cadre	5	2
Nombre de régions impliquées dans les réseaux	20	31
Nombre d'entités publiques impliquées dans les réseaux	40	108
Nombre d'organismes privées impliquées dans les réseaux	15	0
Nombre moyen de partenaires par projet	4	6
Nombre de projets impliquant plus de trois pays	32	60
Nombre total de réseaux qui impliquent à la fois des partenaires publics et privés	40	0
Nombre de nouvelles coopérations qui prévoient de se maintenir au-delà de la fin des projets	30	27
Degré d'intensité des relations entre les partenaires participant dans un même projet [1]	qualitatif	3

Au 31 décembre 2006, d'après les informations facilitées par les chefs de file des 76 projets, 21 « stratégies spatiales conjointes » ont été développées. Cet indicateur s'est

considérablement accru par rapport à l'an passé (augmentation de 12 unités) puisque les résultats obtenus et communiqués par les projets ayant achevé leur phase d'exécution permettent d'obtenir une vision plus précise de ce point. Les stratégies spatiales conjointes issues des actions menées par les projets peuvent être regroupées selon quatre catégories:

- Stratégies spatiales spécifiques à l'aménagement et au développement du territoire de l'espace SUDOE : Les actions développés par les projets **EURMET, URBDISP, CIUMED, REVITAL, SITMUN et TERRITORIA** ont permis l'élaboration d'outils, de méthodologies et des diagnostics territoriaux des espaces urbains et ruraux du SUDOE.
- Stratégies spatiales relatives au développement de la société de la connaissance dans le SUDOE : les résultats obtenus par les projets **EETSE, REPARTIR/REPARTIR +, SURTEC/AVANTEC, ATI, WATCH IT et FEDERES** ont permis de renforcer les liens et de constituer des réseaux entres les différents acteurs du SUDOE pour la valorisation des potentiels de développement, de l'innovation et de la recherche au sein de l'espace.
- Stratégies spatiales pour la valorisation du patrimoine : les méthodes expérimentées par les projets **MW SUDOE, PORTS NETS et TERRISC** vont permettre de contribuer à la préservation du patrimoine naturel et au développement durable du SUDOE. Les projets **MIRA I et II, VALUO** ont entrepris des stratégies visant à renforcer l'attractivité du SUDOE grâce aux richesses de son patrimoine historique et culturel.
- Stratégies spatiales pour l'amélioration de l'accessibilité du SUDOE : les expériences pilote et les études réalisées par les projets **PIRENE II et III, IDEA STCC et PLACA 4 S** dans le domaine des transports ainsi que celles menées par le projet **CYBERAL** pour promouvoir l'accès aux NTIC dotent le SUDOE de stratégies visant à renforcer son intégration territoriale.

Le programme INTERREG III B SUDOE compte uniquement 2 projets comme étant des phases d'exécution complémentaires à des « projets développés dans le cadre du programme INTERREG II C » (**EURMET, PIRENE**). Néanmoins, au regard des formulaires de candidature, un grand nombre de partenaires impliqués dans des projets approuvés dans le cadre du programme SUDOE avaient déjà initié des contacts grâce à des projets de coopération développés dans la période antérieure de programmation. Par conséquent, ces contacts ont amené à la constitution de nouveaux partenariats. Ainsi, même si cette situation ne représente pas la majorité des cas, au 31 décembre 2006, le programme SUDOE enregistrait 67 « nouveaux réseaux de collaboration ou de partenariats ».

Une conséquence directe de cette situation se reflète dans le « nombre de régions impliquées dans les réseaux » (31 au 31 décembre 2006 contre 20 prévues à échéance 2008). Effectivement, comme abordé dans le point 3.1.4, toutes les régions de l'espace SUDOE ont des partenaires impliqués dans des projets approuvés. Les acteurs de ces régions sont divers, mais la majorité d'entre eux sont des entités publiques nationales, régionales et locales (comme l'indique le graphique 5). En ne tenant pas compte des doubles participations, ce sont donc 108 « entités publiques » du SUDOE qui sont impliquées dans les réseaux. Bien que la participation des partenaires privés ait été prévue dans le programme opérationnel, elle n'a pas pu être effective à cause de la Décision portant approbation du Programme d'Initiative Communautaire INTERREG III B espace Sud-ouest européen qui n'a pas considéré ce type de participation.

Par ailleurs, en ce qui concerne la composition des partenariats, deux indicateurs sont à prendre en considération : le « nombre moyen de partenaires par projet » et « le nombre de projets impliquant plus de trois pays ». Concernant ces indicateurs, ils n'enregistrent pas de variation par rapport à l'an passé puisque comme indiqué précédemment, le programme a poursuivi son développement en 2006 avec le même nombre de projets. Les partenariats sont donc composés de 6 partenaires en moyenne. Au niveau de la transnationalité des projets, sur les 76 projets approuvés au 31 décembre 2006, 60 d'entre eux étaient composés de partenaires impliquant au minimum 3 pays. Ces deux indicateurs ont largement été dépassés à la suite des comités de programmation, ce qui démontre nettement la réussite de la coopération transnationale au sein de l'espace.

Enfin, 27 projets prévoient de maintenir leurs coopérations au-delà de la période d'exécution de leur projet (contre 23 comptabilisés en 2005). Cet indicateur a été actualisé grâce aux informations recueillies au quotidien au cours des échanges avec les chefs de file des projets. La pérennisation des partenariats se traduit concrètement par la constitution de réseaux formellement constitués et structurés (**CIUMED, REPPARP, SITMUN, FESERPAE**). D'autres partenariats poursuivent leurs activités en approfondissant les résultats atteints dans le cadre du présent programme par l'élargissement du réseau constitué au sein de l'espace SUDOE à d'autres pays européens (**SUP´DE MODE, PPIER, INTPLASTIC**),

Concernant le dernier indicateur, portant sur le degré d'intensité des relations entre les partenaires participant dans un même projet, au regard des actions menées par les projets, la majorité des partenariats ont développé dans des domaines variés des réalisations concrètes systématiques.

En guise de conclusion, les indicateurs globaux du programme laissent clairement apparaître l'intérêt qu'il a suscité sur l'ensemble du territoire et auprès des bénéficiaires potentiels. Les résultats qui ont pu être mesurés plus finement au cours de l'année 2006 témoignent des véritables avancées produites par le programme en termes de coopération au sein de l'espace SUDOE et des bénéfices produits pour l'espace et la population de cet ensemble.

## **ANNEXES**

### 3.1 Évolution du plan financier du programme par mesures

## **4. EXÉCUTION FINANCIÈRE**

### **4.1. Plan financier du programme au 31 décembre 2006**

En date du 31 décembre 2006, le plan financier en vigueur du programme est la résultante de la reprogrammation financière approuvée par la Commission européenne par Décision C (2004) 4127 du 18 octobre 2004. Ce plan a été présenté au Comité de suivi du programme qui au cours de sa réunion du 21 juin 2005 a approuvé à l'unanimité la modification du complément de programmation de manière à l'ajuster au nouveau contexte financier.

Ce cadre financier, reflété dans le tableau ci-dessous, est par conséquent identique à celui de l'année précédente. Il est présenté dans le présent rapport en guise de préambule et comme point de départ à l'analyse de l'exécution financière du programme.

Tableau 32: Plan financier INTERREG III B

PLAN FINANCIER INTERREG III B SUDOE			
	TOTAL 2000-2006 (€)		
	COÛT TOTAL	FEDER	CONTREPARTIE PUBLIQUE NATIONALE
mesure 1.1.	4.360.000,00	2.624.928,00	1.735.072,00
mesure 1.2.	10.255.337,00	6.173.921,00	4.081.416,00
mesure 1.3.	18.082.570,00	10.885.956,00	7.196.614,00
<b>PRIORITÉ 1</b>	<b>32.697.907,00</b>	<b>19.684.805,00</b>	<b>13.013.102,00</b>
mesure 2.1.	17.113.615,00	10.302.520,00	6.811.095,00
mesure 2.2.	11.212.183,00	6.749.859,00	4.462.324,00
mesure 2.3.	8.427.139,00	5.073.326,00	3.353.813,00
<b>PRIORITÉ 2</b>	<b>36.752.937,00</b>	<b>22.125.705,00</b>	<b>14.627.232,00</b>
mesure 3.1.	13.856.370,00	8.342.054,00	5.514.316,00
mesure 3.2.	12.305.809,00	7.408.368,00	4.897.441,00
<b>PRIORITÉ 3</b>	<b>26.162.179,00</b>	<b>15.750.422,00</b>	<b>10.411.757,00</b>
mesure 4.1.	7.300.127,00	4.394.864,00	2.905.263,00
<b>PRIORITÉ 4</b>	<b>7.300.127,00</b>	<b>4.394.864,00</b>	<b>2.905.263,00</b>
mesure 5.1.	5.494.995,00	3.307.987,00	2.187.008,00
mesure 5.2.	3.296.997,00	1.984.792,00	1.312.205,00
<b>PRIORITÉ 5</b>	<b>8.791.992,00</b>	<b>5.292.779,00</b>	<b>3.499.213,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>111.705.142,00</b>	<b>67.248.575,00</b>	<b>44.456.567,00</b>

## 4.2. Degré d'exécution budgétaire du programme

L'objectif de ce point est de souligner, d'une part les principaux aspects liés au degré d'exécution du programme pour l'annuité 2006 et d'autre part, l'évaluation de l'avancement financier atteint depuis le début des activités du programme jusqu'au 31 décembre 2006.

Dans le point 4.2, une analyse comprenant les paragraphes suivants de la gestion financière du Programme est réalisée :

- COMPROMIS FINANCIERS CONTRACTÉS PAR LE PROGRAMME AVEC SES BÉNÉFICIAIRES FINALS ;
- RÉALISATION DES DÉPENSES AGRÉGÉES. DONNÉE RELATIVE À 2006 ET DONNÉE CUMULÉE AU 31 DÉCEMBRE 2006. DÉCLINAISON AU NIVEAU DES PRIORITÉS ET DES MESURES ;
- DEGRÉ D'ACCOMPLISSEMENT DU PROGRAMME SELON SES PRÉVISIONS FINANCIÈRES ET SELON L'ACCOMPLISSEMENT DE LA RÈGLE N+2 ;
- PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR LE PROGRAMME À SES BÉNÉFICIAIRES: ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, PAIEMENTS AUX BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS SELON LEUR TYPOLOGIE ;
- PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION FINANCIÈRE CONCERNANT LA FINALISATION DE PROJETS COFINANCÉS
- RÉFÉRENCE AU SOLDE DU COMPTE UNIQUE DU PROGRAMME.

Pour faciliter cette analyse, le point 4.2 a été divisé en 10 sous-sections :

- 4.2.1. FEDER engagé par le programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé ;
- 4.2.2 Degré d'exécution budgétaire du programme. Annuité 2006 et donnée cumulée pour la période 2000-2006 ;
- 4.2.3. Relation entre les prévisions financières et les paiements sollicités à la Commission européenne pour l'année 2006 ;
- 4.2.4. Accomplissement de la Règle N+2 pour l'année 2006 ;
- 4.2.5. État d'avancement financier de la Priorité 5 : assistance technique ;
- 4.2.6. Paiements effectués par l'autorité de paiement selon leur nombre et leur typologie (année 2006 et cumulé pour la période 2001-2006) ;
- 4.2.7. Paiements cumulés effectués par l'autorité de paiement depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2006 au niveau des projets, selon leur typologie et présentés par mesures et priorités ;
- 4.2.8. Paiements effectués par l'autorité de paiement au cours de l'année 2006 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et par priorités ;
- 4.2.9. Première estimation de l'exécution financière atteinte par les projets qui ont reçu le paiement correspondant au solde final ;
- 4.2.10. Solde du compte unique du programme au 31 décembre 2006.

#### 4.2.1. FEDER engagé par le programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé

Au 31 décembre 2006, **76** projets ont été approuvés dans le cadre des différents appels à projets lancés par le programme jusqu'à cette date. Par conséquent, il n'y a eu aucune variation en ce qui concerne le nombre de projets approuvés par rapport à l'année précédente.

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la dotation FEDER par priorités et le FEDER engagé par le programme en fonction des 76 projets approuvés.

**Tableau 33: FEDER engagé au 31 décembre 2006 - FEDER total programmé SUDOE (€)**

FEDER engagé au 31 décembre 2006 / FEDER total programmé SUDOE (€)			
Priorité / Mesure	FEDER engagé pour les projets approuvés (au 31/12/2006)	Dotation FEDER du Programme suite à la reprogrammation et à l'indexation	% d'engagement au 31/12/2006
Priorité 1	19.646.792,60	19.684.805,00	99,81%
Priorité 2	21.811.130,76	22.125.705,00	98,58%
Priorité 3	15.723.023,39	15.750.422,00	99,83%
Priorité 4	4.394.864,00	4.394.864,00	100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>61.575.810,75</b>	<b>61.955.796,00</b>	<b>99,39%</b>

**La conclusion à tirer de ce tableau est claire : pratiquement toutes les ressources du programme ont été assignées aux projets approuvés.**

Le reliquat existant à la date de fermeture du présent rapport est dû à de petits dégagements qui ont été opérés pour quelques projets entre la date de lancement du 2nd appel à projets (une fois que les ressources existantes par priorité résultant de la reprogrammation financière de 2004 aient été connues) et le 31 décembre 2006.

Il convient de préciser que la priorité 5 (assistance technique) ne finance pas de projets et que la somme budgétisée dans cette dernière (5.292.778 €) est consommée de façon régulière dans le temps.

Dans le dernier rapport annuel du programme (correspondant à 2005) il est fait référence aux projets qui arrivent en fin d'exécution et pour certains d'entre eux au fait qu'ils n'exécutent pas suffisamment de dépenses pour absorber la totalité du FEDER qui leur est assigné. Conformément à cette observation, il était d'ores et déjà probable que des ressources disponibles apparaissent.

Ceci est effectivement arrivé pendant l'année 2006 et pour utiliser les montants rendus disponibles le programme a initié un processus d'approbation de nouveaux projets qui s'est achevé en 2007 (dont les résultats seront abordés dans le prochain rapport annuel). Ainsi, après un travail préliminaire conséquent par la suite approuvé par le comité de suivi, **le programme a présenté une proposition de reprogrammation financière à la Commission européenne**. Cette proposition de reprogrammation a été envoyée aux services de la Commission européenne en novembre 2006, et se trouvait en phase d'examen à la fin de l'exercice 2006.

#### **4.2.2. Degré d'exécution budgétaire du programme. Annuité 2006 et donnée cumulée pour la période 2000-2006.**

Le degré d'exécution budgétaire du programme, au niveau des mesures et des priorités, pour ce qui concerne l'annuité 2006 et la période 2000-2006 dans sa globalité, est indiqué dans les deux tableaux suivants, lesquels sont présentés selon le format demandé par la Commission européenne dans le Vade-mecum en tant que « tableau 10 ».

La base de calcul des montants référencés dans ces tableaux correspond à la dépense validée par les différents correspondants nationaux du programme (organismes chargés de valider l'éligibilité des dépenses dans le programme) selon l'année de paiement des dépenses certifiées par les bénéficiaires finals du programme (partenaires du programme). Toutes les dépenses qui figurent dans ces tableaux ont été déclarées par l'autorité de paiement du programme à la Commission européenne.

Les tableaux et les graphiques suivants montrent que :

- Au 31 décembre 2006, les correspondants nationaux du programme ont validé les dépenses effectuées et payées par les bénéficiaires finals pendant l'année 2006 pour un montant de **14.966.720,46€**. Il est important de souligner qu'au-delà du 31 décembre 2006, les correspondants nationaux ont continué (et continuent) à

valider des dépenses payées durant l'année 2006. Par conséquent, le programme n'est pas encore en condition de considérer comme définitif et clos le montant que les bénéficiaires finals du programme ont consommé pendant l'année 2006. À ce sujet, une explication plus détaillée est donnée tout au long de ce même point.

- Au 31 décembre 2006, les correspondants nationaux du programme ont validé des dépenses effectuées et payées par les bénéficiaires finals depuis le début du programme pour un montant de **65.223.467,25€ (annexe 4.1)**. Ces dépenses sont détaillées dans **l'annexe 4.2** pour chacun des projets et au niveau des partenaires.
  
- Au regard des dépenses validées cumulées depuis le début du programme, c'est la priorité 2 qui a enregistré un plus grand dynamisme. En date du 31 décembre 2006, c'est la seule priorité qui se situe au-dessus de la moyenne du programme (58,39 %).

**Tableau 34: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées INTERREG III B SUDOE, 2006**

Titre: <b>DÉPENSES ÉLIGIBLES SUBVENTIONNÉES CERTIFIÉES ET PAYÉES. INTERREG IIIB SUDOE</b>					
Année <b>2006</b> (en euro)					
Axe prioritaire/Mesure	Total*** (Il s'agit du Coût total Programmé)	Dépenses totales éligibles certifiées et effectivement payées	% du coût éligible	Divers****	Domaine d'intervention **
	1	2	3=2/1		
Axe prioritaire n° 1	<b>32.697.907,00</b>	<b>5.489.464,31</b>	<b>16,79%</b>		
Mesure 1.1	4.360.000,00	247.843,50	5,68%		..
Mesure 1.2	10.255.337,00	1.246.376,73	12,15%		..
Mesure 1.3	18.082.570,00	3.995.244,08	22,09%		
Axe prioritaire n° 2	<b>36.752.937,00</b>	<b>4.537.637,12</b>	<b>12,35%</b>		
Mesure 2.1	17.113.615,00	1.704.105,05	9,96%		..
Mesure 2.2	11.212.183,00	2.465.462,38	21,99%		..
Mesure 2.3	8.427.139,00	368.069,69	4,37%		
Axe prioritaire n° 3	<b>26.162.179,00</b>	<b>3.518.268,33</b>	<b>13,45%</b>		
Mesure 3.1	13.856.370,00	1.164.218,93	8,40%		
Mesure 3.2	12.305.809,00	2.354.049,40	19,13%		
Axe prioritaire n°4	<b>7.300.127,00</b>	<b>820.335,93</b>	<b>11,24%</b>		
Mesure 4.1	7.300.127,00	820.335,93	11,24%		
Assistance technique	<b>8.791.992,00</b>	<b>601.014,77</b>	<b>6,84%</b>		
Mesure 5.1	5.494.995,00	540.927,30	9,84%		
Mesure 5.2	3.296.997,00	60.087,47	1,82%		
Total concernant le FEDER	<b>111.705.142,00</b>	<b>14.966.720,46</b>	<b>13,40%</b>		..
Total concernant le FSE					..
etc.					
Total					
Total concernant le FEDER	<b>111.705.142,00</b>	<b>14.966.720,46</b>	<b>13,40%</b>		
Total concernant le FSE					
Total concernant le FEOGA					
Total concernant l'IFOP					
Axe prioritaire/Soutien transitoire *****					
Axe prioritaire n° 1					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Axe prioritaire n° 2					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Axe prioritaire n° 3					
etc.					
Assistance technique					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Total	<b>111.705.142,00</b>	<b>14.966.720,46</b>	<b>13,40%</b>		

\* Présenter un tableau couvrant la dernière année civile complète et un tableau reprenant les montants cumulés jusqu'à la fin de l'année précédente (pour le rapport annuel)

\*\* Le domaine d'intervention doit être codé pour chaque mesure à l'aide de la classification type au niveau à trois chiffres; si besoin (en cas de mesures hétérogènes), donner plusieurs codes avec le pourcentage correspondant

\*\*\* Cette colonne contient les montants qui servent de base au calcul de la contribution des Fonds (soit le coût total éligible, soit la dépense totale, publique ou assimilée, éligible)

\*\*\*\* Y compris, à titre d'information, dans le cas de l'objectif n° 2, le montant total du FEOGA section Garantie pour les mesures visées à l'article 33 du règlement (CE) n° .../99 (article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° .../99)

\*\*\*\*\* Uniquement pour les objectifs 1 et 2 et le cas échéant

**Tableau 35: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées, INTERREG III B SUDOE, 2000-2006**

 Titre: **DÉPENSES ÉLIGIBLES SUBVENTIONNÉES CERTIFIÉES ET PAYÉES. INTERREG IIIB SUDOE**  
 Année: **2000-2006** (en euro)

Axe prioritaire/Mesure	Total*** (Il s'agit du Coût total Programmé)	Dépenses totales éligibles certifiées et effectivement payées	% du coût éligible	Divers****	Domaine d'intervention **
	1	2	3=2/1		
<b>Axe prioritaire n° 1</b>	<b>32.697.907,00</b>	<b>18.432.503,67</b>	<b>56,37%</b>		
Mesure 1.1	4.360.000,00	1.068.333,18	24,50%		..
Mesure 1.2	10.255.337,00	4.483.516,39	43,72%		..
Mesure 1.3	18.082.570,00	12.880.654,10	71,23%		
<b>Axe prioritaire n° 2</b>	<b>36.752.937,00</b>	<b>25.285.444,72</b>	<b>68,80%</b>		
Mesure 2.1	17.113.615,00	14.074.779,34	82,24%		..
Mesure 2.2	11.212.183,00	7.495.854,90	66,85%		..
Mesure 2.3	8.427.139,00	3.714.810,48	44,08%		
<b>Axe prioritaire n° 3</b>	<b>26.162.179,00</b>	<b>13.705.312,35</b>	<b>52,39%</b>		
Mesure 3.1	13.856.370,00	5.226.572,09	37,72%		
Mesure 3.2	12.305.809,00	8.478.740,26	68,90%		
<b>Axe prioritaire n°4</b>	<b>7.300.127,00</b>	<b>3.698.251,59</b>	<b>50,66%</b>		
Mesure 4.1	7.300.127,00	3.698.251,59	50,66%		
<b>Assistance technique</b>	<b>8.791.991,00</b>	<b>4.101.954,92</b>	<b>46,66%</b>		
Mesure 5.1	5.494.994,00	3.484.746,95	63,42%		
Mesure 5.2	3.296.997,00	617.207,97	18,72%		
Total concernant le FEDER	<b>111.705.141,00</b>	<b>65.223.467,25</b>	<b>58,39%</b>		..
Total concernant le FSE					..
etc.					
<b>Total</b>					
Total concernant le FEDER	<b>111.705.141,00</b>	<b>65.223.467,25</b>	<b>58,39%</b>		
Total concernant le FSE					
Total concernant le FEOGA					
Total concernant l'IFOP					
<b>Axe prioritaire/Soutien transitoire *****</b>					
<b>Axe prioritaire n° 1</b>					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
<b>Axe prioritaire n° 2</b>					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
<b>Axe prioritaire n° 3</b>					
etc.					
<b>Assistance technique</b>					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
<b>Total</b>	<b>111.705.141,00</b>	<b>65.223.467,25</b>	<b>58,39%</b>		

\* Présenter un tableau couvrant la dernière année civile complète et un tableau reprenant les montants cumulés jusqu'à la fin de l'année précédente (pour le rapport annuel)

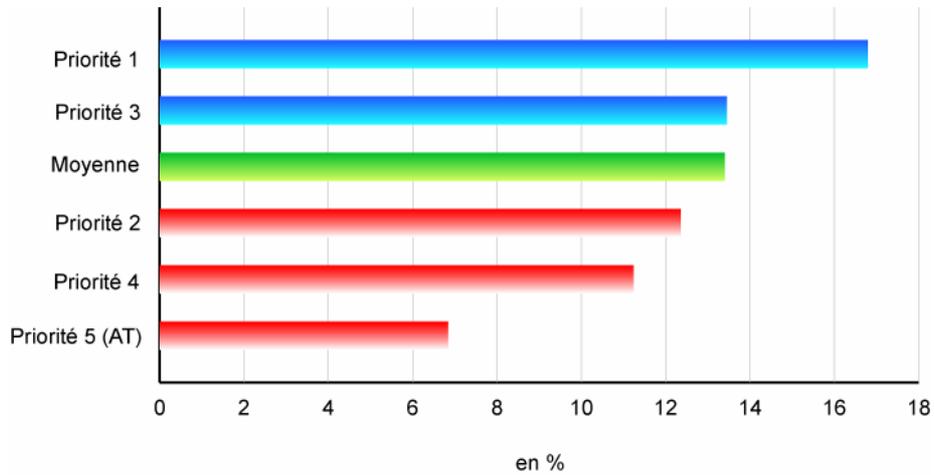
\*\* Le domaine d'intervention doit être codé pour chaque mesure à l'aide de la classification type au niveau à trois chiffres; si besoin (en cas de mesures hétérogènes), donner plusieurs codes avec le pourcentage correspondant

\*\*\* Cette colonne contient les montants qui servent de base au calcul de la contribution des Fonds (soit le coût total éligible, soit la dépense totale, publique ou assimilée, éligible)

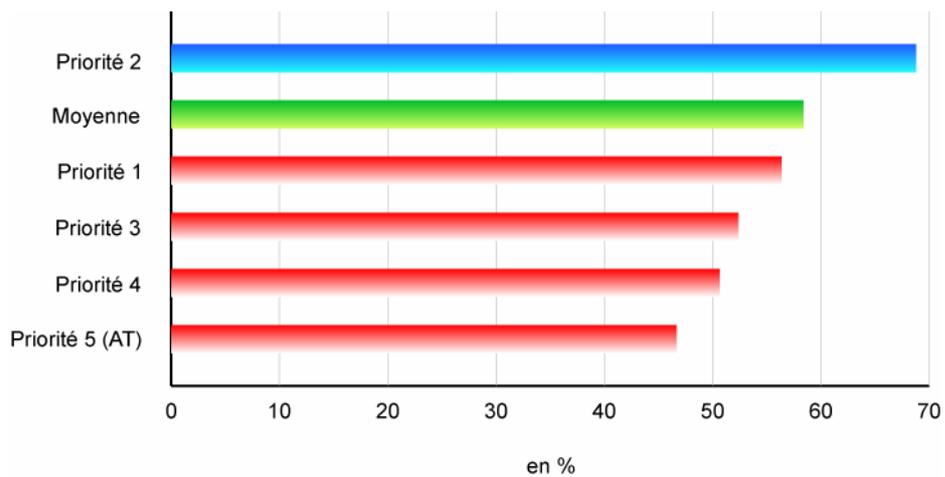
\*\*\*\* Y compris, à titre d'information, dans le cas de l'objectif n° 2, le montant total du FEOGA section Garantie pour les mesures visées à l'article 33 du règlement (CE) n° .../99 (article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° .../99)

\*\*\*\*\* Uniquement pour les objectifs 1 et 2 et le cas échéant

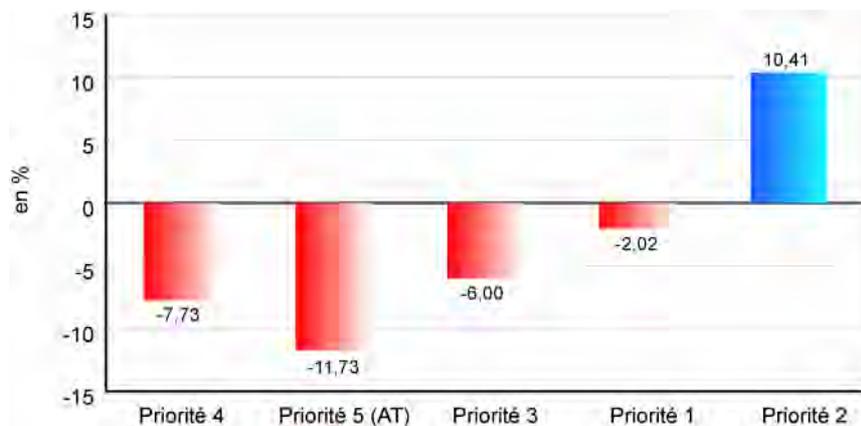
**Graphique 8: Pourcentage de consommation de la priorité pendant l'année 2006 (en relation au budget total du Programme 2000-2006)**



**Graphique 9: Pourcentage de consommation de la priorité pendant la période 2000-2006 (en relation au budget total du programme 2000-2006)**



**Graphique 10: Pourcentage d'exécution par priorités - relation avec la moyenne du programme (période 2000-2006)**



Par rapport à la seule année 2006, ce sont les priorités 3 et 1 qui ont été les plus dynamiques, contrairement aux priorités 4 et 5. En considérant toute la période depuis le début du programme ce sont les priorités 1 et 2, et surtout cette dernière, celles qui ont le meilleur comportement du point de vue financier. Il convient également de rappeler que ces deux priorités sont celles qui affichent les dotations financières les plus importantes du programme et qui à toutes les deux absorbent presque 2/3 du budget global du programme.

Les graphiques 9 et 10 montrent de manière plus concrète l'écart qui sépare chaque priorité de la moyenne du programme en date du 31 décembre 2006. Dans ce sens il convient d'affirmer que bien que cette moyenne continue, comme pour les annuités précédentes, à être très influencée par le bon comportement de la priorité 2, aucune priorité n'a un pourcentage d'exécution significativement plus bas que cette moyenne. En réalité, si la moyenne d'exécution du programme est arrivée à 58,39% à la fin de l'annuité 2006, toutes les priorités dans lesquelles des projets ont été approuvés (priorités 1 à 4) ont déjà atteint les 50%. Seule la priorité 5, liée à l'assistance technique, n'arrive pas à ces valeurs. Par conséquent, l'écart constaté au niveau de chaque priorité par rapport à la moyenne du programme est réduit, ce qui signifie **qu'aucune priorité ne rencontre de difficultés particulières dans l'avancement dans son degré d'exécution financière.**

L'avancement financier du programme en 2006 en relation avec les annuités précédentes peut être observé dans le tableau et le graphique suivants. Chaque année et ce **depuis 2003**, le programme procède à une déclaration de dépenses dans les derniers jours de l'année. Dans ce tableau et ce graphique, il apparaît clairement que c'est la dernière annuité celle qui a apporté le volume de dépenses le plus important dans l'avancement du programme depuis son démarrage. De plus, il peut être observé comment depuis 2003 **le programme progresse de manière ascendante dans le montant des dépenses déclarées à chaque annuité par rapport à l'annuité précédente.**

Tableau 36: Dépenses déclarées en fin de chaque annualité à la Commission européenne

DÉPENSES DÉCLARÉES EN FIN DE CHAQUE ANNUALITÉ À LA COMMISSION EUROPÉENNE		
		€
ANNÉE	DÉPENSES DÉCLARÉES CUMULÉES	HAUSSE DES DÉPENSES DÉCLARÉES DANS CHAQUE ANNUALITÉ
2003	13.980.106,36	13.980.106,36
2004	28.055.929,37	14.075.823,01
2005	46.195.156,41	18.139.227,04
2006	65.223.467,25	19.028.310,84
		<b>65.223.467,25</b>

Graphique 11: Dépenses déclarées pour chaque annualité (2003-2006)

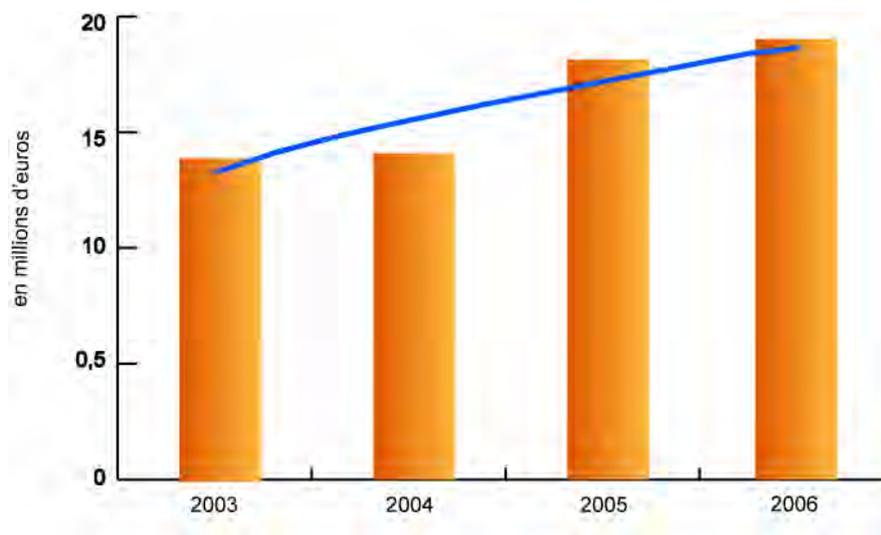
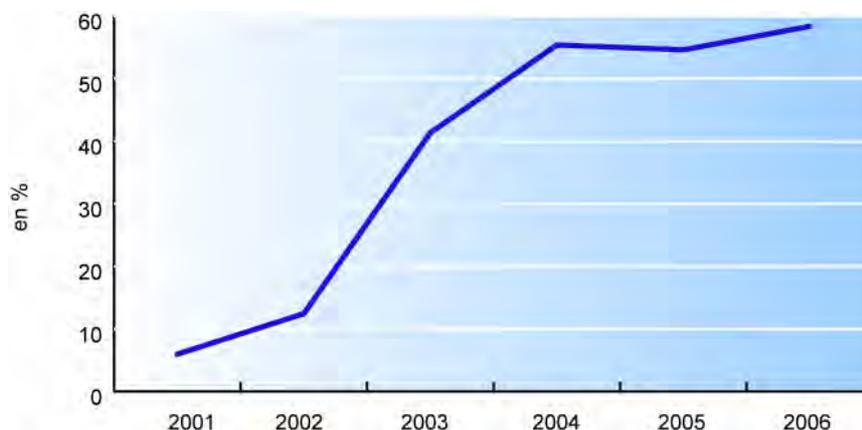


Tableau 37: Rythme d'exécution financière du programme

RYTHME D'EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME						
						€
	(1) DÉPENSE DÉCLARÉE (déclaration à la CE du 29/12/2006)	(2) DÉPENSE CUMULÉE (déclaration à la CE du 29/12/2006 )	(3) PROGRAMMATION ANNUELLE (basée sur le Plan financier du Programme)	(4)=(1)/(3) % execution pour l'année (en fonction de son Plan Financier)	(5) PROGRAMMATION ANNUELLE CUMULÉE (basée sur le Plan Financier du Programme)	(6)=(2)/(5) % d'exécution financière cumulée en fonction de la Programation financière du Programme cumulée pour chaque année
2001	977.012,05	977.012,05	16.426.485,00	5,95%	16.426.485,00	5,95%
2002	3.379.358,64	4.356.370,69	18.624.589,00	18,14%	35.051.074,00	12,43%
2003	17.840.721,76	22.197.092,45	18.616.282,00	95,83%	53.667.356,00	41,36%
2004	17.997.677,20	40.194.769,65	18.885.595,00	95,30%	72.552.951,00	55,40%
2005	10.061.977,14	50.256.746,79	19.472.897,00	51,67%	92.025.848,00	54,61%
2006	14.966.720,46	65.223.467,25	19.679.294,00	76,05%	111.705.142,00	58,39%
<b>TOTAUX</b>	<b>65.223.467,25</b>		<b>111.705.142,00</b>			

Graphique 12: Rythme d'exécution financière du Programme – pourcentage d'exécution financière cumulé en fonction de la programmation financière du Programme cumulé pour chaque année



Le tableau 37 et le graphique 12 montrent l'évolution du « rythme » d'exécution financière du programme jusqu'au 31 décembre 2006. La colonne 6 du tableau 37 ainsi que le graphique 12 montrent comment le programme, depuis un lancement qui peut être défini comme lent du point de vue de l'absorption des ressources, a accéléré le rythme d'exécution pendant les années 2003 et 2004. Postérieurement, entre 2004 et 2006 le programme a continué à récupérer le retard enregistré au départ durant les années 2001 et 2002, mais à un rythme inférieur (voir le mouvement de la courbe du graphique 12).

À première vue, il peut sembler que le pourcentage d'exécution atteint au 31 de décembre 2006 est bas. Toutefois, une réflexion doit être apportée à ce sujet, relative à la distribution du plan financier du programme INTERREG III B SUDOE. Les 111.705.141,00€ de coût total approuvés sont répartis de manière constante tout au long des six annuités de la programmation financière 2001-2006. Il en résulte que le pourcentage d'exécution devrait, pour obtenir une évolution constante d'absorption des fonds, être semblable durant chaque année d'exécution. Néanmoins, deux faits rendent improbable cette possibilité :

- Le 1<sup>er</sup> appel à projets n'a été lancé qu'au cours de l'année 2002 et le processus d'approbation des projets s'est échelonné jusqu'en mai 2003. Ceci est la raison essentielle du retard pour obtenir les premiers résultats du point de vue de l'avancement financier du programme. Il faut rappeler que le programme a été définitivement approuvé en novembre 2001 (bien que la date d'éligibilité des dépenses ait été fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2000 pour les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets).
- De plus, ce n'est qu'en 2006 que la totalité des Accords d'octroi FEDER des projets approuvés dans le 2<sup>nd</sup> appel à projets ont été signés. Cela signifie que les ressources assignées au programme n'ont été « mobilisées » dans leur totalité qu'à partir de cette année 2006. Dès lors, il convient de souligner que le programme donne entière liberté aux projets pour que ceux-ci établissent le calendrier de dépenses qui leur convient, en se limitant à vérifier que l'agrégation de plans financiers par année ne suppose pas un risque pour le bon fonctionnement du degré d'exécution du programme. C'est pour cette raison que le pourcentage de dépenses prévues ne suit pas une évolution linéaire dans le temps.

Enfin, il est important de faire un dernier commentaire sur la vitesse du rythme d'absorption des ressources par le programme. Le tableau 37 et le graphique 12 mettent en évidence que l'année 2003 marque le début de la croissance du rythme d'exécution financière du programme. Ils montrent par ailleurs qu'à compter de cette date et bien qu'elle ait continué à progresser la croissance du rythme d'absorption s'est produite à une vitesse plus faible. Avec les données connues à 31 décembre 2006 une légère diminution du rythme d'absorption des ressources s'est même produite pendant l'année 2005.

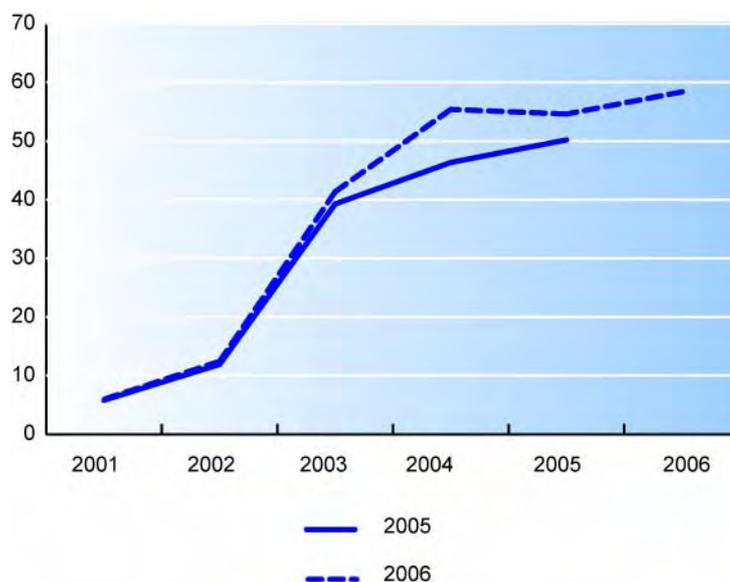
Aussi, faut-il rappeler que les données sur lesquelles l'analyse est basée sont celles connues (et certifiées) par le programme à la fin de chaque année civile. À ce sujet, il est logique de

penser, qu'en fin 2006, le chiffre relatif aux dépenses effectuées durant l'année 2003 est une donnée quasiment définitive. Toutefois et toujours en date du 31 décembre 2006, des dépenses effectuées et payées par les bénéficiaires finals pendant l'année 2005 n'ont pas encore été certifiées par le programme, et à plus forte raison cette situation se produit pour les dépenses effectuées pendant l'annuité 2006.

En réalité, la situation reflétée dans le tableau 37 et le graphique 12 présente une information connue à un moment donné, mais qui sera modifiée à la hausse dans les mois suivants. Une démonstration de ce fait peut être observée dans le tableau et le graphique suivants qui comparent la donnée accumulée pour les mêmes annuités selon le moment où l'analyse est effectuée.

**Tableau 38: Absorption des ressources selon le moment du calcul**

	<b>(1) DÉPENSE CUMULÉE (déclaration à la CE du 26/12/2005 ) (€)</b>	<b>(2) DÉPENSE CUMULÉE (déclaration à la CE du 29/12/2006 ) (€)</b>	<b>(3) = (2)-(1) VARIATION (€)</b>
<b>2001</b>	953.397,90	977.012,05	<b>23.614,15</b>
<b>2002</b>	4.175.012,15	4.356.370,69	<b>181.358,54</b>
<b>2003</b>	21.080.576,84	22.197.092,45	<b>1.116.515,61</b>
<b>2004</b>	33.625.190,34	40.194.769,65	<b>6.569.579,31</b>
<b>2005</b>	46.195.156,41	50.256.746,79	<b>4.061.590,38</b>
<b>2006</b>		65.223.467,25	

**Graphique 13: Absorption des ressources selon le moment du calcul**

Le tableau 38 montre comment dans la déclaration correspondant à fin 2005, les dépenses déclarées accumulées jusqu'à cette date s'élevaient approximativement à 46 millions d'euros. Une année plus tard, ces dépenses à la même échéance dépassent la barre des 50 millions d'euros. L'accroissement des dépenses déclarées accumulées a été encore plus important jusqu'au 31 décembre 2004. Toutefois, jusqu'en 2003 cet accroissement a à peine dépassé le million d'euros. La conclusion qui peut être extraite est qu'en 2006 les données relatives aux annuités 2003 et précédentes peuvent pratiquement être considérées comme définitives. Elles paraissent également indiquer que la somme relative à 2004 ne subira pas une augmentation très significative dans le futur. Cependant, les annuités les plus récentes, 2005 et surtout 2006, connaîtront une évolution assez importante dans les années à venir. Par conséquent, le rythme d'absorption des ressources continue à être positif, comme cela doit être le cas dans des conditions normales d'exécution des années centrales du programme.

**Comme conclusion générale au degré d'avancement financier du programme, il conviendrait le définir comme celui d'une année de développement normal, c'est-à-dire, comme une année de développement positif. En d'autres termes, une fois passée la phase de lancement et de démarrage du Programme le rythme de développement obtenu est conforme à ce qui était prévu au moment de l'élaboration de la programmation financière.**

#### **4.2.3. Relation entre les prévisions financières et les paiements sollicités à la Commission européenne pour l'année 2006**

Le 20 avril 2005, le programme a fait une prévision de paiement à la Commission européenne pour l'année 2006 pour un montant de 11.068.470€ (remboursement FEDER). D'autre part, le 20 avril 2006, une nouvelle prévision de paiement a été envoyée à la Commission pour cette même année 2006, atteignant cette fois 13.240.000€.

Le 26 décembre 2005 une demande de paiement a été effectuée à la Commission au titre de laquelle le programme a reçu un transfert FEDER de 9.314.374,47€. Postérieurement, en novembre 2006, une autre demande de paiement a été effectuée à la Commission correspondant à la réception par le Programme fin 2006 d'un montant FEDER de 1.677.618,02€.

Par conséquent, si ces deux remboursements sont pris en considération, le programme a reçu pendant l'année 2006 un total de 10.991.992,49€. Ce montant représente 99,31% de la prévision effectuée pour l'année 2006 en avril 2005, et à 83,00% comparé à la prévision effectuée en avril 2006. Le tableau suivant présente ce résultat de manière schématique.

**Tableau 39: Relation entre la prévision de demandes de paiements pour 2006 et les demandes réalisées (2006) (en €)**

RELATION ENTRE LA PRÉVISION DE DEMANDES DE PAIEMENT POUR 2006 ET LES DEMANDES RÉALISÉES (2006) (€)		
PRÉVISION 2005 (Lettre de l'AUG à la CE d'avril 2005) concernant 2006	COFINANCEMENT DEMANDÉ	POURCENTAGE COUVERT
11.068.470,00	10.991.992,49	99,31%
PRÉVISION 2006 (Lettre de l'AUG à la CE d'avril 2006) concernant 2006		83,00%
13.244.000,00		
		
<p><i>Versé en 2 transferts: le premier, pour un montant de 9.314.374,47€, reçu le 23/01/2006, et le second, demandé en novembre 2006, et reçu le 22/12/2006, pour un montant de 1.677.618,02€.</i></p>		

Il ressort donc que la prévision faite en 2005 a été plus exacte que celle effectuée en 2006. En effet, pour atteindre la prévision effectuée en avril 2006, le programme aurait dû certifier approximativement 3.750.000€ de plus. Le paragraphe qui suit, relatif à l'accomplissement de la Règle N+2 en 2006 approfondit cette question.

#### 4.2.4. Accomplissement de la règle N+2 pour l'année 2006

Tout comme les années précédentes, le programme est parvenu à respecter la règle N+2 pour l'exercice 2006. Il convient également de rappeler que jusqu'à présent le programme a toujours rempli cette règle.

Le tableau 40 indique que le montant à atteindre pour respecter la règle N+2 s'élevait à 64.859.959,31€ et que celui-ci a été sensiblement dépassé (de 1%).

Sur ce point, il convient de prendre en considérations les faits suivants :

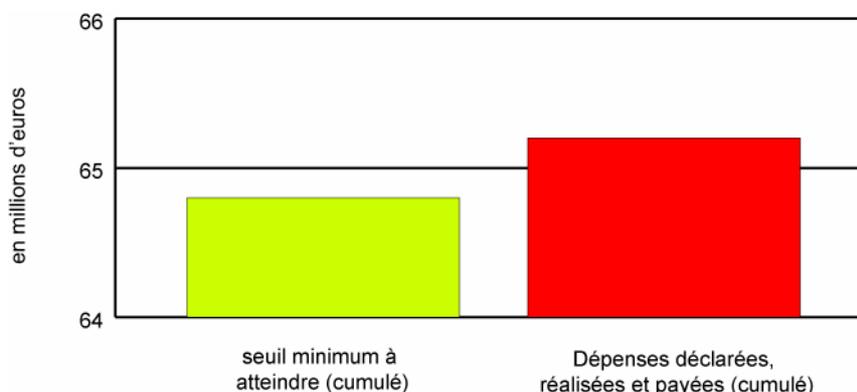
- Depuis juin 2006, et de la même façon que lors de l'annuité précédente, un suivi de l'avancement et des prévisions de dépenses des projets approuvés a été effectué. Une première évaluation a permis de constater que des dépenses suffisantes se trouvaient dans le circuit pour pouvoir respecter la règle N+2 à la fin de l'exercice. Ensuite, le montant de la dépense existant était supérieur à celui de l'annuité précédente.
- Malgré tout et conformément à une procédure déjà utilisée les années précédentes, le secrétariat commun a pris contact avec la majorité des projets afin de leur rappeler l'importance de certifier des dépenses à des périodes régulières et surtout, à l'approche de la fin de chaque exercice. Il leur a également été conseillé d'élaborer leur certification suffisamment tôt pour que les Correspondants nationaux disposent du temps nécessaire pour réaliser la validation des dépenses.
- Dès l'été, les dépenses certifiées par les projets aux Correspondants nationaux permettaient déjà d'assurer, si elles étaient validées dans leur majorité, l'accomplissement de la Règle N+2 pour l'année 2006.
- Cependant, la procédure de validation a été conditionnée par deux circonstances notoires. D'une part, un volume important de demandes de validation des dépenses a été reçu dans chaque État membre. D'autre part, les demandes de validation de dépenses n'étaient pas toujours accompagnées des documents exigés et correctement remplis. Dans ce sens, l'une des causes du retard dans le processus de validation est dû au fait qu'une bonne partie des demandes correspond à des premières certifications effectuées par des projets approuvés lors du 2<sup>nd</sup> appel à projets. S'agissant de procédures que beaucoup de bénéficiaires exécutaient pour la première fois, les erreurs commises ont été, comme cela semble logique, plus importantes que celles commises par des partenaires impliqués depuis plus longtemps dans le programme.

- De ce fait, le dernier trimestre de l'année a été marqué, du point de vue financier, par la validation de nombreuses dépenses par les Correspondants nationaux, avec l'appui de l'autorité de gestion et du secrétariat commun dans cette tâche.
- Comme exposé précédemment, l'année a été clôturée par une déclaration de dépenses qui dépassait légèrement le minimum exigé (voir tableau 40). De plus, il faut ajouter qu'à cette date, les bénéficiaires du programme avaient certifié des dépenses payées à leurs Correspondants nationaux respectifs pour une valeur qui dépassait de plus de 6 millions d'euros la quantité finalement déclarée. Toutefois, cet excès représentait en fin d'année des dépenses effectuées, payées et certifiées par les bénéficiaires, mais encore non validées par les Correspondants nationaux. La grande majorité de ces certifications a été validée au cours des premiers mois de l'année 2007.

**Tableau 40: Accomplissement de la règle « N+2 » – annualité 2006**

<b>ACCOMPLISSEMENT DE LA RÈGLE N+2. ANNUALITÉ 2006</b>		
<b>Dépenses réalisées et payées (en €)</b>		
	<b>Seuil minimum à atteindre (cumulé)</b>	<b>Dépenses déclarées, réalisées et payées (cumulé)</b>
<b>€</b>	<b>64.859.959,31</b>	<b>65.223.467,25</b>
<b>INDICE</b>	100	101,01

**Graphique 14: Degré d'accomplissement - règle « N+2 » 2006**



#### 4.2.5. État d'avancement financier de la priorité 5: assistance technique

L'activité de la priorité 5, au niveau de l'avancement financier, est reflétée dans les tableaux présentés ci-dessous et qui font référence aux aspects suivants :

- Frais de fonctionnement du secrétariat commun en 2006 ;
- Frais du programme par mesures en 2006 ;
- Frais du programme par mesures (cumulé 2000-2006).

**Tableau 41: Priorité 5 - assistance technique - secrétariat commun (année 2006)**

<b>PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. SÉCRETARIAT COMMUN (année 2006)</b>	
<b>GROUPE D'ACTIVITÉS</b>	<b>COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)</b>
<b>Secrétariat Commun</b>	
Frais de gestion, de suivi et de contrôle	77.144,42
Frais de personnel	244.399,07
Frais d'information, de publicité, d'études et de rapports	48.087,47
<b>TOTAL</b>	<b>369.630,96</b>

**Tableau 42: Priorité 5 - assistance technique - dépenses au niveau des mesures (année 2006)**

<b>PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. DÉPENSES AU NIVEAU DE MESURES (année 2006)</b>	
<b>PRIORITÉ 5</b>	<b>COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)</b>
<b>Mesure 5.1.:</b> gestion, mise en oeuvre, suivi et contrôle	402.898,99
<b>Mesure 5.2.:</b> information, évaluation, etc	60.087,47
<b>TOTAL</b>	<b>462.986,46</b>

**Tableau 43: Priorité 5 - assistance technique - dépenses au niveau des mesures (période 2000-2006)**

<b>PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. DÉPENSES AU NIVEAU DE MESURES (période 2000-2006)</b>	
<b>PRIORITÉ 5</b>	<b>COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)</b>
Mesure 5.1.: gestion, mise en oeuvre, suivi et contrôle	3.484.746,95
Mesure 5.2.: information, évaluation, etc	617.207,97
<b>TOTAL</b>	<b>4.101.954,92</b>

#### 4.2.6. Paiements effectués par l'autorité de paiement selon leur nombre et leur typologie (année 2006 et cumulé pour la période 2001-2006)

Selon leur typologie, trois catégories de paiements aux projets existent dans le cadre du programme INTERREG III B espace Sud-ouest européen : avance, paiements intermédiaires et paiement à titre du solde final. En outre, le programme effectue des dépenses au titre de l'assistance technique, qui sont aussi remboursées par la Commission européenne.

Les deux tableaux suivants montrent les montants FEDER payés par le programme selon cette typologie.

**Tableau 44: Ordres de transfert de FEDER réalisés pendant l'année 2006 (priorités 1 à 5)**

<b>ORDRES DE TRANSFERT DE FEDER RÉALISÉS PENDANT L'ANNÉE 2006 (Priorités 1 à 5)</b>				
<b>ORDRES DE TRANSFERT DE L'AIDE FEDER (en €)</b>				
<b>AVANCES</b>	<b>PAIEMENTS INTERMÉDIAIRES</b>	<b>SOLDE FINAL</b>	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>TOTAL</b>
239.889,64	6.361.663,72	1.605.293,47	583.455,87	8.790.302,70

**Tableau 45: Ordres de transfert de FEDER cumulé 2001-2006 (priorités 1 à 5)**

<b>ORDRES DE TRANSFERT DE FEDER CUMULÉ 2001-2006 (Priorités 1 à 5)</b>				
<b>ORDRES DE TRANSFERT DE L'AIDE FEDER (en €)</b>				
<b>AVANCES</b>	<b>PAIEMENTS INTERMÉDIAIRES</b>	<b>SOLDE FINAL</b>	<b>ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>TOTAL</b>
1.201.058,86	22.842.605,68	1.856.178,71	2.082.597,16	27.982.440,41

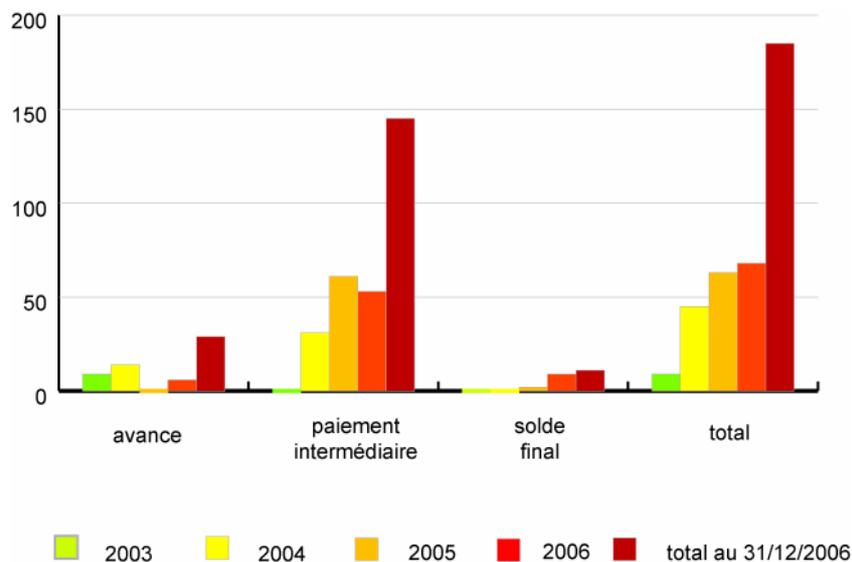
Les quatre types de paiements existants dans le cadre du programme (trois aux projets et les paiements au titre de l'assistance technique) ont été effectués pendant l'année 2006. Ainsi, pendant l'année ont eu lieu simultanément le démarrage de certains projets (symbolisé par le paiement d'une avance FEDER) et la fin pour d'autres (solde final). Cependant, et comme cela semble logique à un moment où la majorité de projets continue de réaliser des activités, la plupart des demandes de remboursement ont été effectuées sous la forme de paiements intermédiaires.

Le tableau et le graphique suivants présentent les paiements effectués du point de vue de leur nombre absolu.

**Tableau 46: Nombre de paiements ordonnés par l'autorité de paiement**

<b>NOMBRE DE PAIEMENTS ORDONNÉS PAR L'AUTORITÉ DE PAIEMENT</b>				
<b>En fonction de leur nature et de l'année de paiement</b>				
	<b>AVANCE</b>	<b>PAIEMENT INTERMÉDIAIRE</b>	<b>SOLDE FINAL</b>	<b>TOTAL</b>
<b>2003</b>	9	0	0	<b>9</b>
<b>2004</b>	14	31	0	<b>45</b>
<b>2005</b>	0	61	2	<b>63</b>
<b>2006</b>	6	53	9	<b>68</b>
<b>total au 31/12/2006</b>	<b>29</b>	<b>145</b>	<b>11</b>	<b>185</b>

**Graphique 15: Nombre de paiements effectués par l'autorité de paiement (selon leur nature et année de paiement)**



Dans le rapport annuel correspondant à l'année 2005 il était indiqué qu'après les annuités correspondant au démarrage du programme, celui-ci avait atteint un rythme d'avancement optimal en entrant dans une phase de développement qui se poursuivrait en 2006 et 2007. Effectivement, le tableau et le graphique précédents illustrent clairement cette prévision. Ils mettent en avant le fait que le nombre de remboursements effectués par l'autorité de paiement soit semblable en 2005 et en 2006, avec la réserve que les paiements intermédiaires ont diminué légèrement et, que les soldes finaux ont augmenté. Ceci est un symptôme du fait que le programme s'approche lentement de sa phase de clôture.

**Par conséquent, il peut être conclu que le programme a continué dans sa phase définie comme "de développement maximum ", phase qui du point de vue des paiements effectués par l'autorité de paiement, atteindra très probablement sa limite pendant l'annuité 2007.**

#### **4.2.7. Paiements cumulés effectués par l'autorité de paiement depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2006 au niveau des projets, selon leur typologie et présentés par mesures et par priorités**

Le tableau présenté ci-après montre quel a été l'avancement des 76 projets approuvés par le programme du point de vue des paiements FEDER reçus jusqu'à la fin de l'année 2006. Sur

fonds jaune sont indiqués les 27 projets approuvés lors du 2<sup>nd</sup> appel à projets du programme.

En faisant la différence entre les projets encadrés dans chaque appel à projets, et en se centrant sur les projets du 1<sup>er</sup> appel (49 en total), un comportement irrégulier est observé dans le nombre de demandes de paiement intermédiaire effectuées par les projets. Ainsi, face à des projets comme PORTA NATURA (SO/2.3/E3) ou CIUMED (SO/.1.2/E1) qui ont fait le choix de solliciter des remboursements de manière assez régulière, d'autres ont préféré éloigner dans le temps leurs demandes de remboursement.

Plusieurs causes peuvent être avancées pour expliquer ces comportements différents, qui sont logiquement possibles grâce à la flexibilité offerte par le programme : les projets ne sont pas obligés de solliciter un remboursement à un moment déterminé ou dès l'obtention d'un volume de dépenses prédéfini. Le programme n'exige pas cette régularité pour les motifs suivants:

- 1) Pour faire un meilleur suivi des tâches effectuées dans une période déterminée de la vie d'un projet, le programme utilise les rapports intermédiaires d'activité liés aux demandes de remboursement. Au sein de chaque partenariat, le temps dont les partenaires ont besoin pour compiler toute l'information justificative d'une période diffère. L'ampleur différente des partenariats a une influence significative pour expliquer ce fait.
- 2) Dans la mesure du possible, il est souhaité que l'indépendance des projets soit préservée quant à leur planification financière, en interférant le moins possible dans leurs plans, une fois que le programme les considère adéquats. Ceci n'exclut pas que le programme, dans certains cas, incite les projets à effectuer des demandes de remboursement avec des frais validés. Il convient également de rappeler que le programme ne fixe pas l'obligation que tous les partenaires d'un même projet aient des dépenses validées pour pouvoir faire une demande de remboursement FEDER.
- 3) Étant donné que la nature institutionnelle des partenariats est variée, leur planification financière diffère en conséquence. De cette façon, force est de constater que pour les partenariats où prédominent les administrations publiques, les demandes de paiement sont moins nombreuses que pour les partenariats composés d'autres types d'institutions. Au niveau du

programme, comprenant donc que ce comportement est lié en grande partie aux besoins de trésorerie des uns et des autres, cette réalité doit être rendu compatible avec la gestion financière globale du programme.



Tableau 47: ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (CUMULÉ AU 31/12/2006) (2/3)

ACRONYME	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		6eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		SOLDE FINAL FEDER	TOTAL		
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER		FEDER	FEDER	FEDER
PORTS NETS SO 2.1 E1	1.223.926,90	114.126,06	255.835,13	394.255,42												764.216,61	62,44%	
ARROSUOUE SO 2.1 E2	1.083.090,00		62.923,90	159.910,80	109.868,59	123.581,34	143.072,95									599.357,58	55,34%	
TERRISO SO 2.1 E6	495.900,00	16.530,00	70.773,36	88.033,04	89.344,06	35.999,28										300.679,74	60,63%	
AQUA-GEST-SO SO2.1/F12	837.876,40		188.149,61													188.149,61	22,46%	
ECOVERGER SO2.1/F13	391.480,50		69.271,57	116.381,60	63.779,56											249.432,73	63,72%	
RURAOUA 21 SO2.1/E14	270.460,56		3.553,39	80.998,15	28.088,62											206.811,05	76,47%	
MM-SUDOE SO2.1/P20	508.548,00		35.620,13	36.173,85	104.855,39											176.649,37	34,74%	
POST-PRESTIGE SO2.1/E27	4.300.000,00		4.290.625,00													4.300.000,00	100,00%	
ENERSILVA SO2.1/E39	623.151,09		36.332,29													36.332,29	5,83%	
Mesure 2.1.	9.734.433,45	130.656,06	5.013.084,38	875.752,86	395.936,22	159.580,62	143.072,95	0,00	0,00	0,00					103.545,89	6.821.628,98	70,08%	
MIRA SO2.2/F7	745.990,26		239.221,71	264.255,74												744.987,69	99,87%	
L'HUITIEME MERVEILLE SO2.2/F12	370.000,00		98.756,00	197.244,00												296.000,00	80,00%	
VIA LACTEA SO2.2/E18	234.239,35	18.743,94	20.100,52	21.741,98												60.586,44	25,86%	
VALUO SO2.2/E19	798.992,19		65.956,29	131.478,45	45.546,94											242.981,68	30,43%	
ALMA SO2.2/P20	1.279.105,54	179.370,62	70.840,15	132.997,63	50.363,49	60.974,25	113.884,22									608.430,36	47,57%	
PASSARELLES LATINES SO2.2/F21	1.215.290,35		56.828,95	172.039,42	322.430,36											551.288,73	45,36%	
IAP-XX SO2.2/P22	845.050,00	77.650,00	251.318,20	172.839,42												501.807,62	59,36%	
ARQ. S.XX SO2.2/E32	322.120,00															0,00	0,00%	
MIRAI SO2.2/F35	708.544,06															0,00	0,00%	
VILLES NEUVES DU SUD OUEST SO2.2/F40	553.943,89	5.562,85	50.669,28													56.232,13	10,15%	
Mesure 2.2.	7.072.735,64	281.327,41	853.691,10	1.092.596,64	418.340,79	60.974,25	113.884,22	0,00	0,00	0,00					241.510,24	3.062.324,65	43,30%	
VALTESCO SO 2.3 E1	226.577,75		29.558,81	46.247,05												75.805,86	33,46%	
PORTA NATURA SO 2.3 E3	1.324.750,00		53.969,54	208.172,12	62.299,55	134.366,69	132.386,18	13.292,66	103.680,83							708.167,57	53,46%	
FESERPAE SO 2.3 E10	409.089,00	12.009,63	67.779,12	34.973,64												114.762,39	28,05%	
BIOFEF SO2.3/F11	252.427,50		32.584,59	45.106,20	52.239,64											214.522,46	84,98%	
REPPAP SO2.3/E14	432.150,00		47.686,12													47.686,12	11,03%	
TOURISME ET L'ARTISANAT SO2.3/F17	590.242,00	39.349,46	75.413,01	203.596,15												418.267,96	70,86%	
TERRA OLEA SO2.3/E19	550.719,36	38.550,36	74.128,44													112.678,80	20,46%	
GASTRA SO2.3/E32	752.397,27	52.667,81	127.240,25													52.667,81	7,00%	
LEGUMISOE SO2.3/F47	465.609,19															127.240,25	27,33%	
Mesure 2.3.	5.003.962,07	142.577,26	508.359,88	538.095,16	114.539,19	134.366,69	132.386,18	13.292,66	103.680,83						184.501,37	1.871.799,22	37,41%	
Priorité 2	21.811.181,16	554.660,73	6.375.135,36	2.506.444,66	928.816,20	354.921,56	389.343,95	13.292,66	103.680,83							529.557,50	11.755.752,85	53,90%

Tableau 47: ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (CUMULÉ AU 31/12/2006) (3/3)

ACRONYME	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		6eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		7eme PAIEMENT INTERMEDIAIRE		TOTAL			
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
PIRENE IISO 3.1 E1	2.134.685,75		588.576,73	511.249,41	339.119,28													1.438.945,42	67,41%	
IDEA-STCC SO 3.1 E2	1.473.466,13		127.147,91	294.765,27														421.913,18	28,63%	
PLACA 4S SO2/3.1/E7	1.129.645,04																	0,00	0,00%	
PIRENE III SO2/3.1/F5	1.469.437,76																	0,00	0,00%	
Mesure 3.1.	6.207.224,68	0,00	715.724,64	806.014,68	339.119,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.860.858,60	29,98%		
PORTEDEJO SO3.2/E7	1.159.200,00		184.835,70	151.771,10	180.038,56	241.108,34	0,00											757.753,70	65,37%	
E-TOURISM SO3.2/F9	808.075,00	142.656,60	97.594,32	212.408,90	155.158,57	38.641,61												646.460,00	80,00%	
CYBERAL SO 3.2 E11	896.867,00	20.904,48	142.911,38	285.243,90														682.507,00	97,94%	
INFOVIROSOS SO 3.2 E12	1.267.844,61		161.797,20															161.797,20	12,76%	
ADMITRON SO3.2/E15	799.372,09	31.977,00	106.281,91	380.041,68														518.300,59	64,84%	
GEO-LINK SO3.2/E18	215.375,00		14.196,27	50.884,58	38.945,64													201.209,01	93,42%	
TIC PYME SO2/3.2/E24	887.650,44	60.615,00	53.392,05															114.007,05	11,54%	
ADMITRON II SO2/3.2/E34	659.903,83																	0,00	0,00%	
LIMEX SO2/3.2/E40	346.692,25																	0,00	0,00%	
E-ASIA SO2/3.2/E41	1.120.206,50	36.182,38	147.547,33															183.729,71	16,40%	
CERDIGSEG SO2/3.2/P23	810.419,01		91.804,88															91.804,88	11,33%	
EATLASUDOE SO2/3.2/F43	661.589,20	46.311,24																46.311,24	7,00%	
Mesure 3.2.	9.533.194,93	338.646,70	1.000.361,04	1.080.350,16	374.142,77	279.749,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.403.880,38	35,71%		
Priorité 3	15.740.419,61	338.646,70	1.716.085,68	1.886.364,84	713.292,05	279.749,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.284.739,88	33,45%		
FEDERES SO4.1/F3	1.449.150,00		286.373,05	324.555,86	165.277,74													776.206,65	53,56%	
FOREMIED SO4.1/E5	751.406,20		40.648,46	169.517,46	94.676,52													304.842,44	40,57%	
SITWUN SO4.1/E11	490.100,00	37.697,46	9.266,69	81.116,97	54.024,23	34.855,10	122.722,30											339.682,75	69,31%	
AQUA-CONTROL SO2/4.1/E14	556.060,77		52.090,32															52.090,32	9,36%	
TEGNOMIED SO2/4.1/E23	667.280,22																	0,00	0,00%	
TERRITORIA SO2/4.1/E20	490.866,81																	0,00	0,00%	
Mesure 4.1.	4.394.864,00	37.697,46	388.338,52	575.190,29	313.978,49	34.855,10	122.722,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.472.782,16	33,51%		
Priorité 4	4.394.864,00	37.697,46	388.338,52	575.190,29	313.978,49	34.855,10	122.722,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.472.782,16	33,51%		
TOTAL PRIORITÉS 1 à 4	61.593.207,37	1.201.058,86	11.016.962,27	7.168.425,83	3.049.618,50	780.068,31	564.505,15	159.344,79	103.680,83	1.856.178,71	25.899.843,25	42.05%								

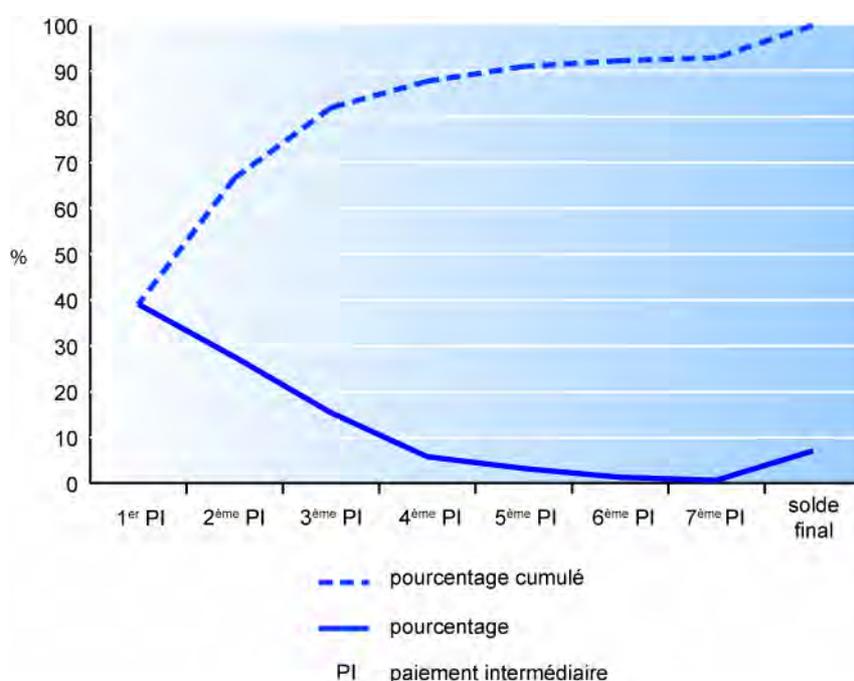
PROJETS APPROUVÉS LORS DE LA 2EME APPEL À PROJETS

Par rapport au tableau précédent, il convient également de souligner les données suivantes :

- Tous les projets approuvés dans le cadre du 1er appel à projets avaient reçu, en date du 31 décembre 2006, au moins un remboursement FEDER suite à une demande de paiement intermédiaire. En ce qui concerne les projets approuvés dans le 2nd appel à projets, presque la moitié avait déjà obtenu son premier remboursement (toujours au titre d'un paiement intermédiaire).
- Le tableau et le graphique suivants classent les paiements intermédiaires et les soldes finaux selon le numéro d'ordre du paiement. De son observation il ressort par exemple que 82% de tous les paiements sont des premier et troisième paiements intermédiaires. Par conséquent, un nombre relativement réduit de projets effectue une quatrième demande de paiement intermédiaire et au-delà. Dans la même ligne que ce qui est exposé dans le rapport de l'année précédente, il apparaît qu'en moyenne, un projet effectue deux ou trois paiements intermédiaires avant de solliciter le Solde Final. De fait, le programme a traité davantage de demandes de Solde final que de quatrième demande de paiement intermédiaire.

**Tableau 48: Paiements selon leur numéro (paiements cumulés entre 2001 et le 31/12/2006)**

PAIEMENTS SELON LEUR NUMÉRO (paiements cumulés entre 2001 et le 31/12/2006)									
(les demandes d'avance ne sont pas incluses)									
	1 <sup>er</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	2 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	3 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	4 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	5 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	6 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	7 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	SOLDE FINAL	TOTAL
TOTAL	61	43	24	9	5	2	1	11	156
POURCENTAGE	39,10%	27,56%	15,38%	5,77%	3,21%	1,28%	0,64%	7,05%	100,00%
POURCENTAGE CUMULÉ	39,10%	66,67%	82,05%	87,82%	91,03%	92,31%	92,95%	100,00%	

**Graphique 16: Paiements selon le numéro de paiement intermédiaire ou solde (en %) 2001-2006**


- Toujours dans la continuité de ce qui est exposé dans le rapport annuel 2005, le nombre de soldes finaux a également augmenté de manière importante. Si dans l'annuité 2005 le programme indiquait le paiement de 2 soldes finaux, au cours de l'annuité 2006 ce nombre s'est élevé à 11. Cette quantité peut encore paraître faible dans la mesure où, à la fermeture de l'exercice, il y avait 76 projets approuvés. Toutefois, il faut tenir compte du fait que le solde final est seulement transféré aux projets par l'autorité de paiement une fois que le circuit financier est terminé et que le projet a présenté de manière conforme tous les documents exigés, y compris le rapport final d'exécution du projet. Ceci a pour conséquence que le transfert du solde final aux projets soit retardé dans le temps (variable

selon le cas) depuis le moment où ceux-ci achèvent la réalisation des activités approuvées objet de cofinancement.

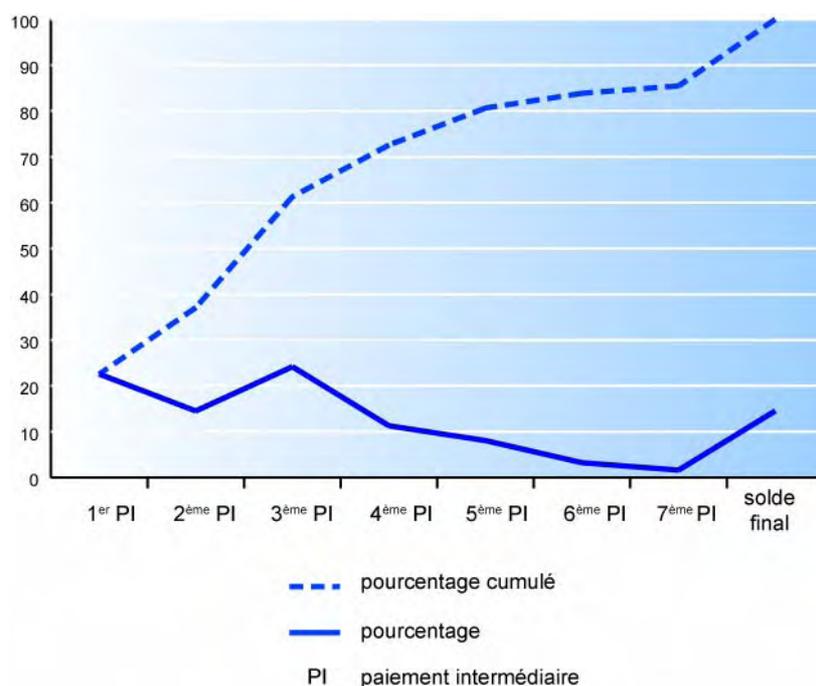
#### 4.2.8. Paiements effectués par l'autorité de paiement au cours de l'année 2006 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités

Comme complément au point précédent, le tableau 50 montre de manière concrète quels ont été les paiements effectués par le programme aux projets pendant l'année 2006. Préalablement, le tableau 49 et le graphique 17 présentent ces paiements selon le numéro de paiement (paiements intermédiaires et soldes finaux uniquement).

**Tableau 49: Paiements selon leur numéro (paiements réalisés en 2006)**

PAIEMENTS SELON LEUR NUMÉRO (paiements réalisés en 2006)									
(les demandes d'avance ne sont pas incluses)									
	1 <sup>er</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	2 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	3 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	4 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	5 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	6 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	7 <sup>ème</sup> PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	SOLDE FINAL	TOTAL
TOTAL	14	9	15	7	5	2	1	9	62
POURCENTAGE	22,58%	14,52%	24,19%	11,29%	8,06%	3,23%	1,61%	14,52%	100,00%
POURCENTAGE CUMULÉ	22,58%	37,10%	61,29%	72,58%	80,65%	83,87%	85,48%	100,00%	

**Graphique 17: Paiements selon le numéro de paiements intermédiaires ou solde (en %) 2006**



L'observation du tableau précédent permet de voir comment 2006 peut être définie comme une année durant laquelle se démarquent principalement les premier et troisième paiements intermédiaires. Ce fait illustre l'importance qu'ont eu tant les paiements intermédiaires correspondant aux projets du 1er appel à projets (parfois pour la dernière fois) comme les premiers paiements intermédiaires correspondant aux projets encadrés dans le 2nd appel à projets.

Tableau 50: ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (année 2006) (1/3)

ACRONYME	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		SOLDE FINAL FEDER	TOTAL			
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER		FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
URBDISP SO 1.1 F1	272.168,17													0,00	0,00%		
EURMET SO1/1F4	459.198,00		80.248,55											80.248,55	17,48%		
Measure 1.1.	731.366,17	0,00	80.248,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80.248,55	10,97%			
CIUMED SO 1.2 E1	977.974,64													256.144,55	26,19%		
URGENTE SO 1.2 P4	901.836,80			74.146,07				57.662,92		52.439,50		146.062,13		74.146,07	8,22%		
REVITAL SO1/2E6	1.000.970,50			271.619,27										271.619,27	27,14%		
PIER SO1/2F8	523.301,00												148.419,31	148.419,31	28,36%		
Measure 1.2.	3.404.082,94	0,00	271.619,27	74.146,07	57.652,92	52.439,50	146.062,13	0,00	148.419,31				750.329,20	22,04%			
EETSE SO1/3E1	342.563,00													72.732,42	21,23%		
ISNOVA SO 1.3 E3	727.179,90													0,00	0,00%		
SUP DE MODE SO1/3F2	1.163.039,50			269.450,95										410.097,93	35,26%		
AGROINTEC SO 1.3 E6	1.476.704,50													275.215,06	18,64%		
REPARTIR SO 1.3 F7	333.000,00													0,00	0,00%		
EURORREG SO 1.3 ET3	592.621,00													68.649,47	11,58%		
SURTEC SO 1.3 E15	1.088.770,40													326.764,31	30,01%		
VIDROSO SO1/3P21	756.000,00													230.986,05	30,55%		
RITTT SO 1.3 F23	207.923,00													0,00	0,00%		
INNOCOOP SO1/3E35	606.876,20													0,00	0,00%		
INPLASTIC SO1/3E36	1.319.002,08													292.337,62	22,16%		
TECNOEMPRENDE SO2/1/3E39	920.434,26													63.709,19	6,92%		
EMPRENDE INNOVA SO2/1/3E41	1.064.754,48													0,00	0,00%		
R+D+I PARA PYMES SO2/1/3E55	844.830,14													0,00	0,00%		
MEBLARO SO2/1/3E56	228.513,34													0,00	0,00%		
INDICO SO2/1/3E59	777.591,80													21.068,10	2,71%		
AVANTEC SO2/1/3E62	791.975,04													0,00	0,00%		
WATCHITI SO2/1/3E72	1.008.645,67													101.964,76	10,11%		
REPARTIR+ SO2/1/3F37	468.458,97													0,00	0,00%		
ATI SO2/1/3F53	792.460,21													50.589,38	6,38%		
Measure 1.3.	15.511.343,49	0,00	237.331,43	269.450,95	887.031,84	52.888,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	847.572,14	2.294.275,14	14,79%			
Priorité 1	19.646.792,60	0,00	237.331,43	621.318,77	961.177,91	110.541,70	52.439,50	146.062,13	0,00	0,00	0,00	995.591,45	3.124.852,89	15,91%			



Tableau 50: ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (année 2006) (3/3)

ACRONYME:	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		6ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		7ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		SOLDE FINAL		TOTAL	
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
PIRENE II SO 3.1 E1	2.134.885,75			339.119,28															339.119,28	15,89%
IDEA-STCC SO 3.1 E2	1.473.456,13		294.765,27																294.765,27	20,01%
PLACA 4S SO2/3.1/E7	1.129.645,04																		0,00	
PIRENE III SO2/3.1/F5	1.469.437,76																		0,00	
Mesure 3.1.	6.207.224,68	0,00	0,00	294.765,27	339.119,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	633.884,55	10,21%	
PORTEDEJO SO3.2/E7	1.159.200,00			180.038,56	241.108,34														421.146,90	36,33%
E-TOURISM SO3.2/F9	808.075,00				38.841,61														38.841,61	4,78%
CYBERAL SO 3.2 E11	696.867,00																		233.447,24	33,50%
INFOVEROS SO 3.2 E12	1.267.844,61																		0,00	0,00%
ADMITRON SO3.2/E15	799.372,09																		0,00	0,00%
GEO-LINK SO3.2/E18	215.375,00																		97.182,52	45,12%
TIC PYME SO2/3.2/E24	987.650,44	60.615,00																	114.007,05	11,54%
ADMITRON II SO2/3.2/E34	659.903,83																		0,00	0,00%
LIMEX SO2/3.2/E40	346.692,25																		0,00	0,00%
E-ASLA SO2/3.2/E41	1.120.206,50		36.182,38																183.729,71	16,40%
CERDISSEG SO2/3.2/FP23	810.419,01			91.804,88															91.804,88	11,33%
EATLASUDOE SO2/3.2/FA3	661.589,20		46.311,24																46.311,24	7,00%
Mesure 3.2.	9.533.194,93	143.108,62	292.744,26	180.038,56	279.749,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330.629,76	12,86%	
Priorité 3	15.740.419,61	143.108,62	292.744,26	294.765,27	519.157,84	279.749,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.860.155,70	11,82%	
FEDERES SO4.1/F3	1.449.150,00			165.277,74															165.277,74	11,41%
FOREMED SO4.1/E5	751.406,20			94.676,52															94.676,52	12,60%
SITMUN SO4.1/E11	490.100,00										122.722,30								122.722,30	25,04%
AQUA-CONTROL SO2/4.1/E14	556.060,77		52.050,32																52.050,32	9,36%
TECNOMED SO2/4.1/E23	657.280,22																		0,00	0,00%
TERRITORIA SO2/4.1/E20	490.866,81																		0,00	0,00%
Mesure 4.1.	4.394.864,00	0,00	52.050,32	0,00	259.954,26	0,00	122.722,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434.726,88	9,89%	
Priorité 4	4.394.864,00	0,00	52.050,32	0,00	259.954,26	0,00	122.722,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434.726,88	9,89%	
TOTAL PRIORITÉS 1 à 4	61.593.207,37	239.889,64	938.282,91	1.671.372,95	2.313.630,57	610.846,52	564.505,15	159.344,79	103.680,83	1.605.293,47	8.206.846,83	13,32%								

PROJETS APPROUVÉS LORS DU 2nd APPEL A PROJETS

Première estimation de l'exécution financière atteinte par les projets qui ont reçu le paiement correspondant au solde final

Le tableau suivant montre quel a été le degré d'exécution financière (mesuré en termes d'absorption du FEDER approuvé) atteint par les 11 projets qui au 31 décembre 2006 avaient été soldés par l'autorité de paiement. Ces données, qui concernent approximativement 15% des projets approuvés jusqu'à présent, peuvent être considérées comme un indicateur relativement fiable de quel peut être, à la fin du programme, le degré d'absorption moyen des projets approuvés.

**Tableau 51: Degré d'exécution atteint par les projets dont le solde final a été transféré par l'autorité de paiement**

DEGRÉ D'EXÉCUTION ATTEINT PAR LES PROJETS DONT LE SOLDE FINAL A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR L'AUTORITÉ DE PAIEMENT				
31 décembre 2006				
ANNÉE	ACRONYME	FEDER APPROUVÉ (A)	FEDER ABSORBÉ (B)	TAUX D'EXÉCUTION (C)=(B)/(A)
2005	POST-PRESTIGE SO/2.1/E27	4.300.000,00	4.300.000,00	100,00%
	MIRA SO/2.2/F7	745.990,26	744.987,69	99,87%
2006	PPIER SO/1.2/F8	523.301,00	478.390,71	91,42%
	SUP DE MODE SO/1.3/F2	1.163.039,50	728.919,32	62,67%
	SURTEC SO 1.3 E15	1.088.770,40	1.021.800,06	93,85%
	INNOCOOP SO/1.3/E35	606.876,20	584.028,70	96,24%
	RURAQUA 21 SO/2.1/E14	270.460,56	206.811,05	76,47%
	BIOFEP SO/2.3/F11	252.427,50	214.522,46	84,98%
	TOURISME ET L'ARTISANAT SO/2.3/F17	590.242,00	418.267,96	70,86%
	CYBERAL SO 3.2 E11	696.867,00	682.506,90	97,94%
	GEO-LINK SO/3.2/E18	215.375,00	201.209,01	93,42%
		<b>10.453.349,42</b>	<b>9.581.443,86</b>	<b>91,66%</b>

**Le résultat atteint, plus de 91%**, indique que les projets approuvés se sont raisonnablement bien exécutés. Il faut tenir compte du fait que seuls quatre d'entre eux ont exécuté en dessous de la moyenne, et quatre autres, ont toutefois dépassé 95% d'absorption du FEDER approuvé. En outre, il faut indiquer que si le tableau était représenté en termes de dépense publique éligible exécutée par rapport à la dépense publique éligible approuvée le taux moyen d'exécution des 11 projets approuvés monterait jusqu'à 94,83%.

#### 4.2.9. Solde du compte unique du programme au 31 décembre 2006

Le solde financier du compte unique du programme au 31 décembre 2006, présenté dans le tableau ci-dessous, s'obtient d'une part à partir des transferts reçus de la Commission au titre de l'avance reçue (année 2002) et du FEDER reçu en fonction des déclarations de dépenses effectuées, et d'autre part en tenant compte des transferts effectués par le programme aux projets en fonction des avances, des paiements intermédiaires ou des soldes finals et des paiements au titre de l'assistance technique.

**Tableau 52: Solde financier du compte unique du programme (en €)**

SOLDE FINANCIER DU COMPTE UNIQUE DU PROGRAMME (€)						
31 décembre 2006						
	2002	2003	2004	2005	2006	CUMULÉ
<b>Transferts</b>						
(1) Transfert reçu	4.631.181,00	357.941,63	7.736.527,68	8.795.199,80	10.919.815,01	32.440.665,12
(2) Transferts émis (avances, paiements intermédiaires, assistance technique)			9.427.716,11	9.764.421,60	8.790.302,70	27.982.440,41
2.1_ avances			961.169,22		239.889,64	1.201.058,86
2.3. paiements intermédiaires			7.646.120,20	8.834.821,76	6.361.663,72	22.842.605,68
2.3. soldes finals				250.885,24	1.605.293,47	1.856.178,71
2.4. assistance technique			820.426,69	678.714,60	583.455,87	2.082.597,16
<b>(3) = (1)-(2) SOLDE DU COMPTE</b>						<b>4.458.224,71</b>

L'avance et les transferts de l'aide FEDER réalisés par la Commission européenne au programme ont été versés sur un compte unique habilité à cet effet au Trésor public espagnol. Ce compte ne génère ni intérêts ni charges.

#### 4.2.10. Conclusions fondamentales à l'analyse d'exécution financière

À mode de conclusion sont exposés certains points de repère principaux de l'exécution financière du programme pendant l'annuité 2006, ainsi que pour la période 2001-2006 :

- Après les premières années de démarrage (approbation du programme, lancement du 1er appel à projets, etc.), le programme a atteint au cours de l'annuité 2005 un niveau d'exécution financier élevé. Si en 2004 une bonne partie des accords d'octroi des projets approuvés lors du 1er appel à projets a été

signée, c'est en 2005 que le programme a vraiment commencé à afficher des résultats tangibles du point de vue financier des activités effectuées par ces projets. Ainsi, il a pu être constaté dans le présent rapport qu'en 2006 le programme a suivi une dynamique semblable. **Par conséquent, il est possible d'affirmer que le programme, du point de vue de son avancement financier, a continué ou consolidé en 2006 sa phase de développement maximal.**

- Depuis le début du programme, c'est la priorité 2 celle qui a montré le plus grand dynamisme, avec un degré d'exécution proche du 70%. Toutefois, pour ce qui est de l'annuité 2006, c'est surtout la priorité 1 suivie par la priorité 3, celles qui ont effectué la plus grande progression. En termes généraux, il est possible d'affirmer qu'aucune priorité ne montre de problèmes particuliers dans son exécution.
- **La règle N+2 a pu être respectée pour l'annuité 2006.** En outre, force est de constater que jusqu'à présent cette règle a pu être accomplie pour toutes les annuités du programme.
- Le volume monétaire des transferts effectués aux bénéficiaires du programme, ainsi que les nombres de demandes de remboursement traitées par l'autorité de paiement permettent aussi de conclure que 2006 a été une bonne année pour le développement financier du programme, en lien avec ce qui a été déjà exposé précédemment.
- Si jusqu'en 2005 le poids financier du programme était supporté par les projets approuvés dans le cadre du 1er appel à projets, en 2006 cette tendance a commencé à changer **et la participation des projets approuvés du 2nd appel à projets est déjà évidente.**
- De façon similaire, le volume de soldes finaux des projets traités par l'autorité de paiement a déjà atteint en 2006 un poids important. **En outre, il commence à apparaître que le pourcentage d'exécution des projets soldés est très important, atteignant plus de 91% en termes de FEDER absorbé et presque 95% en termes de dépense éligible certifiée.**
- **Les prévisions pour 2007 tendent vers une nouvelle année de haut niveau d'exécution financière avec un volume croissant de demandes de remboursement traitées par l'autorité de paiement et durant laquelle la**

**majorité des 49 projets encadrés dans le 1er appel à projets seront financièrement clôturés.**

## **ANNEXES**

- 4.1 Déclaration des dépenses communiquées par l'autorité de paiement à la Commission européenne du 29 décembre 2006
- 4.2 Validation des dépenses par projets au niveau des partenaires au 31 décembre 2006

## **5. DISPOSITIONS ADOPTÉES POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME**

### **5.1. Activités de suivi**

#### **5.1.1. FONDOS 2000**

FONDOS 2000 est une application informatique développée par le Ministère de l'Économie et des Finances de l'Espagne, qui a été choisie par le programme comme outil de base pour sa gestion et son suivi.

Cette application a été développée par le dit Ministère dans le but de permettre la gestion intégrale des différentes formes d'intervention cofinancées par la Commission européenne dans le Cadre Communautaire d'Appui 2000-2006. Par conséquent, cette application prévoit le traitement des différents Fonds structurels (FEDER, FSE, FEOGA-ORIENTATION et IFOP).

La conception et le vaste objectif de l'application ont rendu précisément difficile, vu la spécificité qu'au sein du FEDER suppose une Initiative comme INTERREG, (et dans celle-ci un programme de coopération transnationale), d'adapter le fonctionnement de FONDOS 2000 à la réalité d'un programme d'une telle complexité de gestion.

De ce fait, la spécificité d'INTERREG en général et du Programme INTERREG III B SUDOE en particulier a rendu obligatoire la réalisation d'ajustements de l'application, de telle forme qu'elle puisse fournir la plus grande et meilleure quantité d'information possible.

En résumé, l'application reprend toute l'information relative aux données des bénéficiaires qui prennent part au programme, la programmation et l'exécution financière du programme et les indicateurs prévus et atteints à chaque niveau.

De manière schématique et en ce qui concerne la programmation et l'exécution financière, FONDOS 2000 est préparé pour contenir l'information suivante (schéma non exhaustif) :

## **1\_PROGRAMMATION FINANCIÈRE, AU NIVEAU:**

- DU PROGRAMME ;
- DES PRIORITÉS ;
- DES MESURES ;
- DES PROJETS ;
- DES PARTENAIRES.

Pour chacun des niveaux indiqués ci-dessus, l'information suivante est disponible (liste non exhaustive) :

- FEDER octroyé ;
- COÛT ELEGIBLE ;
- CONTREPARTIE NATIONALE PUBLIQUE ;
- INDICATEURS ;
- Répartition du coût approuvé pour chaque niveau, incluant:
  - o Le coût éligible selon la typologie de la dépense ;
  - o Le coût éligible selon l'annuité de la dépense programmée.

## **2\_EXECUTION FINANCIÈRE, AU NIVEAU :**

- DU PROGRAMME;
- DES PRIORITÉS;
- DES MESURES;
- DES PROJETS;
- DES PARTENAIRES.

A chaque niveau indiqué ci-dessus, l'information suivante est disponible

- DÉPENSE RÉALISÉE, PAYÉE ET CERTIFIÉE PAR LES BÉNÉFICIAIRES (partenaires) DÛMENT VALIDÉE PAR LES CORRESPONDANTS NATIONAUX (ET DÉFINITIVEMENT CERTIFIÉE PAR L'AUTORITÉ DE GESTION). AGRÉGATION SELON LE NIVEAU CHOISI (partenaires, projet, mesure, priorité).
- FONDOS 2000 ORDONNE L'INFORMATION ANTÉRIEURE SELON LE NOM DE VALIDATION DU PARTENAIRE, À LAQUELLE IL ASSIGNE UN

NUMÉRO. CHAQUE VALIDATION OFFRE L'INFORMATION RELATIVE À:

- LA DÉPENSE VALIDÉE SELON LA TYPOLOGIE DE DÉPENSE ;
  - LA DATE DE SIGNATURE DE LA VALIDATION ;
  - LE FEDER À PERCEVOIR ;
  - LA CONTREPARTIE PUBLIQUE NATIONALE APPORTÉE ;
  - LES INDICATEURS ATTENDUS AVEC LA DÉPENSE VALIDÉE.
- LES CERTIFICATIONS DE DÉPENSE DE L'AUTORITÉ DE GESTION VERS L'AUTORITÉ DE PAIEMENT. L'AUTORITÉ DE GESTION CERTIFIE PROJET À PROJET (sur la base de demandes de paiements réalisées par les chefs de file). POUR CHAQUE CERTIFICAT, FIGURE L'INFORMATION SUR LES VALIDATIONS DE DÉPENSES QUI LE COMPOSE.

### 3 \_ CONSULTATIONS ET RAPPORTS

#### 5.1.2. Processus de saisie des données dans FONDOS 2000

Au 31 décembre 2006, l'information suivante était disponible dans FONDOS 2000.

- Au niveau de la programmation :

Sont disponibles les plans financiers du PROGRAMME, de chaque PRIORITÉ, de chaque MESURE et de chaque PROJET approuvé (76 projets en total).

- Au niveau de l'exécution :

Pour chaque projet est disponible l'information indiquée de manière schématique dans le tableau suivant :

Tableau 53: Données introduites dans FONDOS 2000 au niveau des projets (31 décembre 2006)

DONNÉES INTRODUITES DANS FONDOS 2000 AU NIVEAU DES PROJETS (31 décembre 2006)	
PROJETS DU PREMIER APPEL À PROJETS ET DE L'APPEL À PROJETS EXTRAORDINAIRE	PROJETS DU SECOND APPEL À PROJETS
DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET DONNÉES FINANCIÈRES DU PROJET (plan financier par partenaires et par années) TYPOLOGIE DES DÉPENSES (au niveau des partenaires et du projet)	DONNÉES GÉNÉRALES DU PROJET
PAIEMENTS AUX PARTENAIRES DU PROJET (Dans la terminologie du Programme, "validations" des dépenses réalisées par les correspondants nationaux, et dont la quantité est postérieurement certifiée par l'autorité de gestion) (1)	
CERTIFICATS DU PROJET (demandes de paiement) (2)	
(1) Il reste à introduire les paiements (validations) inclus dans un certificat (demandes de paiement) où au moins un des partenaires a validé, de forme cumulée, plus de dépenses que ses dépenses programmées (budget du partenaire).	
(2) En fonction du point (1), les certificats (demandes de paiement) liés aux paiements signalés en (1) n'ont pas encore été introduits.	

D'un point de vue numérique et au 31 décembre 2006, **87,24%** des demandes de paiement des projets du 1er appel à projets et de l'appel à projet extraordinaire traitées par l'autorité de gestion jusqu'à présent avaient été chargées dans l'application.

Les 13% de certificats non insérés dans FONDOS 2000 sont dus au fait que jusqu'au mois de décembre 2006 l'application ne permettait pas de charger un paiement (validation de dépense) pour lequel le cumul des dépenses validées dépassaient le plan financier du partenaire. Constatée durant les derniers mois de l'année 2006 au moment où les projets sont arrivés à leurs dernières certifications, cette circonstance a été résolue par l'IGAE (Intervention Générale de l'Administration de l'État) et le Ministère de l'Économie et des Finances dès que l'autorité de gestion, en novembre 2006, a fait une demande formelle d'adaptation de l'application.

Comme cela est indiqué dans le tableau précédent, il restait également à saisir l'information concernant l'exécution financière des projets du 2nd appel à projets. Dans ce cas, le programme s'est trouvé avec une difficulté au moment de saisir le plan financier de chaque partenaire par année d'exécution, puisque qu'un tel plan financier par année d'exécution au niveau du projet n'est pas prévu dans le formulaire de candidature utilisé dans le 2nd appel à projets. Une fois cette difficulté identifiée, le secrétariat commun a commencé à travailler pour qu'elle soit résolue dans les meilleurs délais. En date du 31 décembre 2006 le nombre de certificats non introduits dans l'application pour ce motif s'élevait à 15, c'est-à-dire, 9% du total des certificats réalisés jusqu'à cette date dans le programme.

Pour finir, ***l'annexe 5.1*** propose les principales fenêtres d'information de l'application. L'exemple choisi commence d'abord par présenter les fenêtres incluant l'information globale du programme, puis descend au niveau de la priorité 1 et de la mesure 1.2 et se termine par des exemples de validation (paiements) et de demandes de paiements (certifiés) du projet CIUMED (SO/1.2/E1).

### **5.1.3. Autres formes de suivi du programme**

Comme il a été commenté, FONDOS 2000 est une application pensée pour la gestion intégrale du programme. Toutefois, sa mise à jour a été un processus lent, qui a obligé le programme à établir un système de gestion et suivi parallèle.

En date du 31 décembre 2006, on peut dire que le programme utilise un double système pour garantir sa gestion correcte et effective. D'une part, s'utilise le système FONDOS 2000 dans lequel sont enregistrés les principaux points de repère, surtout de point de vue de la gestion financière du programme et des projets. D'autre part, est utilisé un système basé sur des applications informatiques plus conventionnelles ou génériques, comme Excel ou Access.

Vu le degré d'avancement du programme, il est prévisible que dans le futur les deux systèmes continueront d'être utilisés et seront mis à jour de manière simultanée, dans le but d'éliminer de possibles divergences entre eux.

## **5.2. Activités de contrôle financier**

### **5.2.1. Activités de contrôle mises en œuvre conformément à l'article 10 du Règlement (CE) N° 438/2001**

Au cours de l'année 2004, un Groupe de Contrôle Financier (GCF) a été constitué au sein du Programme d'Initiative Communautaire INTERREG III B SUDOE pour la mise en œuvre du contrôle financier, conformément au chapitre IV et pour l'élaboration de la déclaration finale, conformément au chapitre V du Règlement (CE) N° 438/2001.

Le GCF est formé par un représentant des organes de contrôle de second niveau de chacun des États membres et par un représentant de l'organe indépendant désigné dans chacun de ces États.

Depuis sa constitution jusqu'à la présente phase de développement du programme, la fonction générale du GCF est d'organiser des contrôles des opérations en se basant sur un échantillon approprié en vue plus particulièrement :

- De vérifier le bon fonctionnement des systèmes de gestion et de contrôle mis en place;
- D'examiner de manière sélective, sur la base d'une analyse des risques, les déclarations de dépenses établies aux différents niveaux concernés.

De cette façon, le GCF s'assure qu'avant la fin de cette Initiative Communautaire, au moins 5% des dépenses totales éligibles seront vérifiés sur la base d'un échantillon représentatif des opérations approuvées. De plus, le GCF veille à ce que l'ensemble des points cités dans l'article 11 du Règlement (CE) N° 438/2001 soient vérifiés à travers les contrôles réalisés. Le GCF s'attache aussi à étaler de manière régulière les contrôles tout au long de la période de durée de cette intervention. Concernant la sélection de l'échantillon, il prend en compte ce qui est établi au paragraphe 3 de l'article 10 du Règlement (CE) N° 438/2001.

Au cours de l'année 2006, le GCF a poursuivi ses activités. Les membres du GCF conduisent leurs travaux de façon permanente en ayant recours aux outils informatiques. En 2006, le GCF s'est réuni à Santander dans les locaux du siège du secrétariat commun à la date qui figure dans le chronogramme suivant :

**Tableau 54: Chronogramme des réunions du groupe de contrôle financier 2006**

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
5 <sup>ème</sup> réunion du GCF					29							

Ainsi, au cours de cette année, le GCF a élaboré tout d'abord la sélection de l'échantillon de projets et a par conséquent organisé l'ensemble des audits prévus.

Pour mener à bien ces activités, le GCF a eu recours à des auditeurs externes. Ainsi, après l'approbation des normes de mode opératoire et suite à l'étude et approbation des cahiers des prescriptions techniques et administratifs nécessaires pour la contractualisation de l'assistance technique, le cabinet RSM Audihispana a été retenu. Ce cabinet a été chargé de la réalisation de l'assistance technique pour l'élaboration de l'échantillonnage de projets à contrôler, de la réalisation des audits, des rapports annuels, de la déclaration de fermeture et du rapport complémentaire du Programme INTERREG III B SUDOE, conformément aux Chapitres IV et V du Règlement (CE) N° 438/2001.

Ces procédures se sont déroulées au cours du premier semestre 2006 et la passation de contrat a été réalisée conformément à la législation espagnole le 29 mai 2006.

Après la formalisation du contrat de l'assistance technique, RSM Audihispana a exposé devant le GCF, lors de la réunion du 29 mai 2006, la méthodologie utilisée pour la sélection de l'échantillon et les procédures suivies au terme de la sélection.

Au mois d'octobre 2006, le GCF a approuvé par consultation écrite l'échantillon sélectionné par l'auditeur externe devant faire l'objet des contrôles.

Suite à l'accord sur l'échantillonnage obtenu au cours de cette réunion, le GCF a fourni par écrit des instructions précises à l'auditeur externe pour que celui-ci réalise le travail d'audit conformément au Règlement (CE) N° 438/2001, et ce conformément à l'article 38 du Règlement (CE) N° 1260/1999 du Conseil qui stipule que les États membres sont les responsables de la réalisation des contrôles financiers. Le GCF supervise régulièrement le travail d'audit réalisé par les auditeurs externes.

Concernant le contexte de sélection de l'échantillon, la date de couverture des dépenses a été fixée au 31 décembre 2005, dès lors qu'il existe des informations disponibles jusqu'à cette date.

L'échantillon de projets sélectionnés par le GCF comprend des projets approuvés lors des appels à projets de 2002 et 2004 et il représente aussi l'ensemble des priorités du programme. Ainsi, les projets sélectionnés sont les suivants :

**Tableau 55: échantillon de projets contrôlés dans le cadre de l'article 10 du règlement (CE) n° 438/2001**

ACRONYME	CODE
E-ASLA	SO2/3.2/E41
INNO&COOP	SO/1.3/E35
PASSERELLES LATINES	SO/2.2/F21
ADMITRON	SO/3.2/E15
VIDRO SO	SO/1.3/P21
FEDERES	SO/4.1/F3

Préalablement à la mise en œuvre des contrôles, le GCF a procédé à l'envoi d'une notification formelle de la visite des représentants du cabinet d'audit à tous les partenaires des projets ayant été sélectionnés au mois d'octobre 2006 (**annexe 5.2**). De plus, pour faciliter les travaux, des réunions préalables ont été tenues entre le cabinet d'audit et les correspondants nationaux du programme durant le quatrième trimestre 2006. Dès lors, les audits ont été initiés dans chaque pays au cours de ce quatrième trimestre 2006 par les délégations nationales du cabinet d'audit.

Par ailleurs, au mois de décembre 2006, le cabinet d'audit a contacté les autorités de gestion et de paiement afin de procéder à des contrôles dans les locaux du Ministère des Finances espagnol et du Gouvernement de Cantabrie.

Il est prévu qu'une première version du rapport d'audit soit finalisée au début de l'année 2007.

Conformément à l'article 13 du Règlement (CE) N° 438/2001, le GCF a le devoir d'informer la Commission européenne avant le 30 juin de chaque année de l'application des articles 10 à 12 dudit règlement. Ce rapport annuel se base sur le travail d'audit réalisé l'année antérieure. Au cours de 2006, l'auditeur externe a présenté au GCF le rapport annuel dans les délais impartis. Ce rapport a été envoyé à la Commission européenne pour approbation le 30 juin 2006 (**annexe 5.3**).

## **5.3. Autres contrôles au sein du programme**

### **5.3.1. Activités de contrôle mises en œuvre conformément à l'article 9 du Règlement (CE) N° 438/2001**

Hormis les contrôles prévus dans le cadre des opérations, les contrôles prévus au titre de l'article 9 du Règlement (CE) N° 438/2001 concernant la qualité des systèmes de validation des dépenses et la traçabilité de la piste d'audit relèvent de l'autorité de paiement.

En 2005, ces contrôles n'avaient pas été réalisés, du fait que ces derniers entraînent systématiquement l'interruption de tout paiement. Par conséquent, cette situation aurait mis en danger l'accomplissement de la règle N+2 et aurait porté de graves préjudices au programme.

De surcroît, ce genre de contrôle comporte certaines difficultés : les tâches inhérentes à l'exercice de ce contrôle impliquent que l'autorité de paiement est dans l'obligation de se déplacer au Portugal, en France et au Royaume-Uni pour y procéder, pays dont elle ne connaît pas la réglementation et les lois nationales imposées en la matière.

Le cabinet ARCA CONSORTIUM a été retenu pour la réalisation de ce travail.

Un contrôle a été mené au cours du second semestre 2006 dans le but de mesurer la qualité des systèmes de validation des dépenses établis par les correspondants nationaux. Pour cela, l'information disponible au sein du secrétariat commun et sa cohérence avec les déclarations de dépenses des chefs de file et celles faites par l'autorité de gestion devant l'autorité de paiement ont été également révisées.

Ainsi, au cours de mois de novembre 2006, le cabinet a contacté l'autorité de gestion du programme afin de procéder à ce contrôle dans les locaux du secrétariat commun.

Afin de vérifier la suffisance du système et la piste d'audit, les contrôles ont consisté à examiner les procédures et les systèmes de gestion établis, à savoir les vérifications des certifications des dépenses, ainsi que les protocoles d'action établis par les correspondants nationaux.

Le cabinet poursuit ses travaux dans le but de livrer une première version du rapport au début 2007.

Suite à ces travaux, d'autres contrôles seront effectués auprès des projets au cours des années 2007 et 2008, une fois que ces derniers auront certifié leurs dépenses et avant qu'ils ne reçoivent les paiements respectifs.

### **5.3.2. Activités de contrôles mises en œuvre conformément à l'article 4 du Règlement (CE) N° 438/2001**

Les systèmes de gestion et de contrôle prévoient des procédures pour vérifier la remise des produits et services cofinancés, la réalité des dépenses déclarées. Ils veillent aussi à assurer le respect des conditions établies dans la décision correspondante de la Commission au titre de l'article 28 du règlement (CE) n° 1260/1999 et avec les règles nationales et communautaires en vigueur concernant en particulier, l'éligibilité des dépenses pour le concours des Fonds structurels au titre de l'intervention concernée, les marchés publics, les aides d'État (y compris les règles relatives au cumul des aides), la protection de l'environnement et l'égalité des chances.

Dans les quatre États membres (Espagne, France, Portugal et Royaume-Uni), les procédures prévoient également de garder trace des vérifications d'opérations individuelles sur place. Les dossiers concernés témoignent du travail accompli, des résultats des vérifications et des mesures prises à l'égard des anomalies constatées.

Si les vérifications physiques ou administratives ne sont pas exhaustives, mais si elles ont été effectuées sur un échantillon d'opérations, les dossiers identifient les opérations sélectionnées et décrivent la méthode d'échantillonnage.

Ces contrôles exigent une vérification de toutes les factures pour validation et sont effectués au préalable dans chaque État membre par les Institutions suivantes :

- Le Ministerio de Hacienda, Dirección General de Fondos Comunitarios y Financiación territorial, Unidad de Control y Pagos dans le cas de Espagne ;
- La Région Midi-Pyrénées dans le cas de la France ;
- La Unidade de Coordenação Nacional INTERREG III dans le cas du Portugal ;
- Le Higher Executive officer of the E.U, Unit the Department of Trade, Industry and Telecommunications dans le cas de Gibraltar pour le Royaume Uni.

Également, pendant l'année 2006, l'autorité de gestion a procédé à la contractualisation de l'assistance technique pour la réalisation du contrôle sur la qualité en relation aux procédures et systèmes de validation des dépenses par l'autorité de gestion et le secrétariat commun du programme.

La date de couverture des dépenses a été fixée depuis l'année 2002 jusqu'au 31 septembre 2006, dès lors qu'il existe des informations disponibles jusqu'à cette date.

Le cabinet INFYDE été retenu pour la réalisation de ce travail.

Le cabinet poursuit ses travaux dans le but de produire une première version du rapport au début 2007.

#### **5.4. Problèmes rencontrés dans la gestion de l'intervention**

La gestion d'un programme transnational dans lequel participent quatre États, chacun avec son propre système de fonctionnement, résulte particulièrement complexe.

Ainsi, dans le cas de l'Espagne, la représentation de l'État dans le programme incombe au Ministère des Finances (Ministerio de Economía y Hacienda, DG Fondos Comunitarios) qui assume cette représentation en coordination avec les 17 communautés et les 2 villes autonomes.

En ce qui concerne la France, la Région Midi-Pyrénées représente le pays au sein du programme. Elle est l'une des six régions du Sud-ouest français impliquées dans le programme et travaille en coordination avec les cinq autres Régions et avec la Préfecture de région Midi-Pyrénées comme représentante de l'État.

Pour le Portugal, le système est plus centralisé. L'UCN (Unidade de Coordenação Nacional INTERREG III), rattachée au Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Développement régional assume la représentation, en coordination avec les cinq Commissions de Coordination et de Développement Régional (Comissão de Coordenação e Desenvolvimento Regional) et les deux Régions Autonomes (Açores et Madère).

Finalement, dans le cas du Royaume-Uni, comme le Programme ne concerne que Gibraltar, la représentation est assumée par le Département de Commerce, Industrie, Secrétariat des

programmes de l'Union européenne du Gouvernement de Gibraltar.

Ces différences entre les systèmes légaux et administratifs des divers États membres qui composent le Programme ont été surmontées en partie grâce au travail des organes de gestion, spécialement à travers le contact avec les projets et grâce à l'élaboration des outils d'information et des manuels de procédure administrative et financière du programme SUDOE.

En outre, l'approbation tardive du programme (20 novembre 2001) a induit un certain retard dans son développement et par conséquent dans celui des projets. Néanmoins, et comme indiqué dans les rapports d'exécution précédents, des progrès sont évidents : tous les différents mécanismes et instruments nécessaires au bon fonctionnement du programme ont été élaborés et adoptés dans les meilleurs délais. L'exécution financière est satisfaisante tout comme l'efficacité physique du Programme. Les projets de coopération transnationale dans le cadre du Sud-ouest européen ont produit à cette phase de développement du programme une série d'impacts et de résultats et continuent à travailler en ce sens. En définitive, la création d'une dynamique de coopération entre tous les acteurs de l'espace SUDOE est bien réelle.

Néanmoins, le problème fondamental encore rencontré en 2006 a été le risque permanent que suppose l'application de l'article 31 du Règlement Général (CE) n° 1260/1999 (sur le dégagement d'office des crédits de la part de la Commission européenne à l'issue de la deuxième année suivant celle de l'engagement si aucun paiement n'a été effectué ou si aucune demande de paiement n'a été admissible, règle N+2). Même si sa finalité, en termes généraux, est bien justifiée pour poursuivre des objectifs raisonnables en termes de gestion efficace de l'aide, son application dans le cadre d'un programme transnational est difficile. En effet, ce genre de programme, en comparaison avec les autres programmes opérationnels à caractère national, requiert une gestion singulière.

Malgré cela, comme indiqué dans le chapitre précédent, l'application de la règle N+2 a été une nouvelle fois évitée dans ce présent programme pour l'année 2006.

De plus, il convient de signaler à nouveau qu'en vertu de l'accord atteint au sein du programme, trois langues de travail ont été établies (espagnol, français et portugais). Même si cela peut représenter des difficultés au moment de la communication et de l'emploi de ressources pour pouvoir disposer des différents documents officiels et méthodologiques, cela facilite considérablement une plus grande participation des différents intervenants et

bénéficiaires potentiels. Ainsi l'expérience a démontré que les avantages sont plus nombreux que les inconvénients.

## 5.5. Assistance technique et gestion opérationnelle du programme

### 5.5.1. Sixième comité de suivi

La sixième réunion du comité de suivi du programme INTERREG III B SUDOE s'est tenue à Fuente Dé (Cantabrie, Espagne) le 21 juin 2006 (*annexe 5.4*).

Le comité a compté sur la présence de 22 personnes représentant la Commission européenne, les États membres, les autorités environnementales, l'autorité de gestion et le secrétariat commun. Les assistants se répartissaient comme suit:

**Tableau 56: Assistance au sixième comité de suivi**

	Hommes	Femmes	TOTAL
ESPAGNE	7	6	13
FRANCE	1	4	5
PORTUGAL	1	2	3
ROYAUME UNI	0	0	0
C. EUROPEENNE	0	1	1
TOTAL	9	13	22

Durant cette réunion, un état d'avancement physique et financier du programme a d'abord été présenté par l'autorité de gestion.

Ensuite, le rapport annuel 2005, conçu en respectant la structure et les contenus définis dans les orientations du document de travail de la Commission européenne et dans le Règlement (CE) N° 1260/1999, a été soumis à l'approbation des membres du comité de suivi.

Les résultats d'avancement du programme présentés dans ce rapport d'exécution découlent des informations recueillies auprès des projets suite à la révision du système d'indicateurs établi dans le complément de programmation. Cette révision, approuvée par le comité de suivi, a été menée suite aux recommandations formulées par la Commission européenne et dans les conclusions de l'évaluation intermédiaire. Cette révision avait été formulée dans le but de faciliter une meilleure vision de l'état d'avancement des projets et par conséquent du programme.

Suite aux débats et commentaires de chaque délégation et après que l'autorité de gestion ait précisé que les observations émises seraient intégrées dans le document, le rapport annuel d'exécution 2005 a été approuvé.

L'assistance technique du programme a ensuite été abordée. D'une part, les dépenses réalisées au cours de l'année 2005 ont été examinées. D'autre part, le budget du secrétariat commun pour l'année 2006 a été présenté et approuvé.

Par ailleurs, l'autorité de gestion a exposé un état d'avancement du travail de contrôle de l'article 10 du Règlement (CE) n° 438/2001. Il a été précisé que l'IGAE (Intervención General de la Administración del Estado) était l'organe responsable de ce contrôle. En l'absence de ce dernier, l'autorité de gestion a expliqué le contenu de ce type de contrôles (les contrôles de l'article 10 portent sur un échantillon de projets), et a confirmé leur imminente exécution. De plus, une brève information sur l'état des contrôles mis en œuvre en vertu de l'article 9 a également été communiquée au comité.

Enfin, le plan de communication pour l'année 2006 a été présenté et approuvé. La stratégie suivie pour cette année, et plus généralement pour cette phase de développement du programme, consiste à diffuser et valoriser les résultats obtenus par les projets. Afin de démontrer la plus value de la coopération transnationale et les avancées permises par les projets, plusieurs outils seront développés : un bulletin d'informations (ou newsletter), une base de données contenant les résultats et outils développés par les projets, l'actualisation du site Internet, l'édition d'une publication sur les résultats obtenus et la programmation de séminaires thématiques.

Au final, considérant le niveau de consommation des crédits du programme, le comité de suivi a proposé la possibilité d'étudier le financement de certains projets refusés lors du second appel à projets du fait du manque de disponibilité financière.

Dans cette optique, le comité a demandé au secrétariat commun de procéder à une analyse précise des projets refusés au terme des comités de programmation, pour voir lesquels, parmi ceux-ci, présentent un partenariat stable et durable, de sorte à faire une reprogrammation de FEDER en automne et d'éviter, dans la mesure du possible, de perdre les fonds non exécutés. Il est demandé à ce que la sélection se fasse dans le cadre d'un comité de programmation dûment réuni et non par consultation écrite.

En dernier lieu, dans le cadre de la coopération territoriale pour la prochaine période de programmation 2007-2013 et particulièrement pour le cas de l'espace Sud-ouest européen, plusieurs informations ont été avancées.

Dans l'attente de la publication des règlements par la Commission et sans savoir exactement quelle allait être la contribution financière au programme, il a été indiqué que le groupe de travail constitué à cet effet discuterait prochainement des priorités et des contenus du nouveau programme, étant donné que l'objectif fixé était de pouvoir disposer d'un premier projet de texte au mois d'octobre.

#### **5.5.2. Consultations au comité de programmation**

En vertu des compétences qui lui ont été attribuées au chapitre 5.2 du P.I.C et dans l'article 7 de l'Accord d'octroi d'aide FEDER signé entre les chefs de file des projets approuvés et l'autorité de gestion, le comité de programmation a examiné, au cours de l'année 2006, des demandes de modifications des projets à l'occasion de **5 consultations** par voie écrite (lancées successivement aux mois de février, mars, juillet, octobre et décembre).

Sur la base de ces premières informations, il convient de remarquer que les projets continuent d'avoir besoin de manière fréquente de modifier un ou plusieurs aspects de leur contrat initial. Le tableau ci-dessous indique la répartition des demandes en fonction du type de modifications autorisées par le programme.

**Tableau 57: Récapitulatif des consultations au comité de programmation - année 2006**

PRIORITÉ	MESURE	NOMBRE DE PROJETS DEMANDEURS	TYPE DE MODIFICATIONS SOLLICITÉES			
			PARTENARIAT	CALENDRIER	CADRE FINANCIER*	CONTENU
1	1.1	1			1	
	1.2	1		1		
	1.3	6		5	2	1
2	2.1	1		1	1	
	2.2	7	3	2	3	1
	2.3	2		2		1
3	3.1	1		1	1	1
	3.2	7	1	5	3	3
4	4.1	3	1	2		
<b>TOTAL</b>		<b>29</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>7</b>

(\*) (hors modifications de la répartition annuelle, conséquence des modifications du calendrier)

Sur les 76 projets approuvés pour l'ensemble du programme, **25 au total ont sollicité des modifications** : 8 correspondant au 1<sup>er</sup> appel à projets et 17 au 2<sup>nd</sup> appel à projets.

Le décalage entre ce chiffre et le total de demandes examinées indiquées dans le tableau ci-dessus, à savoir 29, vient du fait que certains projets ont présenté plus d'une demande à différents moments de l'année. Ainsi les projets VIA LACTEA, AQUA-CONTROL, TIC-PYME, et VILLES NEUVES ont été inscrits dans deux consultations.

La majorité des demandes présentées concernent des modifications du calendrier des projets, qui pour la plupart s'accompagnent logiquement d'une modification de la répartition du budget par annualité (celle-ci n'étant pas considérée comme une modification substantielle du cadre financier, à proprement parler).

Ainsi, sur les 29 demandes examinées, 19 ont uniquement concerné un allongement de la durée totale des projets (soit 65,5%). Ce type de modification a été présenté en majorité par des projets approuvés lors du 2<sup>nd</sup> appel à projets (15 projets exactement) ce qui semble logique compte tenu de l'avancement du programme. En ce qui concerne le nombre de mois supplémentaires sollicités, il s'échelonne suivant les cas entre 3 et 12 mois et la moyenne se

situé entre 5 et 6 mois. En 2006, trois projets ont sollicité une prorogation supérieure à 6 mois (PLACA 4 S, LEGUMSOE et TERRITORIA).

Pour 11 de ces demandes, les modifications sollicitées ont porté simultanément sur plus d'un aspect :

- 3 à la fois sur le partenariat, le cadre financier et le contenu ;
- 3 au niveau du partenariat et du cadre financier ;
- 4 concernaient à la fois le calendrier et le contenu ;
- et 1 dernier au niveau du calendrier et du contenu.

Enfin, 3 demandes ont porté sur des modifications du cadre financier uniquement et 2 à des changements au niveau du contenu.

Par rapport au bilan fait en la matière pour l'année 2005, les évolutions les plus importantes sont les suivantes :

- réduction significative du nombre total de demandes de modifications sollicitées par les projets qui s'élevait alors à 38 ;
- les projets du 1<sup>er</sup> appel à projets sont à présent moins nombreux à faire ce type de demande (8) ce qui est tout à fait normal dans la mesure où une majorité d'entre eux ont atteint leur date de finalisation physique ;
- l'augmentation la durée totale du projet reste la demande la plus fréquente.

### **5.5.3. Assistance à d'autres évènements**

#### **5.5.3.1. Séminaires *INTERACT***

**Task-force meeting « Analysis of tools and methods identified in the management of Interreg III B & IIIC programmes 2000-2006 », Valencia, 2-3 octobre 2006.**

En octobre 2006, des membres de l'autorité de gestion ont assisté à Valencia à une réunion convoquée par le Point Tool Box du programme *INTERACT* « Analysis of tools and methods identified in the management of Interreg IIIB & IIIC Programmes 2000-2006 ».

Ces deux journées ont été organisées autour de 6 sessions de travail qui ont abordé respectivement les points suivants: comment obtenir une qualité plus élevée dans la génération de projets ; comment faciliter la gestion des projets; comment adapter les exigences de gestion au niveau des projets et des programmes; comment optimiser la gestion du programme ; comment insérer des pays tiers dans les programmes INTERREG; et finalement comment optimiser la visibilité des résultats des programmes. Dans chaque session, les discussions ont été engagées suite à des témoignages de participants.

Cette réunion a permis d'échanger les bonnes pratiques et outils développés mis en œuvre pour la gestion des programmes dans chaque espace de coopération et d'envisager leur consolidation portant sur la préparation des nouveaux programmes de coopération territoriale dans le cadre de la prochaine période de programmation.

#### ***5.5.3.2. Réunions organisées par les projets approuvés***

##### **PIRENE III, réunion du comité technique du projet, Toulouse, le 6 mars 2006**

C'est à l'occasion de cette réunion que le partenariat a engagé la phase opérationnelle du projet. Après une présentation par le Gouvernement de l'Aragon du bilan de la phase de développement précédente, à savoir le projet PIRENE II, les partenaires ont rappelé à tour de rôle les objectifs et le contenu des actions dont ils assurent le pilotage et communiqué leur état d'avancement. Dans le cadre du point de la journée consacré aux modalités de fonctionnement interne du projet, un représentant du secrétariat commun a rappelé les principales règles de gestion administrative et financière d'un projet de coopération transnationale.

##### **R.E.P.A.R.T.I.R. +, Séminaire "Le devenir des coopérations transnationales et interrégionales dans les domaines de l'économie, de l'innovation et de la recherche pour les régions de l'espace SUDOE, Toulouse, le 18 décembre 2006.**

Ce séminaire de clôture du projet a permis aux partenaires de présenter les résultats atteints par leur coopération et d'envisager les possibilités de coopérations futures. Les débats ont permis de mettre en exergue les activités qui ont le mieux répondu aux objectifs fixés initialement par le partenariat ainsi que celles qui n'ont pas permis d'atteindre les réalisations espérées. Dans un second temps, une discussion a été organisée autour des possibilités et de la façon dont devraient se mettre en place la politique de coopération transnationale au sein de l'espace SUDOE durant la période 2007-2013. Deux personnes de l'autorité de gestion et une personne du secrétariat commun ont assisté à ce séminaire.

### **5.5.3.3. Autres manifestations**

#### **INTERREG III LEGACY, Building future interregional cooperation on projects networking, Comité des régions, 5 avril 2006**

Ce séminaire avait pour objectif de débattre des acquis des 3 volets des programmes INTERREG de la période 2006-2006. Plusieurs projets ont d'abord été conviés à présenter leurs actions et surtout le bilan de leurs expériences acquises dans le développement de la coopération. A ce titre, deux projets du programme SUDOE ont été présentés, à savoir CIUMED et VALUO. Suite à ces présentations, six programmes INTERREG ont été exposés aux participants, dont le programme INTERREG III B SUDOE. La dernière partie du séminaire envisageait la période de programmation 2007-2013, notamment un état d'avancement de l'élaboration de la réglementation. La conclusion principale de ce séminaire a fait ressortir le véritable succès que représente l'initiative communautaire INTERREG. Mais un bémol a été rajouté car les débats ont mis l'accent sur l'obligation d'apporter des améliorations importantes au niveau de la gestion administrative des programmes et des projets cofinancés par le FEDER. Une personne du secrétariat commun a participé à ce séminaire.

## **5.6. Mesures adoptées pour garantir la publicité de l'intervention**

Les actions de diffusion et de communication mises en œuvre par le Programme INTERREG III B SUDOE au cours de l'année 2006 correspondent aux lignes d'actions définies dans le plan de communication présenté pour approbation chaque année lors du comité de suivi.

En 2006, plusieurs actions marquant une forte activité au sein du programme ont été menées à bien. Certaines s'inscrivent dans la continuité des actions engagées lors des années précédentes et d'autres ont consisté à la mise en place de nouveaux outils de diffusion du programme et des résultats atteints par les projets approuvés.

Étant donné la phase dans laquelle se trouve le programme, les actions de communication entreprises sont majoritairement dirigées à l'heure actuelle vers le public le plus large, puisque les actions et les informations diffusées concernent les résultats obtenus au cours de ces quatre années de coopération transnationale par le programme en général et par les projets en particulier.

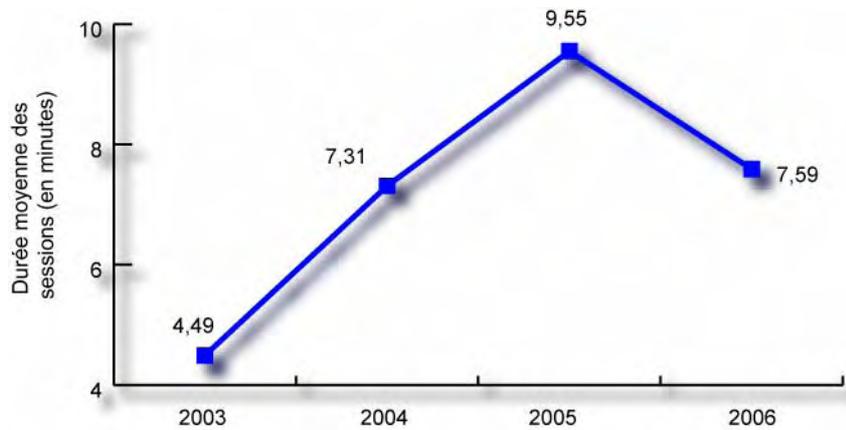
Le bilan suivant des actions de communication entreprises au cours de l'année 2006 abordera ainsi la fréquentation du site Internet du programme, l'édition du second volume de la publication présentant les 27 projets approuvés du second appel à projets, la mise en place du bulletin d'information du programme, appelé newsletter « SUDOE NEWS » et enfin le séminaire à mi-parcours « Bilan et perspectives du Programme INTERREG III B SUDOE ».

### **5.6.1. Le site Internet du programme**

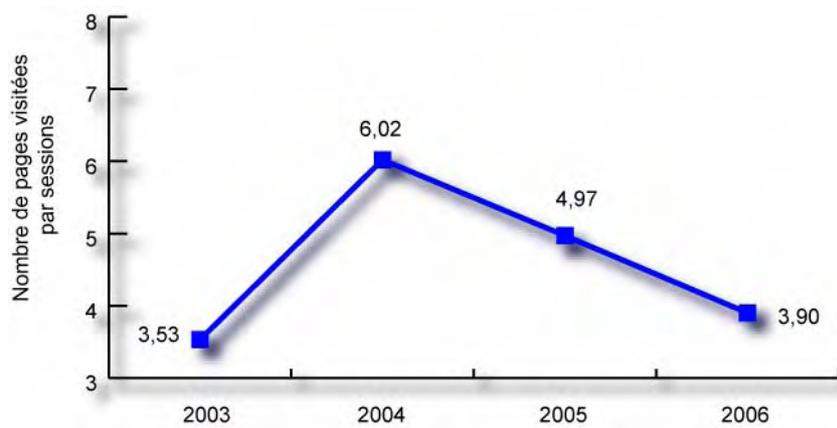
Défini comme étant la « vitrine » du programme, le site internet [www.interreg-sudoe.org](http://www.interreg-sudoe.org) a continué en 2006 à occuper cette fonction.

Les trois graphiques présentant les principales statistiques nécessaires pour apprécier la fréquentation de l'outil internet pour l'année 2006 doivent être analysés de façon parallèle.

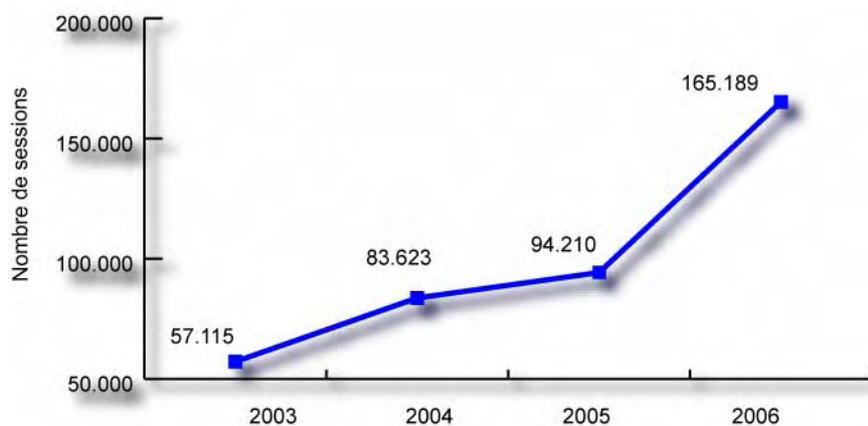
**Graphique 18: Durée moyenne des sessions (en minutes) de 2003 à 2006**



**Graphique 19: Nombre de pages visitées par sessions de 2003 à 2006**



**Graphique 20: Nombre de sessions de 2003 à 2006**



En effet, malgré une baisse enregistrée dans la durée moyenne des sessions (graphique 18) d'une part et de la moyenne du nombre de pages visitées (graphique 19) d'autre part, le nombre de sessions a nettement augmenté au cours de l'année 2006 pour atteindre le chiffre de 165 189 sessions (graphique 20). Cette situation, combinant à la fois deux moyennes baissant légèrement contre une hausse notoire, s'explique par le fait que comme signalé antérieurement, l'année 2006 est la seule depuis 2002 à ne pas avoir connu de lancement d'appel à projets. Par conséquent, moins de pages du site Internet sont visitées et la durée moyenne des sessions est moins élevée, du fait de l'absence d'informations concernant les modalités de l'appel à projet d'une part et les résultats des comités de programmation d'autre part. Toutefois, la hausse du nombre de sessions s'explique par le fait que les différents publics utilisent le site Internet comme principale source d'information pour connaître l'actualité du programme et des projets. Ce fait s'avère lors des contacts téléphoniques avec les différents publics cibles qui indiquent avoir cherché préalablement l'information sollicitée sur le site Internet.

Concernant l'Extranet, (partie réservée aux bénéficiaires du Programme ainsi qu'aux organes de gestion), l'année 2006 n'a pas connu de variation quant à son nombre d'utilisateurs, par rapport à 2005. Ainsi, 649 personnes disposent d'un profil d'accès personnalisé leur permettant de télécharger les documents normalisés disponibles dans les trois langues du programme pour la gestion administrative et financière du projet (profils chefs de file et partenaires) et pour le suivi du Programme SUDOE (profil correspondants nationaux, autorité de gestion et secrétariat commun). Les personnes enregistrées dans l'Extranet se répartissent donc selon les 4 catégories suivantes :

- 76 personnes sont enregistrées dans le profil chef de file ;
- 542 personnes ont un profil partenaire ;
- 22 personnes disposent d'un profil correspondant national ;
- 9 personnes ont accès à l'Extranet à travers un profil autorité de gestion et secrétariat commun.

En 2006, le site Internet a continué à offrir au public en général l'ensemble des informations concernant les projets et le programme.

### **5.6.2. La publication « Les projets approuvés », volume II**

Selon le même modèle adopté pour la publication présentant les 49 projets approuvés lors du premier appel à projets et de l'appel à projets extraordinaire, éditée et diffusée en 2005 (voir rapport annuel d'exécution 2005), un second volume préparé au cours du second semestre 2005 a été publié en janvier 2006.

Le second volume de cette publication présente les 27 projets approuvés suite au second appel à projets lancé en 2004 (**annexe 5.5**). Les chefs de file ont également été sollicités pour concevoir cette édition puisqu'il leur a été demandé de fournir le logotype de leur projet ainsi qu'une illustration représentant au mieux le thème d'action de leur partenariat. Chaque projet fait l'objet d'une fiche synthétique présentant le partenariat, le budget et le calendrier d'exécution du projet. Elle est illustrée par une carte de localisation des partenaires. La description du projet propose l'objectif général ainsi que la présentation des principales réalisations qui ont été prévues. Cette publication est rédigée à partir des informations contenues dans les formulaires de candidature.

Cet ouvrage a été réalisé dans les trois langues du programme et édité à 3 000 exemplaires (1 000 exemplaires dans chaque langue). Cette publication a également été distribuée auprès d'un large public constitué par les États membres du SUDOE (administrations locales, régionales et nationales, collectivités territoriales, Conseils économiques et sociaux, organismes consulaires) et de l'Union européenne (Commission et autres Institutions européennes, députés européens du SUDOE, associations européennes, bureaux de représentation des régions du SUDOE à Bruxelles, Programme INTERACT et autres secrétariats communs des programmes INTERREG III B).

Cette publication complète l'offre d'information et de diffusion des projets approuvés et permet d'amener cette information non seulement auprès d'un public élargi mais aussi sur les lieux mêmes des séminaires et autres événements fréquentés par le public au sein et au-delà de l'espace SUDOE.

### **5.6.3. La newsletter «SUDOE NEWS »**

Prévu et envisagé depuis le début de la mise en œuvre du programme, le premier numéro bulletin de liaison du programme SUDOE a été conçu en 2006. Disposant d'un grand nombre d'informations relatives aux résultats atteints par les projets, la newsletter a été choisie comme étant le principal vecteur pour diffuser ces informations.

Cette newsletter est disponible en 4 langues : anglais, espagnol, français et portugais. Elle est éditée en version papier en 1 800 exemplaires (650 en espagnol, 650 français, 300 portugais, 200 anglais). Ces exemplaires sont envoyés aux mêmes destinataires que ceux mentionnés pour la publication sur les projets approuvés (voir paragraphe antérieur). Mais pour une plus grande diffusion, elle peut également être téléchargée au format « pdf » sur le site Internet du programme SUDOE dans la partie « Le programme / newsletters ».

Ce bulletin est composé de 12 pages comportant 4 parties constituant la structure de base de l'ensemble des numéros (**annexe 5.6**).

- **L'éditorial** : il est rédigé par chaque État membre, de façon rotatoire.
- La première grande partie intitulée « **Les nouvelles du Programme** » propose les faits marquants du programme au cours des derniers mois. A titre d'exemple, c'est dans cette partie que sont publiées les informations concernant les décisions prises par le comité de suivi, les résultats des comités de programmation, les indicateurs du programme, etc.
- La seconde grande partie est consacrée aux « **nouvelles des projets** ». Les projets ayant clôturé leurs activités font l'objet d'un article décrivant leurs réalisations. Un entretien avec le chef de file est généralement mené et figure dans chaque article.
- La dernière partie constitue la seconde page de couverture et propose la liste des « **contacts** » des organes de gestion du programme SUDOE. Cette page demeure inchangée dans l'ensemble des numéros. C'est également sur cette page qu'apparaissent les informations concernant l'édition de la newsletter, notamment le numéro du dépôt légal qui lui a été attribué pour les 4 versions disponibles.

Enfin, cette newsletter a dans la mesure du possible une fréquence trimestrielle. Elle englobe les nouvelles d'un trimestre dans son intégralité et elle est publiée, éditée et diffusée le mois suivant ce trimestre.

En 2006, deux numéros ont été édités et distribués et un troisième numéro était en préparation pour englober les troisième et quatrième trimestres. Les différents numéros édités demeurent disponibles sur le site Internet du Programme dans les 4 langues.

#### **5.6.4. Le séminaire « Bilan et perspectives du Programme INTERREG III B SUDOE »**

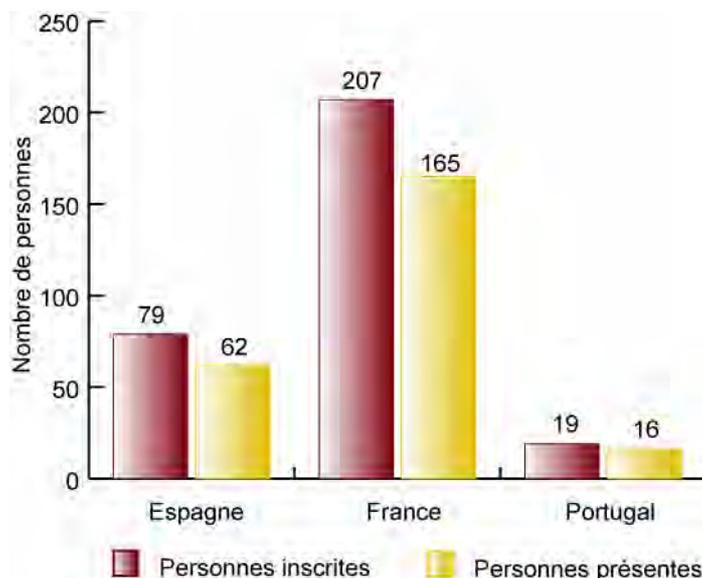
Ce séminaire, initialement programmé au cours du quatrième trimestre 2005, s'est déroulé au début de l'année 2006 pour des raisons de calendrier. Le programme étant à une étape charnière de son déroulement, les organes de gestion ont jugé opportun d'organiser un événement marquant les réalisations accomplies jusqu'à cette période.

Préparé au cours du second semestre de 2005 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées et de la Préfecture de région Midi-Pyrénées, le séminaire à mi-parcours du Programme INTERREG III B SUDOE s'est donc déroulé au siège de la Région Midi-Pyrénées à Toulouse les 18 et 19 janvier 2006.

L'objectif de ces deux journées était de rassembler les bénéficiaires finals de l'initiative ainsi que l'ensemble des acteurs et entités impliqués dans le développement et la mise en œuvre de la coopération transnationale afin de débattre des résultats obtenus et d'envisager les grandes lignes de la coopération au sein de l'espace Sud-ouest européen pour la période de programmation 2007-2013.

##### **5.6.4.1. Les invitations et la diffusion**

La communication sur ce séminaire s'est réalisée selon deux voies complémentaires. Tout d'abord, une lettre d'invitation cosignée par le Président de la Région Midi-Pyrénées et le Préfet de région Midi-Pyrénées a été envoyée à la Commission européenne, aux États membres du SUDOE, aux Régions et Communautés autonomes du SUDOE, aux Conseils économiques et sociaux du SUDOE, aux autorités environnementales du SUDOE, aux députés européens du SUDOE, aux organes de gestion du programme, aux bénéficiaires finals. Par ailleurs, l'annonce de ce séminaire a été diffusée sur plusieurs sites Internet. Cette information figurait sur le site Internet du Programme INTERREG III B SUDOE ainsi que sur celui de la Région Midi-Pyrénées et l'information avait également été intégrée sur le site Internet de la DG REGIO dans la rubrique « événements » (*annexe 5.7*).

**Graphique 21: Personnes inscrites et présentes au séminaire de Toulouse, janvier 2006**

Au final, 305 inscriptions ont été enregistrées, parmi lesquelles figuraient 207 personnes des 6 régions du Sud-ouest français, 79 personnes de l'Espagne, 19 personnes du Portugal. Ainsi, 80 % des personnes inscrites ont participé à ce séminaire puisque 243 participants ont été comptés, dont 165 personnes pour la France, 62 personnes pour l'Espagne et 16 personnes pour le Portugal.

Le séminaire a été animé par 30 personnes des organes de gestion du programme, dont 2 personnes représentant la Commission européenne, 17 personnes représentant les quatre États membres du SUDOE (2 pour l'Espagne, 12 pour la France, 2 pour le Portugal et 1 pour Gibraltar), 5 personnes représentant l'autorité de gestion et 6 personnes du secrétariat commun.

Au total, ce sont donc 273 personnes qui ont assisté à ce séminaire.

#### **5.6.4.2. Le programme du séminaire**

Étant intitulé « Bilan et perspectives », le programme de ce séminaire s'est déroulé selon ces deux axes. La partie « bilan » a occupé la première demi-journée alors que les « perspectives » ont été abordées au cours de la seconde demi-journée (**annexe 5.8**).

Après les allocutions d'ouverture du séminaire prononcées par les représentants de la Région Midi-Pyrénées, de la Commission européenne et de l'autorité de gestion,

l'introduction de la partie « bilan » a été engagée à travers la présentation d'une étude commandée par la Préfecture de région Midi-Pyrénées et intitulée « Analyse des projets du Sud-ouest européen au regard des priorités du nouvel objectif 3 ». Suite à cet exposé, les participants ont été invités à rejoindre les trois ateliers parallèles auxquels ils s'étaient inscrits au préalable.

Ces ateliers portaient sur trois thématiques de coopération définies par la Commission européenne pour la période 2007-2013 :

- Atelier 1 : « recherche, innovation, industrie » ;
- Atelier 2 : « environnement, ressources naturelles et prévention des risques » ;
- Atelier 3 : « accessibilité et TIC ».

Ces ateliers étaient également construits selon les axes de bilan et perspectives. Il avait été demandé à des projets en cours d'exécution de faire part de leur expérience tout en évoquant les thèmes à aborder dans les futures actions de coopération à engager. Les projets qui ont participé à ces ateliers sont :

- Atelier 1 : projets REPARTIR/ REPARTIR + et SURTEC/AVANTEC ;
- Atelier 2 : projets AQUA CONTROL, PORTS NETS et TERRISC ;
- Atelier 3 : projets CERDIGSEG, EATLASUDOE et PIRENE II/III.

Par ailleurs, ces ateliers étaient co-présidés par des experts des thématiques proposées qui ont d'une part animé les débats et d'autre part rendu compte des discussions lors de la séance plénière du jour suivant.

Suite à ces restitutions, un débat a été engagé avec la salle. Il s'est ensuite prolongé au cours de la table ronde qui portait sur les perspectives de la coopération au sein de l'espace SUDOE, avec comme question centrale « Quelle problématique pour les régions face à l'avenir de la coopération transnationale ? ». Au cours de cette session, les représentants de la Commission européenne et des quatre États membres du SUDOE ont exprimé leur point de vue sur cette question.

Les débats de ces deux journées ont mis l'accent sur la réussite notable du programme et des projets du SUDOE qu'il convient de consolider et amplifier lors de la période de programmation 2007-2013. Les intervenants ont souligné que les acquis et les résultats obtenus jusqu'alors devront être mis à profit des grands thèmes définis par les règlements, à

savoir, la recherche, le développement et l'innovation en lien avec les PME, la gestion des risques naturels et enfin l'accessibilité. Par ailleurs, une conclusion essentielle et partagée par tous a émané des discussions : dans un souci d'efficacité, il conviendra de mettre en place une gestion plus simplifiée du programme et des projets, à la fois sur le plan administratif et financier. Au terme de ce séminaire, les représentants des États membres présents ont annoncé la constitution d'un groupe de travail pour préparer le futur programme de coopération transnationale au sein de l'espace SUDOE.

## **ANNEXES**

- 5.1 Exemples des informations disponibles dans l'application FONDOS 2000
- 5.2 Exemple de lettre de notification des contrôles envoyée aux partenaires sélectionnés
- 5.3 Rapport annuel de l'article 13 du Règlement (CE) n° 438/2001
- 5.4 Projet de compte-rendu du comité de suivi du 21 juin 2006 à Fuente Dé (Cantabrie, Espagne)
- 5.5 Extrait du second volume de la publication présentant les 27 projets approuvés lors du second appel à projets 2004
- 5.6 N° 1 et 2 de la newsletter du programme « SUDOE NEWS »
- 5.7 Annonce du séminaire de Toulouse sur le site Internet Inforegio
- 5.8 Programme du séminaire « Bilan et perspectives », Toulouse – 18 et 19 janvier 2006

## **6. MESURES MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES**

Les actions exécutées à travers cette programmation ont appliqué les dispositions des Traités et de la réglementation communautaire adoptée ainsi que les dispositions des politiques communautaires en respectant, comme priorité, la réglementation communautaire en matière d'environnement, de passation de contrat, d'information et de publicité, de compétence, de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'égalité des chances et d'emploi.

### **6.1. Réglementation environnementale**

Comme il est établi dans le PIC et dans le complément de programmation, les opérations cofinancées par les Fonds structurels doivent être cohérentes avec les principes et les objectifs de développement durable et de protection et d'amélioration de l'environnement prévus au Traité constitutif de l'Union européenne et figurant dans le "Programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable" ainsi qu'avec les engagements pris par l'Union européenne dans le cadre des accords internationaux.

Outre le respect de la politique et de la réglementation communautaire en matière d'environnement, les actions cofinancées par ces Fonds doivent contribuer à un développement durable à travers l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques, conformément à ce qui est stipulé dans l'article 6 du Traité d'Amsterdam.

Par ailleurs, le Règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin, qui établit des dispositions générales sur les Fonds structurels, dispose dans son article 1 que la mission de l'Union européenne est de promouvoir un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, de l'emploi et des ressources humaines et la protection et l'amélioration de l'environnement. Mais il recueille aussi dans son article 2 le mandat contenu dans l'article 6 du Traité d'Amsterdam en disant que "La Commission et les États membres veilleront à ce que la protection de l'environnement s'intègre dans la définition et l'application de l'action des Fonds".

De même, ils doivent respecter la réglementation communautaire en matière d'environnement.

L'un des principes de base qui doit informer toute politique environnementale est celui de la prévention. En ce sens, la Directive 85/337/CEE du Conseil, du 27 juin, relative à l'évaluation des répercussions de projets déterminés sur l'environnement, a représenté l'instrument juridique qui apportait la meilleure réponse à ce besoin.

A posteriori, la Directive 97/11/CE du Conseil, du 3 mars qui modifie la Directive 85/337/CEE, a introduit diverses dispositions destinées à éclaircir, compléter et améliorer les normes relatives au procédé d'évaluation.

Ensuite la Directive 2001/42 du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des effets de plans déterminés et de programmes sur l'environnement, a été approuvée.

L'environnement a été pris en compte dans le programme INTERREG III B Sud-ouest européen sur deux aspects : l'un, horizontal car pris en compte dans toutes les priorités et mesures du PIC et l'autre, vertical, dans la priorité 2 " Gestion du patrimoine culturel et naturel et promotion de l'environnement " et plus particulièrement dans la mesure 2.1 « préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau : actions relatives à la protection de l'environnement, notamment résultant de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention », en incorporant dans ce cadre de nombreux domaines d'intervention.

En général, les priorités et les mesures conçues dans le programme continuent aujourd'hui à être en vigueur, en observant l'évolution et les tendances qui ont accompagné la politique environnementale communautaire. Ainsi, tous les domaines d'action prioritaires dans le Sixième Programme d'action en matière d'environnement (changement climatique, biodiversité, environnement et santé, ainsi que gestion durable des ressources et des résidus) sont plus ou moins représentés dans le PIC.

## 6.2. Réglementation en matière de marchés publics

L'exécution de ce programme a respecté ce qui est établi au Règlement CEE n° 4253/88, modifié par le Règlement (CEE) n° 2082/93, sur les normes communautaires de marchés publics.

Les adjudications de marchés publics ont été réalisées conformément à la Loi de Contrats des Administrations Publiques dont le texte refondu a été approuvé par le Royal Décret Législatif 2/2000 du 16 juin et qui a été développé par le Règlement Général approuvé par le Royal Décret 1098/2001 du 12 octobre et par la Loi 48/1998 du 30 décembre sur procédés de passation de contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications qui supposent la transposition des Directives communautaires en matière de marchés publics :

- Directive 93/36/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics d'approvisionnements, modifiée par la Directive 97/52/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre.
- Directive 93/37/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics de travaux, modifiée par la Directive 97/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre.
- Directive 92/50/CEE du Conseil du 18 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics de services, modifiée par la Directive 97/52/CE déjà citée.
- Directive 93/38/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications, modifiée par la Directive 98/4/CE du PE et du Conseil du 16 février.

De même, la gestion générale des ressources par l'autorité de gestion, en tant qu'administration publique régionale, est régie par la Loi 5 de 2005 de « Presupuestos Generales » de la Communauté Autonome de Cantabrie pour l'année 2006 qui établit les principes de gestion budgétaire des dépenses et de marchés publics et particulièrement les formes d'exercice de contrôle interne de la gestion économique et financière.

### **6.3. Soutien à l'égalité des chances entre hommes et femmes**

Le Traité d'Amsterdam et la Stratégie Européenne sur l'Emploi, avec les nouveaux règlements des Fonds structurels, proposent une intégration horizontale en matière d'égalité des chances. En conséquence, cette priorité figure dans presque tous les axes prioritaires du programme et dans le complément de programmation.

### **6.4. Contribution de l'intervention à la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).**

Le Traité d'Amsterdam inclut pour la première fois un Titre dédié à la politique pour l'emploi et les lignes fondamentales d'une stratégie de coordination des politiques nationales de l'emploi sont définies : la Stratégie Européenne pour l'Emploi. Le Conseil du Luxembourg met en œuvre la stratégie conçue par le Traité d'Amsterdam en définissant les dix neuf premières Directrices pour les politiques d'emploi des États membres, basées sur quatre piliers essentiels d'action prioritaire.

Ce cadre configure une stratégie d'emploi au niveau européen qui situe l'occupation au centre de l'attention de la politique de l'Union européenne et qui s'articule comme un processus cyclique annuel, réalisé à tour de rôle, de coordination, de planification, de suivi, d'évaluation et de réadaptation des politiques nationales d'emploi.

Ce Cadre Politique de Référence établit trois stratégies de développement des ressources humaines:

- Encourager des mesures pour la création de postes de travail en contribuant à la diminution des taux de chômage et à l'augmentation du taux d'activité ;
- Lutter contre toutes les formes de discrimination au moment de l'accès au marché du travail afin de réduire les déséquilibres existants dans la population active ;
- Encourager la valorisation des ressources humaines en leur donnant une qualification adéquate et en améliorant leur adaptabilité aux exigences du marché de travail.

Par ailleurs, ces stratégies ont trois principes d'action comme outils:

- Essor croissant des politiques actives ;

- Option maintenue pour le dialogue social et institutionnel ;
- Implication décidée envers la Stratégie Européenne pour l'emploi.

A leur tour, les stratégies présentes ne sont pas conçues comme des compartiments étanches qui encadrent des lignes d'intervention différenciées du FSE. Au contraire, elles coïncident, avec le reste des Fonds structurels, dans un effort pour améliorer les conditions de vie, pour lutter contre toutes les formes de discrimination et pour promouvoir un développement économique et social durable.

## **6.5. Cohérence avec d'autres politiques**

Toutes les actions réalisées pendant la période 2006 dans le PIC INTERREG III B et financées avec des Fonds structurels ont maintenu le principe de cohérence par rapport aux actions et politiques communautaires, y compris celles correspondantes aux réglementations des marchés publics, à la protection et l'amélioration de l'environnement, à l'élimination de différences et à l'encouragement de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans la pratique, les mesures mises en œuvre pour garantir le respect des politiques communautaires se développent à deux périodes différentes. Tout d'abord, lors la réception de la demande d'aide à chaque appel à projets. Au moment de l'instruction, une première analyse est faite sur la base de ce qui est indiqué dans le formulaire de candidature pour savoir si les actions prévues sont conformes ou non à la loi et aux traités communautaires d'une part. D'autre part, si ces actions respectent ou non la législation communautaire en matière de marchés publics, d'environnement et d'égalité des chances. Dans une phase plus avancée de l'instruction, est à nouveau vérifiée la conformité des actions du projet avec la politique régionale communautaire, spécialement en ce qui concerne à la protection de l'environnement et à la promotion de l'égalité des chances.

Ensuite, lorsque le projet développe ses activités, les rapports d'exécution que remettent les chefs de file des projets au secrétariat commun constituent une autre source d'information permettant de vérifier dans quelle mesure l'accomplissement des politiques communautaires est effectif ou non. De cette façon, ces rapports contiennent les informations suivantes:

- Celles relatives à la passation de marchés publics des biens, équipements et services (date d'adjudication du marché, instance décisionnelle et nombre total

d'entreprises consultées, entreprise bénéficiaire, type d'opération, durée du marché, montant du marché) ;

- Celles relatives aux documents de publicité, d'information et de diffusion réalisés (type de support, objectif, publics cibles, résultats) ;
- Celles relatives aux activités d'information et de diffusion organisées (date, lieu (ville et pays), objet, nombre total de participants, répartition par sexe, répartition par pays) ;
- Celles relatives à l'égalité des chances ;
- Celles relatives à la contribution des projets à la conservation et promotion de l'environnement ;

A cela, sont ajoutés les différents contrôles qui ont été réalisés conformément à ce stipulé dans l'article 4 du Règlement (CE) n° 438/2001 de la Commission. Ces contrôles ont été effectués dans chacun des États membres qui participent au programme. Ils vérifient également le respect en matière de passation de marchés publics, de protection de l'environnement et de l'égalité des chances.

Une ultime vérification est celle réalisée dans le cadre de l'article 10 du même règlement, et qui, comme indiqué dans les chapitres précédents, s'est déroulée au cours de l'année 2006.

## LISTE DES CARTES

Carte 1: La localisation des entités impliquées dans les 76 projets approuvés .....	13
---	----

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Répartition des projets approuvés par priorités et mesures .....	9
Graphique 2: La transnationalité des partenariats des projets approuvés .....	11
Graphique 3: La nationalité des chefs de file des projets approuvés .....	11
Graphique 4: Participation par région des institutions dans les projets approuvés .....	12
Graphique 5: répartition des partenaires impliqués dans les projets selon leur catégorie .....	14
Graphique 6: répartition des projets terminés et en cours d'exécution par priorités et mesures au 31 décembre 2006 .....	15
Graphique 7: durée des phases d'exécution des 76 projets approuvés .....	16
Graphique 8: Pourcentage de consommation de la priorité pendant l'année 2006 (en relation au budget total du Programme 2000-2006) .....	106
Graphique 9: Pourcentage de consommation de la priorité pendant la période 2000-2006 (en relation au budget total du programme 2000-2006) .....	106
Graphique 10: Pourcentage d'exécution par priorités - relation avec la moyenne du programme (période 2000-2006) .....	106
Graphique 11: Dépenses déclarées pour chaque annualité (2003-2006) .....	108
Graphique 12: Rythme d'exécution financière du Programme – pourcentage d'exécution financière cumulé en fonction de la programmation financière du Programme cumulé pour chaque année .....	109
Graphique 13: Absorption des ressources selon le moment du calcul .....	112
Graphique 14: Degré d'accomplissement - règle « N+2 » 2006 .....	116
Graphique 15: Nombre de paiements effectués par l'autorité de paiement (selon leur nature et année de paiement) .....	120
Graphique 16: Paiements selon le numéro de paiement intermédiaire ou solde (en %) 2001-2006 .....	127
Graphique 17: Paiements selon le numéro de paiements intermédiaires ou solde (en %) 2006 .....	128
Graphique 18: Durée moyenne des sessions (en minutes) de 2003 à 2006 .....	158
Graphique 19: Nombre de pages visitées par sessions de 2003 à 2006 .....	158
Graphique 20: Nombre de sessions de 2003 à 2006 .....	158
Graphique 21: Personnes inscrites et présentes au séminaire de Toulouse, janvier 2006 .....	163

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Proposition de reprogrammation (FEDER) .....	7
Tableau 2: Liste des projets approuvés - mesure 1.1 .....	22
Tableau 3: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.1 .....	23
Tableau 4: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.1 .....	25
Tableau 5: Liste des projets approuvés - mesure 1.2 .....	29
Tableau 6: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.2 .....	29
Tableau 7: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.2 .....	31
Tableau 8: Liste des projets approuvés – mesure 1.3 .....	36
Tableau 9: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.3.....	38
Tableau 10: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.3 .....	39
Tableau 11: Liste des projets approuvés - mesure 2.1 .....	47
Tableau 12: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.1.....	48
Tableau 13: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.1 .....	49
Tableau 14: Liste des projets approuvés - mesure 2.2 .....	53
Tableau 15: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.2.....	54
Tableau 16: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.2 .....	55
Tableau 17: Liste des projets approuvés - mesure 2.3 .....	59
Tableau 18: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.3.....	60
Tableau 19: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 2.3.....	61
Tableau 20: Liste des projets approuvés - mesure 3.1 .....	67
Tableau 21: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.1.....	68
Tableau 22: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 3.1.....	69
Tableau 23: Liste des projets approuvés - mesure 3.2 .....	74
Tableau 24: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.2.....	75
Tableau 25: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 3.2.....	77
Tableau 26: Liste des projets approuvés - mesure 4.1 .....	84
Tableau 27: Quantification de l'indicateur de ressources – mesure 4.1.....	85
Tableau 28: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 4.1 .....	86
Tableau 29: Quantification de l'indicateur de ressources - priorité 5.....	91
Tableau 30: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - priorité 5 .....	92
Tableau 31: Quantification des indicateurs globaux.....	94
Tableau 32: Plan financier INTERREG III B.....	99
Tableau 33: FEDER engagé au 31 décembre 2006 - FEDER total programmé SUDOE (€) .....	101
Tableau 34: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées INTERREG III B SUDOE, 2006 .....	104
Tableau 35: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées, INTERREG III B SUDOE, 200-2006.....	105
Tableau 36: Dépenses déclarées en fin de chaque annualité à la Commission européenne.....	108
Tableau 37: Rythme d'exécution financière du programme .....	109
Tableau 38: Absorption des ressources selon le moment du calcul .....	111
Tableau 39: Relation entre la prévision de demandes de paiements pour 2006 et les demandes réalisées (2006) (en €) .....	114
Tableau 40: Accomplissement de la règle « N+2 » – annualité 2006 .....	116
Tableau 41: Priorité 5 - assistance technique - secrétariat commun (année 2006).....	117
Tableau 42: Priorité 5 - assistance technique - dépenses au niveau des mesures (année 2006).....	117
Tableau 43: Priorité 5 - assistance technique - dépenses au niveau des mesures (période 2000-2006).....	118
Tableau 44: Ordres de transfert de FEDER réalisés pendant l'année 2006 (priorités 1 à 5).....	118
Tableau 45: Ordres de transfert de FEDER cumulé 2001-2006 (priorités 1 à 5) .....	119
Tableau 46: Nombre de paiements ordonnés par l'autorité de paiement .....	119
Tableau 47: Ordres de transfert du FEDER aux projets (cumulé au 31/12/2006) .....	123

Tableau 48: Paiements selon leur numéro (paiements cumulés entre 2001 et le 31/12/2006) .....	127
Tableau 49: Paiements selon leur numéro (paiements réalisés en 2006) .....	128
Tableau 50: Ordres de transfert du FEDER aux projets (année 2006) .....	130
Tableau 51: Degré d'exécution atteint par les projets dont le solde final a été transféré par l'autorité de paiement .....	133
Tableau 52: Solde financier du compte unique du programme (en €) .....	134
Tableau 53: Données introduites dans FONDOS 2000 au niveau des projets (31 décembre 2006).....	140
Tableau 54: Chronogramme des réunions du groupe de contrôle financier 2006 .....	143
Tableau 55: échantillon de projets contrôlés dans le cadre de l'article 10 du règlement (CE) n° 438/2001 .....	144
Tableau 56: Assistance au sixième comité de suivi .....	150
Tableau 57: Récapitulatif des consultations au comité de programmation - année 2006.....	153

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Modification des conditions générales qui affectent l'exécution de l'intervention .....</b>	<b>6</b>
<b>3. État d'avancement du programme par priorités et par mesures.....</b>	<b>8</b>
3.1. <i>Exécution par priorités et mesures</i> .....	8
3.1.1. Les projets approuvés du programme INTERREG III B SUDOE .....	9
3.1.2. La répartition des projets approuvés par priorités et mesures .....	9
3.1.3. La transnationalité des projets approuvés .....	10
3.1.4. La localisation des partenaires impliqués dans les projets approuvés au niveau des régions du SUDOE .....	12
3.1.5. Bilan sur les phases d'exécution des projets .....	15
3.2. <i>Quantification et analyse des indicateurs du programme par priorités et par mesures</i> .....	18
3.2.1. La priorité 1: structuration polycentrique de l'espace et renforcement de pôles de compétences .....	21
3.2.1.1. La mesure 1.1 : renforcer et consolider le système urbain du SUDOE .....	22
3.2.1.2. Mesure 1.2 : dynamiser les zones rurales et développer les complémentarités territoriales pour l'aménagement durable du SUDOE .....	29
3.2.1.1. Mesure 1.3 : valoriser le potentiel de développement et d'innovation du SUDOE .....	36
3.2.2. La priorité 2: gestion du patrimoine culturel et naturel et promotion de l'environnement .....	45
3.2.2.1 La mesure 2.1 : préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau: actions relatives à la protection de l'environnement, dérivées de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention.....	47
3.2.2.2 La mesure 2.2 : dynamiser la valorisation créative du patrimoine culturel.....	53
3.2.2.3. La mesure 2.3: favoriser une nouvelle approche de la gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs.....	59
3.2.3. La priorité 3: développement de systèmes de communication efficaces et durables et amélioration de l'accès à la société de l'information.....	66
3.2.3.1 La mesure 3.1: optimiser les réseaux et les systèmes de transport du SUDOE et développer l'intermodalité .....	67
3.2.3.4. La mesure 3.2: améliorer l'accès à la société de l'information.....	74
3.2.4. La priorité 4 : développement d'un cadre de coopération pérenne par les acteurs du SUDOE à travers la mise en place de démarches territoriales communes .....	83
3.2.4.1. La mesure 4.1 : promouvoir des méthodes, des structures et des outils territoriaux communs et renforcer l'identité du SUDOE .....	84
3.2.5. La priorité 5: assistance technique .....	91
3.2.6. Les indicateurs globaux .....	94
<b>4. Exécution financière .....</b>	<b>98</b>
4.1. <i>Plan financier du programme au 31 décembre 2006</i> .....	98
4.2. <i>Degré d'exécution budgétaire du programme</i> .....	99
4.2.1. FEDER engagé par le programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé. ....	101
4.2.2. Degré d'exécution budgétaire du programme. Annuité 2006 et donnée cumulée pour la période 2000-2006.....	102
4.2.3. Relation entre les prévisions financières et les paiements sollicités à la Commission européenne pour l'année 2006 .....	113
4.2.4. Accomplissement de la règle N+2 pour l'année 2006.....	114
4.2.5. État d'avancement financier de la priorité 5: assistance technique.....	117
4.2.6. Paiements effectués par l'autorité de paiement selon leur nombre et leur typologie (année 2006 et cumulé pour la période 2001-2006) .....	118
4.2.7. Paiements cumulés effectués par l'autorité de paiement depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2006 au niveau des projets, selon leur typologie et présentés par mesures et par priorités.....	120
4.2.8. Paiements effectués par l'autorité de paiement au cours de l'année 2006 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités .....	128
4.2.9. Solde du compte unique du programme au 31 décembre 2006 .....	134
4.2.10. Conclusions fondamentales à l'analyse d'exécution financière.....	134

<b>5. Dispositions adoptées pour garantir la qualité et l'efficacité du programme .....</b>	<b>137</b>
5.1. <i>Activités de suivi</i> .....	137
5.1.1. FONDOS 2000 .....	137
5.1.2. Processus de saisie des données dans FONDOS 2000.....	139
5.1.3. Autres formes de suivi du programme .....	141
5.2. <i>Activités de contrôle financier</i> .....	142
5.2.1. Activités de contrôle mises en œuvre conformément à l'article 10 du Règlement (CE) N° 438/2001	142
5.3. <i>Autres contrôles au sein du programme</i> .....	146
5.3.1. Activités de contrôle mises en œuvre conformément à l'article 9 du Règlement (CE) N° 438/2001 .	146
5.3.2. Activités de contrôles mises en œuvre conformément à l'article 4 du Règlement (CE) N° 438/2001	147
5.4. <i>Problèmes rencontrés dans la gestion de l'intervention</i> .....	148
5.5. <i>Assistance technique et gestion opérationnelle du programme</i> .....	150
5.5.1. Sixième comité de suivi .....	150
5.5.2. Consultations au comité de programmation.....	152
5.5.3. Assistance à d'autres événements .....	154
5.5.3.1. Séminaires INTERACT.....	154
5.5.3.2. Réunions organisées par les projets approuvés.....	155
5.5.3.3. Autres manifestations .....	156
5.6. <i>Mesures adoptées pour garantir la publicité de l'intervention</i> .....	157
5.6.1. Le site Internet du programme .....	157
5.6.2. La publication « Les projets approuvés », volume II .....	160
5.6.3. La newsletter «SUDOE NEWS » .....	160
5.6.4. Le séminaire « Bilan et perspectives du Programme INTERREG III B SUDOE » .....	162
5.6.4.1. Les invitations et la diffusion.....	162
5.6.4.2. Le programme du séminaire.....	163
<b>6. Mesures mises en œuvre pour garantir la compatibilité avec les politiques communautaires .....</b>	<b>166</b>
6.1. <i>Réglementation environnementale</i> .....	166
6.2. <i>Réglementation en matière de marchés publics</i> .....	168
6.3. <i>Soutien à l'égalité des chances entre hommes et femmes</i> .....	169
6.4. <i>Contribution de l'intervention à la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE)</i> .....	169
6.5. <i>Cohérence avec d'autres politiques</i> .....	170
<b>LISTE DES CARTES .....</b>	<b>172</b>
<b>LISTE DES GRAPHIQUES .....</b>	<b>172</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>173</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>175</b>